BELGISCH STAATSBLAD | MONITEUR BELGE

Publicatie overeenkomstig artikelen 472 tot 478 van de programmawet van 24 december 2002, gewijzigd door de artikelen 4 tot en met 8 van de wet houdende diverse bepalingen van 20 juli 2005.

Dit *Belgisch Staatsblad* kan geconsulteerd worden op :
www.staatsblad.be

Bestuur van het Belgisch Staatsblad, Antwerpsesteenweg 53, 1000 Brussel - Adviseur : A. Van Damme

Gratis tel. nummer : 0800-98 809

Publication conforme aux articles 472 à 478 de la loi-programme du 24 décembre 2002, modifiés par les articles 4 à 8 de la loi portant des dispositions diverses du 20 juillet 2005.

Le *Moniteur belge* peut être consulté à l'adresse :
www.moniteur.be

Direction du Moniteur belge, chaussée d'Anvers 53, 1000 Bruxelles - Conseiller : A. Van Damme

Numéro tél. gratuit : 0800-98 809

182e JAARGANG **N. 11** 182e ANNEE

DONDERDAG 12 JANUARI 2012
EERSTE EDITIE

JEUDI 12 JANVIER 2012
PREMIERE EDITION

Het Belgisch Staatsblad *van 11 januari 2012 bevat twee uitgaven, met als volgnummers 9 en 10.*

Le Moniteur belge *du 11 janvier 2012 comporte deux éditions, qui portent les numéros 9 et 10.*

INHOUD

Wetten, decreten, ordonnanties en verordeningen

Gemeenschaps- en Gewestregeringen

Waals Gewest

Waalse Overheidsdienst

21 DECEMBER 2011. — Decreet houdende de tweede aanpassing van de uitgavenbegroting van het Waalse Gewest voor het begrotingsjaar 2011, bl. 1323.

SOMMAIRE

Lois, décrets, ordonnances et règlements

Gouvernements de Communauté et de Région

Région wallonne

Service public de Wallonie

21 DECEMBRE 2011. — Décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, p. 992.

Gemeinschafts- und Regionalregierungen

Wallonische Region

Öffentlicher Dienst der Wallonie

21. DEZEMBER 2011 — Dekret zur zweiten Anpassung des allgemeinen Ausgabenhaushaltsplanes der Wallonischen Region für das Haushaltsjahr 2011, S. 1157.

WETTEN, DECRETEN, ORDONNANTIES EN VERORDENINGEN
LOIS, DECRETS, ORDONNANCES ET REGLEMENTS

GEMEENSCHAPS- EN GEWESTREGERINGEN
GOUVERNEMENTS DE COMMUNAUTE ET DE REGION
GEMEINSCHAFTS- UND REGIONALREGIERUNGEN

REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

F. 2012 — 114 [C − 2011/27241]

21 DECEMBRE 2011. — Décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (1)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit :

CHAPITRE Ier. — *Dispositions générales*

Article 1er. Les crédits non dissociés et crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Wallonie afférentes à l'année budgétaire 2011 sont ouverts et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Cette liste et ce tableau donnent l'estimation des dépenses à imputer en 2011 à charge des crédits variables.

CHAPITRE II. — *Autorisations*

Art. 2. Le Gouvernement wallon est autorisé à procéder à un abandon de créance en faveur du Holding communal pour ce qui concerne les billets de trésorerie émis par ce dernier et actuellement détenus par la Wallonie, pour un montant maximum de 50 millions €.

Art. 3. Le Gouvernement wallon est autorisé, soit à payer le montant garanti en espèces, soit à reprendre certaines dettes du Holding Communal dans le cadre d'une substitution de débiteur à négocier avec les banques créancières, pour un montant maximum de 157,5 millions €.

CHAPITRE III. — *Dispositions finales*

Art. 4. Le présent décret produit ses effets le 1er janvier 2011.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à Namur, le 21 décembre 2011.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

Le Ministre du Développement durable et de la Fonction publique,
J.-M. NOLLET

Le Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports,
A. ANTOINE

Le Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles,
J.-C. MARCOURT

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville,
P. FURLAN

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des Chances,
Mme E. TILLIEUX

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité,
Ph. HENRY

Le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine,
B. LUTGEN

Note

(1) *Session 2011-2012.*
Documents du Parlement wallon, 5-V bcd - N°s 1, 1*bis*, 2 à 4.
Compte rendu intégral. — Séance plénière du 21 décembre 2011.
Discussion.
Vote.

DEUXIEME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - LISTE DES PROGRAMMES (telle que modifiée par la délibération budgétaire 2011/02)

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
	Division organique 01. ***Parlement wallon.***									
Programme 01.00	Dotation au Parlement wallon.	42.551	0	0				42.551	0	0
Programme 01.01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	1.786	0	0				1.786	0	0
	Totaux pour la division organique 01.	44.337	0	0	0	0	0	44.337	0	0
	Division organique 02. ***Dépenses de cabinet*** *Ministre-Président du Gouvernement wallon*									
Programme 02.01	Subsistance	3.665	0	0				3.665	0	0
	Ministre du Développement durable et de la Fonction publique									
Programme 02.02	Subsistance	2.877	0	0				2.877	0	0
	Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports									
Programme 02.03	Subsistance	2.593	0	0				2.593	0	0
	Ministre de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles									
Programme 02.04	Subsistance	3.197	0	0				3.197	0	0
	Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville									
Programme 02.05	Subsistance	2.856	0	0				2.856	0	0
	Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances									
Programme 02.06	Subsistance	2.616	0	0				2.616	0	0
	Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité									
Programme 02.07	Subsistance	3.065	0	0				3.065	0	0
	Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine									
Programme 02.08	Subsistance	3.249	0	0				3.249	0	0
	Totaux pour la division organique 02.	24.118	0	0	0	0	0	24.118	0	0
	Division organique 09. ***Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.***									
Programme 09.01	Conseil économique et social de la Région wallonne.	4.801	0	0				4.801	0	0
Programme 09.02	Service social.	4.069	0	0				4.069	0	0
Programme 09.03	Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	1.822	0	0				1.822	0	0
Programme 09.04	Commissariat wallon EASI-WAL	1.167	2.768	3.151				1.167	2.768	3.151
Programme 09.06	Secrétariat du Gouvernement wallon	1.052	0	0				1.052	0	0

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
Programme 09.07	Collaborateurs des Ministres sortis de charge	563	0	0				563	0	0
Programme 09.08	Commissariat général au Tourisme	52.237	2.698	773				52.237	2.698	773
Programme 09.09	Relations extérieures	100	22.453	22.865				100	22.453	22.865
Programme 09.10	Commerce extérieur et investisseurs étrangers	0	76.181	76.181				0	76.181	76.181
Programme 09.11	Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	0	0				4.900	0	0
	Totaux pour la division organique 09.	70.711	104.100	102.970	0	0	0	70.711	104.100	102.970
	Division organique 10. ***Secrétariat général***									
Programme 10.01	Fonctionnel	14.531	25	15				14.531	25	15
Programme 10.02	Secrétariat général	1.704	34	29				1.704	34	29
Programme 10.03	Service de la Présidence et Chancellerie.	9.166	5.000	4.960				9.166	5.000	4.960
	Fonds budgétaire en matière de Loterie									
	Solde au 1er janvier	0	5.485	8.928				0	5.485	8.928
	Recettes de l'année en cours	0	4.870	4.870				0	4.870	4.870
	Disponible pour l'année	0	10.355	13.798				0	10.355	13.798
	Dépenses à charge du Fonds	0	4.870	4.870				0	4.870	4.870
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	5.485	8.928				0	5.485	8.928
Programme 10.04	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	2.098	2.215	3.000				2.098	2.215	3.000
Programme 10.05	Audits	636	50	20				636	50	20
Programme 10.06	Communication	1.264	0	0				1.264	0	0
Programme 10.07	Géomatique	85	4.266	5.815				85	4.266	5.815
	Totaux pour la division organique 10.	29.484	11.590	13.839	0	0	0	29.484	11.590	13.839
	Division organique 11. ***Personnel et affaires générales***									
Programme 11.01	Fonctionnel	15.138	0	0				15.138	0	0
Programme 11.02	Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation	78.658	0	0				78.658	0	0
Programme 11.04	Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation	802	2.184	2.577				802	2.184	2.577
Programme 11.06	Affaires juridiques	821	0	0				821	0	0
	Totaux pour la division organique 11.	95.419	2.184	2.577	0	0	0	95.419	2.184	2.577

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
	Division organique 12.									
	Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication									
Programme 12.01	Fonctionnel	26.958	0	0				26.958	0	0
Programme 12.02	Budget-Comptabilité-Trésorerie	25.979	0	0				25.979	0	0
Programme 12.05	Gestion du Trésor	320	0	200				320	0	200
Programme 12.07	Dettes et garanties	275.999	0	0	207.500			483.499	0	0
Programme 12.09	Finance et Comptabilité	1.438	0	0				1.438	0	0
Programme 12.11	Fiscalité	1.761	0	0				1.761	0	0
Programme 12.21	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	11.230	69.870	23.432				11.230	69.870	23.432
Programme 12.22	Equipement et fournitures.	18.440	0	0				18.440	0	0
Programme 12.23	Gestion immobilière et bâtiments.	38.919	277	280				38.919	277	280
Programme 12.31	Implantation immobilière.	24.433	7.263	7.986				24.433	7.263	7.986
	Fonds organique: Fonds de gestion énergétique immobilière									
	Solde au 1er janvier	0	47	47				0	47	47
	Recettes de l'année en cours	0	60	60				0	60	60
	Disponible pour l'année	0	107	107				0	107	107
	Dépenses à charge du Fonds	0	60	60				0	60	60
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	47	47				0	47	47
	Totaux pour la division organique 12.	425.477	77.410	31.898	207.500	0	0	632.977	77.410	31.898
	Division organique 13.									
	Routes et bâtiments									
Programme 13.01	Fonctionnel	84.606	0	0				84.606	0	0

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
Programme 13.02	Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	15.610	281.453	279.194			-570	15.610	281.453	278.624
	Fonds organique : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
	Solde au 1er janvier	0	6.113	12.271				0	6.113	12.271
	Recettes de l'année en cours	0	64.020	64.020				0	64.020	64.020
	Disponible pour l'année	0	70.133	76.291				0	70.133	76.291
	Dépenses à charge du Fonds	0	64.020	64.020				0	64.020	64.020
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	6.113	12.271				0	6.113	12.271
Programme 13.03	Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	0	30.355	30.784				0	30.355	30.784
	Fonds organique : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
	Solde au 1er janvier	0	1.620	1.705				0	1.620	1.705
	Recettes de l'année en cours	0	700	700				0	700	700
	Disponible pour l'année	0	2.320	2.405				0	2.320	2.405
	Dépenses à charge du Fonds	0	700	700				0	700	700
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	1.620	1.705				0	1.620	1.705
Programme 13.11	Infrastructures sportives.	14.294	35.574	29.374				14.294	35.574	29.374
	Fonds organique : Fonds relatif au sport équestre									
	Solde au 1er janvier	0	0	800				0	0	800
	Recettes de l'année en cours	0	800	800				0	800	800
	Disponible pour l'année	0	800	1.600				0	800	1.600
	Dépenses à charge du Fonds	0	800	800				0	800	800
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	0	800				0	0	800
Programme 13.12	Travaux subsidiés	100	78.944	75.382				100	78.944	75.382
	Totaux pour la division organique 13.	114.610	426.326	414.734	0	0	-570	114.610	426.326	414.164
	Division organique 14. ***Mobilité et voies hydrauliques***									
Programme 14.01	Fonctionnel	69.874	327	907				69.874	327	907
Programme 14.02	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité	1.521	16.222	17.937				1.521	16.222	17.937
Programme 14.03	Transport urbain, interurbain et scolaire	40.522	408.280	411.036				40.522	408.280	411.036

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
Programme 14.04	Aéroports et aérodromes régionaux.	35.067	52.480	52.510				35.067	52.480	52.510
Programme 14.11	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil	2.210	78.166	75.089				2.210	78.166	75.089
	Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
	Solde au 1er janvier	0	17.997	19.940				0	17.997	19.940
	Recettes de l'année en cours	0	2.500	2.500				0	2.500	2.500
	Disponible pour l'année	0	20.497	22.440				0	20.497	22.440
	Dépenses à charge du Fonds	0	2.500	2.500				0	2.500	2.500
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	17.997	19.940				0	17.997	19.940
Programme 14.12	Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique	655	16.109	17.033				655	16.109	17.033
	Totaux pour la division organique 14.	149.849	571.584	574.512	0	0	0	149.849	571.584	574.512
	Division organique 15.									
	Agriculture, ressources naturelles et environnement									
Programme 15.01	Fonctionnel	108.816	590	2.750				108.816	590	2.750
Programme 15.02	Coordination des politiques agricole et environnementale	6.223	5.991	11.640			-1.500	6.223	5.991	10.140
Programme 15.03	Développement et Etude du milieu	68.893	18.949	18.784				68.893	18.949	18.784
	Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)									
	Solde au 1er janvier	0	1.660	2.030				0	1.660	2.030
	Recettes de l'année en cours	0	617	617				0	617	617
	Disponible pour l'année	0	2.277	2.647				0	2.277	2.647
	Dépenses à charge du Fonds	0	617	617				0	617	617
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	1.660	2.030				0	1.660	2.030
Programme 15.04	Aides à l'Agriculture	12.742	57.919	60.049				12.742	57.919	60.049
	Fonds organique : Fonds en matière de S.I.G.E.C.									
	Solde au 1er janvier	0	434	463				0	434	463
	Recettes de l'année en cours	0	272	272				0	272	272
	Disponible pour l'année	0	706	735				0	706	735
	Dépenses à charge du Fonds	0	272	272				0	272	272
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	434	463				0	434	463

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
Programme 15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	9.310	10.803	12.259				9.310	10.803	12.259
	Fonds organique : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)									
	Solde au 1er janvier	0	2.173	2.174				0	2.173	2.174
	Recettes de l'année en cours	0	165	165				0	165	165
	Disponible pour l'année	0	2.338	2.339				0	2.338	2.339
	Dépenses à charge du Fonds	0	165	165				0	165	165
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	2.173	2.174				0	2.173	2.174
	Fonds organique : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)									
	Solde au 1er janvier	0	768	768				0	768	768
	Recettes de l'année en cours	0	65	65				0	65	65
	Disponible pour l'année	0	833	833				0	833	833
	Dépenses à charge du Fonds	0	65	65				0	65	65
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	768	768				0	768	768
Programme 15.12	Espace rural et naturel	6.675	49.483	38.810				6.675	49.483	38.810
	Fonds organique : Fonds en matière de politique foncière									
	Solde au 1er janvier	0	4.396	4.433				0	4.396	4.433
	Recettes de l'année en cours	0	565	565				0	565	565
	Disponible pour l'année	0	4.961	4.998				0	4.961	4.998
	Dépenses à charge du Fonds	0	565	565				0	565	565
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	4.396	4.433				0	4.396	4.433
Programme 15.13	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	24.184	62.909	62.615	7.000			31.184	62.909	62.615
	Fonds organique : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)									
	Solde au 1er janvier	0	48.228	55.380				0	48.228	55.380
	Recettes de l'année en cours	0	23.752	23.752				0	23.752	23.752
	Disponible pour l'année	0	71.980	79.132				0	71.980	79.132
	Dépenses à charge du Fonds	0	23.752	23.752				0	23.752	23.752
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	48.228	55.380				0	48.228	55.380
	Fonds organique : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques									
	Solde au 1er janvier	0	112	112				0	112	112
	Recettes de l'année en cours	0	100	100				0	100	100
	Disponible pour l'année	0	212	212				0	212	212
	Dépenses à charge du Fonds	0	100	100				0	100	100
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	112	112				0	112	112

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
	Fonds organique : Fonds pour la protection de l'environnement									
	Solde au 1er janvier	0	22.533	30.949				0	22.533	30.949
	Recettes de l'année en cours	0	15.791	15.791				0	15.791	15.791
	Disponible pour l'année	0	38.324	46.740				0	38.324	46.740
	Dépenses à charge du Fonds	0	15.791	15.791				0	15.791	15.791
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	22.533	30.949				0	22.533	30.949
	Fonds organique : Fonds de solidarité international pour l'eau									
	Solde au 1er janvier	0	500	500				0	500	500
	Recettes de l'année en cours	0	501	501				0	501	501
	Disponible pour l'année	0	1.001	1.001				0	1.001	1.001
	Dépenses à charge du Fonds	0	501	501				0	501	501
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	500	500				0	500	500
Programme 15.14	Police et contrôle	897	79	381				897	79	381
	Totaux pour la division organique 15.	237.740	206.723	207.288	7.000	0	-1.500	244.740	206.723	205.788
	Division organique 16.									
	Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie									
Programme 16.01	Fonctionnel	41.251	0	0				41.251	0	0
Programme 16.02	Aménagement du territoire et urbanisme.	5.537	15.354	16.830				5.537	15.354	16.830
Programme 16.03	Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.	477	47.225	60.689			-2.200	477	47.225	58.489
	Fonds organique : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)									
	Solde au 1er janvier	0	1.660	1.690				0	1.660	1.690
	Recettes de l'année en cours	0	128	128				0	128	128
	Disponible pour l'année	0	1.788	1.818				0	1.788	1.818
	Dépenses à charge du Fonds	0	128	128				0	128	128
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	1.660	1.690				0	1.660	1.690
	Fonds organique: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale									
	Solde au 1er janvier	0	435	435				0	435	435
	Recettes de l'année en cours	0	100	100				0	100	100
	Disponible pour l'année	0	535	535				0	535	535
	Dépenses à charge du Fonds	0	100	100				0	100	100
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	435	435				0	435	435
Programme 16.11	Logement : secteur privé.	81.168	42.923	42.468				81.168	42.923	42.468
Programme 16.12	Logement : secteur public.	69.839	95.342	81.017				69.839	95.342	81.017
Programme 16.21	Monuments, sites et fouilles.	7.453	37.095	41.735				7.453	37.095	41.735

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
Programme 16.31	Energie.	44.842	55.463	57.150				44.842	55.463	57.150
	Fonds organique: Fonds Energie									
	Solde au 1er janvier	0	18.139	32.259				0	18.139	32.259
	Recettes de l'année en cours	0	13.500	13.500				0	13.500	13.500
	Disponible pour l'année	0	31.639	45.759				0	31.639	45.759
	Dépenses à charge du Fonds	0	13.500	13.500				0	13.500	13.500
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	18.139	32.259				0	18.139	32.259
Programme 16.41	Première Alliance Emploi - Environnement.	0	8.075	3.818				0	8.075	3.818
Programme 16.42	Développement durable	123	5.392	2.752				123	5.392	2.752
	Totaux pour la division organique 16.	250.690	306.869	306.459	0	0	-2.200	250.690	306.869	304.259
	Division organique 17. ***Pouvois locaux, action sociale et santé***									
Programme 17.01	Fonctionnel	21.896	338	188				21.896	338	188
Programme 17.02	Affaires intérieures	1.310.215	103.912	84.785				1.310.215	103.912	84.785
Programme 17.11	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	37.619	500	500				37.619	500	500
Programme 17.12	Santé	45.124	45.077	43.543				45.124	45.077	43.543
Programme 17.13	Action sociale.	65.315	1.065	1.060				65.315	1.065	1.060
Programme 17.14	Famille et Troisième âge.	173.098	23.228	19.928				173.098	23.228	19.928
Programme 17.15	Personnes handicapées.	527.985	820	1.006				527.985	820	1.006
	Totaux pour la division organique 17.	2.181.252	174.940	151.010	0	0	0	2.181.252	174.940	151.010
	Division organique 18. ***Entreprises, emploi et recherche***									
Programme 18.01	Fonctionnel	26.245	502	400				26.245	502	400
Programme 18.02	Expansion économique.	1.843	102.918	53.295				1.843	102.918	53.295
	Fonds organique : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)									
	Solde au 1er janvier	0	101	101				0	101	101
	Recettes de l'année en cours	0	0	0				0	0	0
	Disponible pour l'année	0	101	101				0	101	101
	Dépenses à charge du Fonds	0	0	0				0	0	0
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	101	101				0	101	101

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
Programme 18.03	Restructuration et développement.	1.101	132.363	132.363				1.101	132.363	132.363
Programme 18.04	Zonings.	870	48.730	58.138			-1.000	870	48.730	57.138
Programme 18.05	Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides	4.555	15.418	9.098				4.555	15.418	9.098
Programme 18.06	P.M.E. et Classes moyennes.	29.757	139.931	122.177				29.757	139.931	122.177
Programme 18.11	Promotion de l'Emploi.	19.618	14.303	14.729				19.618	14.303	14.729
Programme 18.12	Forem.	0	157.507	157.507				0	157.507	157.507
	Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi									
	Solde au 1er janvier	0	70	70				0	70	70
	Recettes de l'année en cours	0	0	0				0	0	0
	Disponible pour l'année	0	70	70				0	70	70
	Dépenses à charge du Fonds	0	0	0				0	0	0
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	70	70				0	70	70
Programme 18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	0	638.250	638.250				0	638.250	638.250
Programme 18.14	Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.	0	0	0				0	0	0
Programme 18.15	Economie sociale	1.020	16.566	16.249				1.020	16.566	16.249
Programme 18.21	Formation professionnelle	3.518	44.838	55.560			-100	3.518	44.838	55.460
Programme 18.22	Forem - Formation.	0	175.834	171.517				0	175.834	171.517
Programme 18.23	Formation agricole.	5	1.675	868				5	1.675	868
Programme 18.24	IFAPME	0	52.020	51.020				0	52.020	51.020
Programme 18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	9.476	9.736	9.848				9.476	9.736	9.848
Programme 18.31	Recherche.	2.860	63.679	80.013				2.860	63.679	80.013
Programme 18.32	Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).	0	175.532	142.088				0	175.532	142.088
Programme 18.33	Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.	5.525	4.907	4.930				5.525	4.907	4.930

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
Programme 18.34	Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation	0	17.000	17.000				0	17.000	17.000
	Fonds organique : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation									
	Solde au 1er janvier	0	13.818	40.105				0	13.818	40.105
	Recettes de l'année en cours	0	17.000	17.000				0	17.000	17.000
	Disponible pour l'année	0	30.818	57.105				0	30.818	57.105
	Dépenses à charge du Fonds	0	17.000	17.000				0	17.000	17.000
	Solde du fonds organique au 31 décembre	0	13.818	40.105				0	13.818	40.105
Programme 18.35	(Modifié) Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication	1.227	12.385	9.519				1.227	12.385	9.519
	Totaux pour la division organique 18.	107.620	1.824.094	1.744.569	0	0	-1.100	107.620	1.824.094	1.743.469
	Division organique 19.									
	Fiscalité									
Programme 19.01	Fonctionnel	9.450	3.541	3.619				9.450	3.541	3.619
Programme 19.02	Fiscalité	17.176	125	125				17.176	125	125
	Totaux pour la division organique 19.	26.626	3.666	3.744	0	0	0	26.626	3.666	3.744
	Division organique 32.									
	Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens									
Programme 32.01	Cofinancements européens 2007 - 2013	0	95.119	39.451		-7.000	-1.630	0	95.119	39.451
	Totaux pour la division organique 32.	0	95.119	39.451	0	-7.000	-1.630	0	88.119	37.821

(En milliers EUR)

		Crédits ajustés 1er Feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème Feuilleton		
			Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
	Division organique 33.									
	(Modifié) Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2.vert									
Programme 33.01	(Modifié) Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert	0	61	2.976				0	61	2.976
	Totaux pour la division organique 33.	0	61	2.976	0	0	0	0	61	2.976
	TOTAUX GENERAUX.	3.757.933	3.804.666	3.596.027	214.500	-7.000	-7.000	3.972.433	3.797.666	3.589.027
	Dont fonds organiques :	0	145.506	145.506	0	0	0	0	145.506	145.506
	Solde au 1er janvier	0	146.289	215.160	0	0	0	0	146.289	215.160
	Recettes de l'année en cours	0	145.506	145.506	0	0	0	0	145.506	145.506
	Disponible pour l'année	0	291.795	360.666	0	0	0	0	291.795	360.666
	Dépenses à charge des Fonds	0	145.506	145.506	0	0	0	0	145.506	145.506
	Solde au 31 décembre	0	146.289	215.160	0	0	0	0	146.289	215.160
	Vu pour être annexé au projet de décret									

DEUXIEME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011 - TABLEAU BUDGETAIRE
(Ventilation en AB tel que modifié par la délibération budgétaire 2011/01)

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 01.									
					Parlement wallon.									
					Programme 01.00.									
					Dotation au Parlement wallon.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	00	Dotation au Parlement wallon	42.551	—	—				42.551	—	—
					Totaux pour le Titre I.	42.551	0	0	0	0	0	42.551	0	0
					Totaux pour le programme 01.00.	42.551	0	0	0	0	0	42.551	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 01.01.									
					Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	01	Dotation au service du médiateur de la Région wallonne	1.786	—	—				1.786	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.786	0	0	0	0	0	1.786	0	0
					Totaux pour le programme 01.01.	1.786	0	0	0	0	0	1.786	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 01.	44.337	0	0	—	—	—	44.337	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 02.									
					Dépenses de cabinet									
					Programme 02.01.									
					Subsistance.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	01	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—				119	—	—
DE	11	02	00	01	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.008	—	—				2.008	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-120						-120		
DE	11	03	11	01	Remboursements de traitements	572	—	—				572	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100						+100		
					Dépenses années antérieures	(28)	—	—				(28)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	11	04	40	01	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	—	—				120	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20						+20		
					Dépenses années antérieures	(18)	—	—				(18)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	06	00	01	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	—	—				0	—	—
DE	12	19	11	01	Frais de fonctionnement du cabinet	627	—	—				627	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(26)	—	—				(26)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre I.	3.518	0	0	0	0	0	3.518	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet	147	—	—				147	—	—
					Totaux pour le Titre II.	147	0	0	0	0	0	147	0	0
					Totaux pour le programme 02.01.	3.665	0	0	0	0	0	3.665	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 02.02. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	01	00	02	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—				119	—	—
NO	11	02	00	02	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.870	—	—				1.870	—	—
NO	11	04	40	02	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	—	—				100	—	—
NO	12	06	00	02	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
NO	12	19	11	02	Frais de fonctionnement du cabinet	756	—	—				756	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100						+100		
					Totaux pour le Titre I.	2.852	0	0	0	0	0	2.852	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	02	Dépenses patrimoniales du cabinet	25	—	—				25	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100						-100		
					Totaux pour le Titre II.	25	0	0	0	0	0	25	0	0
					Totaux pour le programme 02.02.	2.877	0	0	0	0	0	2.877	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.03. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—				119	—	—
AN	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.755	—	—				1.755	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+6						+6		
AN	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	—	—				100	—	—
AN	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
AN	12	19	11	03	Frais de fonctionnement du cabinet	492	—	—				492	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.473	0	0	0	0	0	2.473	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	—	—				120	—	—
					Totaux pour le Titre II.	120	0	0	0	0	0	120	0	0
					Totaux pour le programme 02.03.	2.593	0	0	0	0	0	2.593	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.04. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	11	01	00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	116	—	—				116	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—				(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
MA	11	02	00	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.221	—	—				2.221	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+80						+80		
MA	11	03	00	04	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
MA	11	04	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	—	—				120	—	—
MA	12	06	00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
MA	12	19	11	04	Frais de fonctionnement du cabinet	590	—	—				590	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100						-100		
					Totaux pour le Titre I.	3.057	0	0	0	0	0	3.057	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	74	01	00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet	140	—	—				140	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20						+20		
					Totaux pour le Titre II.	140	0	0	0	0	0	140	0	0
					Totaux pour le programme 02.04.	3.197	0	0	0	0	0	3.197	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 02.05.									
					Subsistance.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU	11	01	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—				119	—	—
FU	11	02	00	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.024	—	—				2.024	—	—
FU	11	04	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel	126	—	—				126	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20						+20		
FU	12	06	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
FU	12	19	11	05	Frais de fonctionnement du cabinet	480	—	—				480	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-20						-20		
					Totaux pour le Titre I.	2.756	0	0	0	0	0	2.756	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU	74	01	00	05	Dépenses patrimoniales du cabinet	100	—	—				100	—	—
					Totaux pour le Titre II.	100	0	0	0	0	0	100	0	0
					Totaux pour le programme 02.05.	2.856	0	0	0	0	0	2.856	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.06.									
					Subsistance.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—				119	—	—
TI	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.915	—	—				1.915	—	—
TI	11	03	00	06	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
TI	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	105	—	—				105	—	—
TI	12	06	00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	12	07	11	06	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—				0	—	—
TI	12	19	11	06	Frais de fonctionnement du cabinet	430	—	—				430	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.576	0	0	0	0	0	2.576	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	74	01	00	06	Dépenses patrimoniales du cabinet	40	—	—				40	—	—
					Totaux pour le Titre II.	40	0	0	0	0	0	40	0	0
					Totaux pour le programme 02.06.	2.616	0	0	0	0	0	2.616	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.07. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—				119	—	—
HE	11	02	00	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.391	—	—				2.391	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-48	—	—				-48	—	—
					Dépenses années antérieures	(48)	—	—				(48)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+48	—	—				+48	—	—
HE	11	03	00	07	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
HE	11	04	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel	94	—	—				94	—	—
HE	12	06	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
HE	12	07	11	07	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—				0	—	—
HE	12	19	11	07	Frais de fonctionnement du cabinet	356	—	—				356	—	—
					Totaux pour le Titre I.	3.015	0	0	0	0	0	3.015	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	74	01	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet	50	—	—				50	—	—
					Totaux pour le Titre II.	50	0	0	0	0	0	50	0	0
					Totaux pour le programme 02.07.	3.065	0	0	0	0	0	3.065	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 02.08. **Subsistance.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	11	01	00	08	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	—	—				119	—	—
LU	11	02	00	08	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.460	—	—				2.460	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	11	03	00	08	Remboursement de traitements	0	—	—				0	—	—
LU	11	04	40	08	Indemnités généralement quelconques au personnel	84	—	—				84	—	—
LU	12	06	00	08	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	—	—				7	—	—
LU	12	07	11	08	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	—	—				0	—	—
LU	12	19	11	08	Frais de fonctionnement du cabinet	509	—	—				509	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-6						-6		
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre I.	3.179	0	0	0	0	0	3.179	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	74	01	00	08	Dépenses patrimoniales du cabinet	70	—	—				70	—	—
					Totaux pour le Titre II.	70	0	0	0	0	0	70	0	0
					Totaux pour le programme 02.08.	3.249	0	0	0	0	0	3.249	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 02.	24.118	0	0	—	—	—	24.118	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 09.									
					Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.									
					Programme 09.01. **Conseil économique et social de la Région wallonne.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	41	01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne	4.191	—	—				4.191	—	—
DE	41	02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESRW	510	—	—				510	—	—
TI	41	03	40	01	Dotation complémentaire au CESRW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	—	—				100	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.801	0	0	0	0	0	4.801	0	0
					Totaux pour le programme 09.01.	4.801	0	0	0	0	0	4.801	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.02. **Service social.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	4.069	—	—				4.069	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.069	0	0	0	0	0	4.069	0	0
					Totaux pour le programme 09.02.	4.069	0	0	0	0	0	4.069	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.03.									
					Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	25	—	—				25	—	—
DE	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	894	—	—				894	—	—
DE	11	03	00	03	Allocations accordées aux membres des cabinets dissous	0	—	—				0	—	—
DE	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	42	—	—				42	—	—
DE	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	102	—	—				102	—	—
DE	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	25	—	—				25	—	—
DE	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	590	—	—				590	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(10)	—	—				(10)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	49	—	—				49	—	—
DE	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	60	—	—				60	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.797	0	0	0	0	0	1.797	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	03 Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	25	—	—				25	—	—
DE	74	02	00	03 Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	0	—	—				0	—	—
				Totaux pour le Titre II.	25	0	0	0	0	0	25	0	0
				Totaux pour le programme 09.03.	1.822	0	0	0	0	0	1.822	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 09.04. **Commissariat wallon EASI-WAL**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	04 Allocations et indemnités du personnel	197	—	—				197	—	—
NO	11	11	00	04 Rémunérations des agents de la cellule Easi-Wal	950	—	—				950	—	—
DE	12	01	00	04 Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	0	—	—				0	—	—
DE	12	02	00	04 Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	—	2.076	2.593				—	2.076	2.593
DE	12	03	00	04 Achats de biens et services liés au renforcement de la dynamique de simplification administrative dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.	—	467	392				—	467	392
DE	12	04	11	04 Partage des données relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	—	75	75				—	75	75
DE	30	01	00	04 Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	150	75				0	150	75
DE	40	01	00	04 Subventions aux institutions et associations publiques relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	—	—				0	—	—
DE	40	02	00	04 Subventions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	—	—	16				—	—	16
				Totaux pour le Titre I.	1.147	2.768	3.151	0	0	0	1.147	2.768	3.151

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	20	—	—				20	—	—
					Totaux pour le Titre II.	20	0	0	0	0	0	20	0	0
					Totaux pour le programme 09.04.	1.167	2.768	3.151	0	0	0	1.167	2.768	3.151
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.06.									
					Secrétariat du Gouvernement wallon									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel	419	—	—				419	—	—
DE	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	33	—	—				33	—	—
DE	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	50	—	—				50	—	—
DE	12	09	11	06	Frais de fonctionnement	503	—	—				503	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.005	0	0	0	0	0	1.005	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	02	00	06	Dépenses patrimoniales	47	—	—				47	—	—
					Totaux pour le Titre II.	47	0	0	0	0	0	47	0	0
					Totaux pour le programme 09.06.	1.052	0	0	0	0	0	1.052	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.07 **Collaborateurs des Ministres sortis de charge**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	11	01	00	07	Traitement et indemnités	541	—	—				541	—	—
DE	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	22	—	—				22	—	—
					Totaux pour le Titre I.	563	0	0	0	0	0	563	0	0
					Totaux pour le programme 09.07.	563	0	0	0	0	0	563	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 09.08 **Commissariat général au Tourisme**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	1.200	0				—	1.200	0
FU	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	52.237	—	—				52.237	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
FU	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	—	1.498	773				—	1.498	773
					Dont arrêté(s) de transfert	—	+1.498	0				—	+1.498	0
					Totaux pour le Titre I.	52.237	2.698	773	0	0	0	52.237	2.698	773
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU	61	04	00	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	0	0	0				0	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 09.08.	52.237	2.698	773	0	0	0	52.237	2.698	773
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.09 **Relations extérieures** *Titre I. - Dépenses courantes*									
DE	01	01	00	09	Provision Présidence belge à l'UE 2010	—	—	—				—	—	—
DE	30	02	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés	—	561	1.153				—	561	1.153
					Dont arrêté(s) de transfert			+251						+251
					Dont arrêté(s) de réallocation		- 220						- 220	
DE	33	01	00	09	Subventions destinées au financement d'actions relatives aux relations Internationales	100	—	—				100	—	—
DE	41	01	00	09	Dotation à WBI	—	21.160	21.160				—	21.160	21.160
DE	41	02	00	09	Subvention à WBI pour la résorption de l'encours	—	429	429				—	429	429
DE	41	03	00	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens	—	278	78				—	278	78
					Dont arrêté(s) de transfert			+78						+78
					Dont arrêté(s) de réallocation		+220						+220	
DE	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics	—	0	0				—	0	0
DE	43	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes publics	—	25	25				—	25	25
DE	43	04	00	09	Actions cofinancées de promotion des relations transfrontalières, interrégionales et transnationales- subventions aux organismes publics	—	0	20				—	0	20
					Dont arrêté(s) de transfert			+20						+20
					Totaux pour le Titre I.	100	22.453	22.865	0	0	0	100	22.453	22.865
					Totaux pour le programme 09.09.	100	22.453	22.865	0	0	0	100	22.453	22.865
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.10 **Commerce extérieur et investisseurs étrangers** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	41	01	40	10	Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	—	4.426	4.426				—	4.426	4.426
MA	41	03	40	10	Dotation à l'AWEX	—	58.703	58.703				—	58.703	58.703
MA	41	04	40	10	Subvention à l'AWEX - Lignes bilatérales et Pays Emergents (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0				—	0	0
MA	41	09	40	10	Subvention à l'AWEX - Participation à des fonds internationaux (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0				—	0	0
MA	41	10	00	10	Subvention à l'AWEx - Recherche et accueil des investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - axe II)	—	2.800	2.800				—	2.800	2.800
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	41	11	00	10	Dotation complémentaire à l'AWEX - Bourses Explort (Marshall 2.vert - Axe 1)	—	400	400				—	400	400
MA	41	12	40	10	Subvention à l'AWEX - Positionnement de la Wallonie à l'international (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.500	1.500				—	1.500	1.500
MA	41	13	40	10	Subvention à l'AWEX - Soutien de partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	500	500				—	500	500
MA	41	14	40	10	Subvention à l'AWEX - Création de centres de services en Wallonie pour les investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	625	625				—	625	625
MA	41	15	40	10	(Nouveau) Subvention à l'AWEX - Soutien aux exportations (Marshall 2.vert - axe II)	—	6.493	6.493				—	6.493	6.493
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	45	01	40	10	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	—	734	734				—	734	734
					Totaux pour le Titre I.	0	76.181	76.181	0	0	0	0	76.181	76.181
					Totaux pour le programme 09.10.	0	76.181	76.181	0	0	0	0	76.181	76.181
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 09.11									
					Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	11	Dépenses relatives à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
DE	41	01	30	11	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	—	—				4.900	—	—
					Totaux pour le Titre I.	4.900	0	0	0	0	0	4.900	0	0
					Totaux pour le programme 09.11.	4.900	0	0	0	0	0	4.900	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 09.	70.711	104.100	102.970	—	—	—	70.711	104.100	102.970
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 10									
					Secrétariat général									
					Programme 10.01. Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.926	—	—				13.926	—	—
NO	11	04	00	01	(Nouveau) Rémunérations et allocations du personnel du CSVCP	493	—	—				493	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	43	—	—				43	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1						-1		
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1						+1		
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	52	—	—				52	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	—	0	0				—	0	0
DE	12	04	00	01	Prestation de services réalisés dans le cadre des projets informatiques spécifiques (projets à moins d'un an)	0	—	—				0	—	—
DE	12	05	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques – projets à plus d'un an	—	20	10				—	20	10
					Totaux pour le Titre I.	14.516	20	10	0	0	0	14.516	20	10

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	14	—	—				14	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-1						-1		
				Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+1						+1		
NO	74	02	00	01 Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	—	0	0				—	0	0
DE	74	03	22	01 Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	—	5	5				—	5	5
				Totaux pour le Titre II.	15	5	5	0	0	0	15	5	5
				Totaux pour le programme 10.01.	14.531	25	15	0	0	0	14.531	25	15
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 10.02. **Secrétariat général**									
				Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	02 Etudes et enquêtes, mise en œuvre du plan opérationnel du Secrétariat général et du plan stratégique du Service Public de Wallonie, frais de fonctionnement de la Cellule des stratégies transversales	515	—	—				515	—	—
DE	12	02	00	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	55	—	—				55	—	—
DE	12	03	00	02 Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	—	15	10				—	15	10
DE	12	04	00	02 Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, de valorisation des œuvres intégrées, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	71	—	—				71	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+27						+27		
				Dépenses années antérieures	6	—	—				6	—	—
DE	12	05	11	02 Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	92	—	—				92	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	12	06	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	99	—	—				99	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
DE	12	07	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	0	—	—				0	—	—
HE	12	08	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	99	—	—				99	—	—
FU	12	09	11	02	(Nouveau) Achats de biens non durables et prestations de services du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, frais de déplacements des membres du Conseil	64	—	—				64	—	—
DE	12	10	11	02	(Nouveau) Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	—	19	19				—	19	19
DE	33	01	00	02	Subventions et indemnités	500	—	—				500	—	—
DE	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	160	—	—				160	—	—
TI	33	03	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	—	—				0	—	—
HE	33	04	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	—	—				0	—	—
DE	34	01	00	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission	10	—	—				10	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-27						-27		
TI	43	01	12	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	—	—				0	—	—
HE	43	02	12	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.671	34	29	0	0	0	1.671	34	29

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	13	—	—				13	—	—
TI	74	02	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	5	—	—				5	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	74	03	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	5	—	—				5	—	—
FU	74	04	22	02	(Nouveau) Frais d'équipement du Conseil Supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	33	0	0	0	0	0	33	0	0
					Totaux pour le programme 10.02.	1.704	34	29	0	0	0	1.704	34	29
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.03. **Service de la Présidence et Chancellerie.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie	—	—	—				—	—	—
					Solde au 1er janvier	—	5.485	8.928				—	5.485	8.928
					Recettes de l'année en cours	—	4.870	4.870				—	4.870	4.870
					Disponible pour l'année	—	10.355	13.798				—	10.355	13.798
					Dépenses à charge du Fonds	—	4.870	4.870				—	4.870	4.870
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	5.485	8.928				—	5.485	8.928
DE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	486	—	—				486	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(14)	—	—				(14)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	03	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	1.118	—	—				1.118	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	04	00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	0	—	—				0	—	—
DE	12	06	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	50	50				—	50	50

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du contrat d'avenir	5	—	—				5	—	—
DE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	230	—	—				230	—	—
DE	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	25	—	—				25	—	—
DE	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	217	—	—				217	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—				(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	14	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du Contrat d'Avenir	—	0	0				—	0	0
DE	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	—	0	0				—	0	0
DE	12	16	11	03	Image de la Wallonie	194	—	—				194	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	25	—	—				25	—	—
DE	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	30	—	—				30	—	—
DE	12	19	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à la Valorisation de l'image de la Wallonie à l'étranger, y compris à travers les médias	10	—	—				10	—	—
DE	12	20	11	03	Etudes, relations publiques, prestation de services dans le cadre de la mesure "Identité wallonne" du Plan Marshall 2.vert	—	80	40				—	80	40
DE	30	01	00	03	Subventions en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	546	—	—				546	—	—
DE	30	02	00	03	Subvention au GREOA	0	—	—				0	—	—
DE	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	49	—	—				49	—	—
DE	30	07	00	03	Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale	320	—	—				320	—	—
DE	30	08	00	03	(Modifié) Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	238	—	—				238	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	360	—	—				360	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	161	—	—				161	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	17	—	—				17	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	210	—	—				210	—	—
DE	30	15	00	03	Subventions au Centre de médiation des gens de voyage	4	—	—				4	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	260	—	—				260	—	—
DE	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	—	—				0	—	—
DE	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	—	—				460	—	—
DE	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	74	—	—				74	—	—
DE	33	05	00	03	Subventions pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	530	—	—				530	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	33	07	00	03	Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	1.500	—	—				1.500	—	—
DE	33	08	00	03	(Nouveau) Subvention à l'asbl Eurometropolitan E-Campus	250	—	—				250	—	—
DE	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	25	—	—				25	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	43	03	22	03	(Nouveau) Subventions en faveur des institutions publiques organisatrices des Fêtes de Wallonie et oeuvrant à la promotion de la Wallonie	206	—	—				206	—	—
DE	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	—	—				1.497	—	—
					Totaux pour le Titre I.	9.067	5.000	4.960	0	0	0	9.067	5.000	4.960

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
					Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	20	—	—				20	—	—
DE	81	02	00	03	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	0	—	—				0	—	—
DE	01	01	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	79	—	—				79	—	—
DE	01	03	00	03	Organisation des élections régionales	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	99	0	0	0	0	0	99	0	0
					Totaux pour le programme 10.03.	9.166	5.000	4.960	0	0	0	9.166	5.000	4.960
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	5.485	8.928	—	—	—	—	5.485	8.928
					Programme 10.04.									
					Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	—	888	500				—	888	500
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	02	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	395	615				0	395	615
					Dont arrêté(s) de transfert		+20	+25					+20	+25
DE	12	03	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	—	12	45				—	12	45
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE	12	07	00	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	20	—	—				20	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	30	01	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0	0				0	0	0
DE	30	02	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEOGA	0	0	0				0	0	0
DE	45	01	23	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	—	720	1.440				—	720	1.440
DE	45	02	00	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	—	200	400				—	200	400
DE	45	03	23	04	(Nouveau) Subventions aux Universités dans le cadre d'actions connexes aux Fonds structurels	2.068	—	—				2.068	—	—
					Totaux pour le Titre I.	2.088	2.215	3.000	0	0	0	2.088	2.215	3.000
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 10.04.	2.098	2.215	3.000	0	0	0	2.098	2.215	3.000
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.05. **Audits**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	126	—	—				126	—	—
NO	12	02	00	05	Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	205	—	—				205	—	—
AN	12	03	00	05	Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens	190	—	—				190	—	—
AN	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	80	—	—				80	—	—
AN	12	07	00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	0	50	20				0	50	20
					Totaux pour le Titre I.	601	50	20	0	0	0	601	50	20

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	04	00	05	Frais d'équipement de la direction de l'audit des fonds européens	25	—	—				25	—	—
NO	74	05	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	5	—	—				5	—	—
AN	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	5	—	—				5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	35	0	0	0	0	0	35	0	0
					Totaux pour le programme 10.05.	636	50	20	0	0	0	636	50	20
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 10.06. **Communication**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	856	—	—				856	—	—
						-1						-1		
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—				(3)	—	—
						+1						+1		
DE	12	03	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale	0	—	—				0	—	—
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	255	—	—				255	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.114	0	0	0	0	0	1.114	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	74	06	00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	120	—	—				120	—	—
NO	74	07	00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	30	—	—				30	—	—
					Totaux pour le Titre II.	150	0	0	0	0	0	150	0	0
					Totaux pour le programme 10.06.	1.264	0	0	0	0	0	1.264	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 10.07.									
					Géomatique									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	12	02	00	07	Relations publiques, documentation, frais de publication	—	66	66				—	66	66
HE	12	03	11	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	85	—	—				85	—	—
HE	12	06	00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	—	1.500	1.950				—	1.500	1.950
					Dont arrêté(s) de réallocation			+450						+450
HE	12	10	00	07	Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	—	1.900	2.549				—	1.900	2.549
					Dont arrêté(s) de réallocation			-900						-900
					Totaux pour le Titre I.	85	3.466	4.565	0	0	0	85	3.466	4.565
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	74	01	00	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	800	1.250				—	800	1.250
					Dont arrêté(s) de réallocation			+450						+450
					Totaux pour le Titre II.	0	800	1.250	0	0	0	0	800	1.250
					Totaux pour le programme 10.07.	85	4.266	5.815	0	0	0	85	4.266	5.815
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 10.	29.484	11.590	13.839	—	—	—	29.484	11.590	13.839
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	4.870	4.870	—	—	—	—	4.870	4.870
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	5.485	8.928	—	—	—	—	5.485	8.928

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 11.									
					Personnel et affaires générales									
					Programme 11.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.245	—	—				13.245	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	14	—	—				14	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an	1.288	—	—				1.288	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(472)	—	—				(472)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets infomatiques spécifiques à plus d'un an	—	0	0				—	0	0
NO	12	04	00	01	Frais de condamnations judiciaires et transactions	15	—	—				15	—	—
NO	12	05	00	01	Frais d'avocats	15	—	—				15	—	—
NO	12	06	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	15.049	0	0	0	0	0	15.049	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	9	—	—				9	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	80	—	—				80	—	—
					Totaux pour le Titre II.	89	0	0	0	0	0	89	0	0
					Totaux pour le programme 11.01.	15.138	0	0	0	0	0	15.138	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 11.02. **Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	02	Provision interdépartementale	7.491	—	—				7.491	—	—
NO	01	02	00	02	Modernisation de la Fonction publique	3.000	—	—				3.000	—	—
NO	01	03	00	02	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	50	—	—				50	—	—
NO	11	01	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	2.600	—	—				2.600	—	—
NO	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	8.600	—	—				8.600	—	—
NO	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	8.040	—	—				8.040	—	—
NO	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrites par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	—	—				70	—	—
NO	11	07	40	02	Charge des avantages titres-repas	13.921	—	—				13.921	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-70						-70		
					Dont arrêté(s) de transfert	-9						-9		
NO	11	08	40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	3.960	—	—				3.960	—	—
NO	11	09	00	02	Allocations familiales du personnel du SPW	12.500	—	—				12.500	—	—
NO	11	13	00	02	Programme de transition professionnelle	3.500	—	—				3.500	—	—
NO	11	15	00	02	Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacements des départs temporaires	5.394	—	—				5.394	—	—
NO	12	01	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	—	—				100	—	—
NO	12	03	21	02	Frais de déplacement : missions	5.915	—	—				5.915	—	—
NO	12	05	21	02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	800	—	—				800	—	—
NO	12	07	21	02	Cotisations au service de santé administratif	50	—	—				50	—	—
					Dépenses années antérieures	(70)	—	—				(70)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+70						+70		
NO	12	08	00	02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	30	—	—				30	—	—
NO	12	09	00	02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	153	—	—				153	—	—
NO	12	10	00	02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	943	—	—				943	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	12	11	00	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	41	—	—				41	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20						+20		
NO	12	12	00	02	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	249	—	—				249	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(17)	—	—				(17)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	13	00	02	Mise à disposition permanente des ouvrages et abonnements spécialisés pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	672	—	—				672	—	—
NO	12	14	00	02	Développement de la Bibliothèque centrale du SPW et du Centre d'Archives régionales; Communication, publications et organisation d'évènements pour la Direction de la Documentation et des Archives régionales	156	—	—				156	—	—
NO	12	15	00	02	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	37	—	—				37	—	—
NO	43	01	11	02	Subventions aux provinces	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	78.359	0	0	0	0	0	78.359	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	85	—	—				85	—	—
NO	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	184	—	—				184	—	—
NO	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	30	—	—				30	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-20						-20		
					Totaux pour le Titre II.	299	0	0	0	0	0	299	0	0
					Totaux pour le programme 11.02.	78.658	0	0	0	0	0	78.658	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 11.04. **Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction du Management, la Direction des Ressources humaines et la Direction de la Formation du personnel	—	429	602				—	429	602
NO	12	03	21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	1.755	1.955				—	1.755	1.955
NO	12	06	00	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	495	—	—				495	—	—
NO	12	08	00	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	255	—	—				255	—	—
NO	12	10	00	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	—	—	20				—	—	20
					Totaux pour le Titre I.	750	2.184	2.577	0	0	0	750	2.184	2.577
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	02	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département de la gestion des ressources humaines	52	—	—				52	—	—
					Totaux pour le Titre II.	52	0	0	0	0	0	52	0	0
					Totaux pour le programme 11.04.	802	2.184	2.577	0	0	0	802	2.184	2.577
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 11.06. **Affaires juridiques**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12	02	00	06	Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	6	—	—				6	—	—
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, consultations juridiques	43	—	—				43	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	12	05	11	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	5	—	—				5	—	—
NO	30	01	00	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	766	—	—				766	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+9						+9		
					Totaux pour le Titre I.	820	0	0	0	0	0	820	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques	1	—	—				1	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1	0	0	0	0	0	1	0	0
					Totaux pour le programme 11.06.	821	0	0	0	0	0	821	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 11.	95.419	2.184	2.577	—	—	—	95.419	2.184	2.577
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 12.									
					Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication									
					Programme 12.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	26.158	—	—				26.158	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
AN	12	04	24	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	770	—	—				770	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+270						+270		
NO	12	05	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	5	—	—				5	—	—
					Totaux pour le Titre I.	26.948	0	0	0	0	0	26.948	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 12.01.	26.958	0	0	0	0	0	26.958	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.02.									
					Budget-Comptabilité-Trésorerie									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	02	Provision pour charges sociales	0	—	—				0	—	—
AN	01	02	00	02	Provision conjoncturelle	24.347	—	—				24.347	—	—
AN	01	03	00	02	Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	—	—				0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	01	05	00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	630	—	—				630	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-200						-200		
AN	11	02	00	02	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	702	—	—				702	—	—
AN	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	180	—	—				180	—	—
AN	30	01	00	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	75	—	—				75	—	—
AN	41	01	40	02	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	25.934	0	0	0	0	0	25.934	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	40	—	—				40	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-20						-20		
AN	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—				5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	45	0	0	0	0	0	45	0	0
					Totaux pour le programme 12.02.	25.979	0	0	0	0	0	25.979	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.05. **Gestion du Trésor**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	66	—	—				66	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	12	01	11	05	Frais relatifs au Contentieux	0	—	—				0	—	—
AN	12	02	00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	50	—	—				50	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-10						-10		
AN	12	04	11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	10	—	—				10	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-20						-20		
AN	12	06	30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	177	—	—				177	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dont arrêté(s) de transfert	-20						-20		
					Dépenses années antérieures	(17)	—	—				(17)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	12	07	11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptables de la Trésorerie	0	—	—				0	—	—
AN	12	08	00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	0	0	200				0	0	200
AN	43	01	22	05	Rémunération allouée aux communes du chef de la fourniture des informations relatives au recensement des logements abandonnés	0	—	—				0	—	—
AN	45	02	00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	320	0	200	0	0	0	320	0	200
					Totaux pour le programme 12.05.	320	0	200	0	0	0	320	0	200
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.07. **Dettes et garanties**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	21	01	11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	225.191	—	—				225.191	—	—
AN	21	02	11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	—	—				1.250	—	—
AN	21	03	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	—	—				0	—	—
AN	21	04	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	—	—				0	—	—
AN	21	05	30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	1.250	—	—				1.250	—	—
AN	21	08	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	131	—	—				131	—	—
AN	21	10	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société régionale wallonne du Crédit social et du Fonds du Logement des Familles nombreuses	0	—	—				0	—	—
AN	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	15.606	—	—				15.606	—	—
AN	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	18.000	—	—				18.000	—	—
AN	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	13.653	—	—				13.653	—	—
AN	45	02	23	07	Contribution volontaire au FADELS	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	275.081	0	0	0	0	0	275.081	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	51	01	30	07	(Nouveau) Abandon de créance en faveur du Holding Communal	0	—	—	+50.000	—	—	50.000	—	—
AN	51	02	30	07	(Nouveau) Paiement du montant garanti en espèces ou reprise de certaines dettes du Holding Communal	0	—	—	+157.500	—	—	157.500	—	—
AN	91	01	11	07	Amortissement de la dette régionale consolidée non spécialement affectée	0	—	—				0	—	—
AN	91	03	10	07	Amortissement complémentaire de la dette indirecte	0	—	—				0	—	—
AN	91	06	00	07	Amortissement de l'emprunt sidérurgique (SWS)	0	—	—				0	—	—
AN	91	09	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne du Crédit social	0	—	—				0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	918	—	—				918	—	—
AN	91	12	00	07	Amortissement d'emprunts contractés par les centres de formation (IFPME)	0	—	—				0	—	—
AN	91	14	00	07	Amortissement d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	918	0	0	207.500	0	0	208.418	0	0
					Totaux pour le programme 12.07.	275.999	0	0	207.500	0	0	483.499	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.09.									
					Finance et Comptabilité									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	750	—	—				750	—	—
AN	11	02	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel Cellule interne de Walcomfin	434	—	—				434	—	—
					Dépenses années antérieures	3	—	—				3	—	—
AN	12	01	00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	99	—	—				99	—	—
AN	12	02	11	09	Frais de fonctionnement de la Cellule interne de Walcomfin	50	—	—				50	—	—
AN	12	03	00	09	Consultance et conventions d'études pour la mise en place de Walcomfin	57	—	—				57	—	—
AN	12	05	11	09	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.393	0	0	0	0	0	1.393	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	01	00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	30	—	—				30	—	—
AN	74	02	00	09	Achat de biens meubles pour la Cellule interne de Walcomfin	15	—	—				15	—	—
					Totaux pour le Titre II.	45	0	0	0	0	0	45	0	0
					Totaux pour le programme 12.09.	1.438	0	0	0	0	0	1.438	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Programme 12.11.									
				Fiscalité									
				Titre I. - Dépenses courantes									
AN	11	01	00	11 Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	700	—	—				700	—	—
				Dépenses années antérieures	(81)						(81)		
				Dont arrêté(s) de réallocation	+81						+81		
AN	12	03	00	11 Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	20	—	—				20	—	—
AN	12	04	11	11 Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	200	—	—				200	—	—
AN	12	05	00	11 Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	586	—	—				586	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-114						-114		
				Dépenses années antérieures	(17)	—	—				(17)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+17						+17		
AN	12	06	00	11 Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	119	—	—				119	—	—
				Totaux pour le Titre I.	1.723	0	0	0	0	0	1.723	0	0
				Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	05	00	11 Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	22	—	—				22	—	—
				Dépenses années antérieures	(16)	—	—				(16)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+16						+16		
				Totaux pour le Titre II.	38	0	0	0	0	0	38	0	0
				Totaux pour le programme 12.11.	1.761	0	0	0	0	0	1.761	0	0
				Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
				Programme 12.21.									
				Gestion informatique du Service Public de Wallonie									
				Titre I. - Dépenses courantes									
DE	12	01	00	21 Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	60	—	—				60	—	—
DE	12	03	30	21 Connexion des cabinets ministériels à un réseau de communication et à l'informatique du SPW	247	—	—				247	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
DE	12	04	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	0	—	—				0	—	—
DE	12	05	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	—	0	0				—	0	0
DE	12	07	00	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation de la convention GIEI	504	—	—				504	—	—
DE	12	11	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	3.341	—	—				3.341	—	—
DE	12	13	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	—	—	—				—	—	—
DE	12	14	30	21	Service de gestion de l'infrastructure informatique du SPW - transition GIEI	—	57.997	13.528				—	57.997	13.528
DE	12	15	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	—	10.373	8.259				—	10.373	8.259
DE	12	16	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	—	0	0				—	0	0
DE	12	17	00	21	Plan de sécurité informatique du SPW	0	—	—				0	—	—
DE	12	18	11	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation G.I.E.I.	—	1.500	1.423				—	1.500	1.423
DE	12	22	30	21	Infrastructure de télécommunication et gestion des réseaux associés	3.279	—	—				3.279	—	—
DE	12	23	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	—	—				0	—	—
DE	14	06	10	21	Exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication et des serveurs centralisés	—	0	222				—	0	222
					Totaux pour le Titre I.	7.431	69.870	23.432	0	0	0	7.431	69.870	23.432
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	*i* 73	15	11	21	Fournitures d'équipements de télécommunication et de serveurs centralisés	—	0	0				—	0	0
DE	74	01	00	21	Achat de biens meubles durables	—	0	0				—	0	0
DE	74	02	22	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel	—	0	0				—	0	0
DE	74	03	00	21	Gestion informatique du SPW - Frais d'investissement en matériel	3.799	—	—				3.799	—	—
					Totaux pour le Titre II.	3.799	0	0	0	0	0	3.799	0	0
					Totaux pour le programme 12.21.	11.230	69.870	23.432	0	0	0	11.230	69.870	23.432
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.22. **Equipement et fournitures.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12	02	45	22	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication et frais de communication GSM	145	—	—				145	—	—
NO	12	03	11	22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services.- Service public de Wallonie - Fournitures de bureau	2.482	—	—				2.482	—	—
NO	12	05	11	22	Achat et entretien de vêtements professionnels spécifiques pour le personnel du Service public de Wallonie	872	—	—				872	—	—
NO	12	08	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Service public de Wallonie -Imprimerie	300	—	—				300	—	—
NO	12	09	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Service public de Wallonie - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, …	5.125	—	—				5.125	—	—
NO	12	10	00	22	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules - Véhicules de service et de fonction	5.437	—	—				5.437	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre I.	14.362	0	0	0	0	0	14.362	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	02	00	22	Achat de biens meubles durables non spécifiques pour le Service public de Wallonie - Mobilier et machines de bureau	2.384	—	—				2.384	—	—
NO	74	03	05	22	Achat de biens durables spécifiques - Service public de Wallonie - Edition	100	—	—				100	—	—
NO	74	07	00	22	Achats de biens meubles durables non spécifiques pour le Service public de Wallonie - Véhicules non spécifiques - Véhicules de service et de fonction	1.521	—	—				1.521	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(73)	—	—				(73)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre II.	4.078	0	0	0	0	0	4.078	0	0
					Totaux pour le programme 12.22.	18.440	0	0	0	0	0	18.440	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 12.23.									
					Gestion immobilière et bâtiments.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	12	04	00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	20.398	—	—				20.398	—	—
NO	12	05	00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	9.069	—	—				9.069	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(39)	—	—				(39)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	06	00	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	6.249	—	—				6.249	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(401)						(401)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+108						+108		
NO	12	07	11	23	Déménagements	147	—	—				147	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—				(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	08	11	23	Entretien des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne y compris l'achat d'outillage pour l'entretien et les réparations	1.275	—	—				1.275	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-117						-117		
					Dépenses années antérieures	(9)	—	—				(9)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1						+1		
NO	12	09	11	23	Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	299	—	—				299	—	—
					Dépenses années antérieures	(8)						(8)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+8						+8		
NO	12	10	11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	—	15	18				—	15	18
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	11	00	23	Location, maintenance et travaux d'entretien des équipements de téléphonie fixe	375	—	—				375	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+100						+100		
					Dépenses années antérieures	(211)						(211)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+15						+15		
NO	12	12	11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	—	262	262				—	262	262
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre I.	38.483	277	280	0	0	0	38.483	277	280

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	175	—	—				175	—	—
NO	74	02	22	23	Infrastructures et équipements de téléphonie	206	—	—				206	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-100						-100		
					Dépenses années antérieures	(55)	—	—				(55)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+19						+19		
					Totaux pour le Titre II.	436	0	0	0	0	0	436	0	0
					Totaux pour le programme 12.23.	38.919	277	280	0	0	0	38.919	277	280
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 12.31.									
					Implantation immobilière.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	31	Fonds organique: Fonds de gestion énergétique immobilière									
					Solde au 1er janvier	—	47	47				—	47	47
					Recettes de l'année en cours	—	60	60				—	60	60
					Disponible pour l'année	—	107	107				—	107	107
					Dépenses à charge du Fonds	—	60	60				—	60	60
					Solde du fonds organique au 31 décembre	0	47	47				0	47	47
NO	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	75	—	—				75	—	—
NO	12	03	00	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	—	0	0				—	0	0
NO	21	01	50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	5.670	—	—				5.670	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-263						-263		
					Totaux pour le Titre I.	5.745	60	60	0	0	0	5.745	60	60

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO		72 01 10		31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	—	2.689	2.621				—	2.689	2.621
NO		72 02 10		31	Travaux dans les bâtiments propriétés de la Région wallonne cofinancés par le FEDER en vue de promouvoir les restauration, rénovation et réaffectation de l'Abbaye de Villers-la-Ville	0	0	0				0	0	0
NO	*i*	72 03 10		31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	—	3.400	2.450				—	3.400	2.450
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE		72 04 10		31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	—	345	745				—	345	745
NO		72 06 10		31	Petits travaux d'aménagements effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	375	—	—				375	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(70)	—	—				(70)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO		72 07 10		31	Mesures pour le développement durable	—	625	1.965				—	625	1.965
					Dont arrêté(s) de réallocation									
DE		73 05 10		31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie	—	144	145				—	144	145
NO	*i*	91 01 70		31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	18.243	—	—				18.243	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+263						+263		
					Totaux pour le Titre II.	18.688	7.203	7.926	0	0	0	18.688	7.203	7.926
					Totaux pour le programme 12.31.	24.433	7.263	7.986	0	0	0	24.433	7.263	7.986
					Dont programme d'investissement	18.243	3.400	2.450	—	—	—	18.243	3.400	2.450
					Dont fonds organiques	—	60	60	—	—	—	—	60	60
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	47	47	—	—	—	—	47	47
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 12.	425.477	77.410	31.898	207.500	—	—	632.977	77.410	31.898
					Dont programme d'investissement	18.243	3.400	2.450	—	—	—	18.243	3.400	2.450
					Dont fonds organiques	—	60	60	—	—	—	—	60	60
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	47	47	—	—	—	—	47	47

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 13.									
					Routes et bâtiments									
					Programme 13.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	84.470	—	—				84.470	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	106	—	—				106	—	—
					Totaux pour le Titre I.	84.576	0	0	0	0	0	84.576	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	30	—	—				30	—	—
					Totaux pour le Titre II.	30	0	0	0	0	0	30	0	0
					Totaux pour le programme 13.01.	84.606	0	0	0	0	0	84.606	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 13.02.									
					Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	—	45.813	45.813				—	45.813	45.813
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	02	00	02	Relations publiques, documentation,frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	150	200				—	150	200
LU	12	03	30	02	Etudes	—	2.000	1.500				—	2.000	1.500
LU	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	—	370	395				—	370	395
					Dont arrêté(s) de transfert		+270	+270					+270	+270
HE	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	—	100	100				—	100	100

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	800	1.000				—	800	1.000
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	07	10	02	Achat de petites fournitures, biens et services divers, payables notamment par avances de fonds	2.000	—	—				2.000	—	—
LU	12	09	10	02	Développement d'applications informatiques	—	650	1.950				—	650	1.950
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	—	850	1.025				—	850	1.025
					Dont arrêté(s) de transfert		+250	+175					+250	+175
LU	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	—	8.000	8.000				—	8.000	8.000
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.000	+1.500					+2.000	+1.500
LU	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	—	13.000	15.000				—	13.000	15.000
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	14	10	10	02	Entretien des ouvrages d'art du réseau non structurant	—	1.800	3.500				—	1.800	3.500
LU	14	11	10	02	Entretien du réseau non structurant	—	13.300	15.000				—	13.300	15.000
					Dont arrêté(s) de transfert		+3.000	+3.000					+3.000	+3.000
LU	14	12	10	02	Propreté du réseau non structurant	—	4.000	5.250				—	4.000	5.250
LU	14	13	10	02	Marquages du réseau non structurant	—	4.000	3.500				—	4.000	3.500
LU	14	14	10	02	Entretien des glissières de sécurité et de la signalisation verticale du réseau non structurant	—	3.000	5.700				—	3.000	5.700
					Dont arrêté(s) de transfert			+2.000						+2.000
LU	14	15	10	02	Entretien des pistes cyclables du réseau non structurant	—	1.600	1.550				—	1.600	1.550
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	14	16	10	02	(Nouveau) Installation et entretien d'équipements spécifiques de sécurité pour motos sur le réseau non structurant	—	2.000	—				—	2.000	—
LU	33	02	00	02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	43	43				—	43	43
					Dont arrêté(s) de transfert		+3	+3					+3	+3
LU	33	03	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	110	—	—				110	—	—
HE	33	04	00	02	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	—	230	230				—	230	230
LU	34	02	41	02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	—	6.339	6.339				—	6.339	6.339
					Dont arrêté(s) de transfert		+1.000	+1.000					+1.000	+1.000
HE	43	02	00	02	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	—	100	100				—	100	100
					Totaux pour le Titre I.	2.110	108.145	116.195	0	0	0	2.110	108.145	116.195

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	01	01	00	02 Fonds organique : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
					Solde au 1er janvier	—	6.113	12.271				—	6.113	12.271
					Recettes de l'année en cours	—	64.020	64.020				—	64.020	64.020
					Disponible pour l'année	—	70.133	76.291				—	70.133	76.291
					Dépenses à charge du Fonds	—	64.020	64.020				—	64.020	64.020
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	6.113	12.271				—	6.113	12.271
LU	*i*	63	09	31	02 Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	—	1.512	707			-570	—	1.512	137
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	*i*	72	01	10	02 Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	—	1.250	950				—	1.250	950
LU	*i*	73	01	11	02 Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	—	84.131	74.552				—	84.131	74.552
					Dont arrêté(s) de transfert		-5.523	-4.948					-5.523	-4.948
LU		73	03	11	02 Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne	—	8.795	6.870				—	8.795	6.870
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	*i*	73	05	11	02 Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	—	6.500	7.000				—	6.500	7.000
LU	*i*	73	07	11	02 Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant	—	5.800	7.500				—	5.800	7.500
LU		74	01	00	02 Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes, à payer par avances de fonds	100	—	—				100	—	—
LU		74	08	00	02 Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	—	1.300	1.400				—	1.300	1.400
LU		81	01	00	02 Intervention dans le capital de la SOFICO	5.000	—	—				5.000	—	—
LU		93	08	00	02 Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	—	—				8.400	—	—
					Totaux pour le Titre II.	13.500	173.308	162.999	0	0	- 570	13.500	173.308	162.429
					Totaux pour le programme 13.02.	15.610	281.453	279.194	0	0	0	15.610	281.453	279.194
					Dont programme d'investissement	—	161.701	154.022	—	—	—	—	161.701	154.022
					Dont fonds organiques	—	64.020	64.020	—	—	—	—	64.020	64.020
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	6.113	12.271	—	—	—	—	6.113	12.271

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 13.03. **Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	01	03	00	03	Fonds organique : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
					Solde au 1er janvier	—	1.620	1.705				—	1.620	1.705
					Recettes de l'année en cours	—	700	700				—	700	700
					Disponible pour l'année	—	2.320	2.405				—	2.320	2.405
					Dépenses à charge du Fonds	—	700	700				—	700	700
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.620	1.705				—	1.620	1.705
LU	12	01	00	03	Achat de biens et services à la SOFICO	—	0	0				—	0	0
LU	12	02	00	03	Relations publiques, frais de réunions et missions à l'étranger, paiement de fournitures et prestations par avances de fonds	0	—	—				0	—	—
LU	12	03	11	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	—	200	200				—	200	200
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	04	11	03	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	—	100	100				—	100	100
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	06	30	03	Etudes et prestations de tiers	—	170	170				—	170	170
LU	12	09	30	03	Développement d'applications informatiques spécifiques au département	—	200	250				—	200	250
LU	14	02	10	03	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	—	10.190	8.680				—	10.190	8.680
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.000						+2.000	
LU	14	03	10	03	Dépenses énergétiques sur le réseau non structurant	—	8.500	8.400				—	8.500	8.400
LU	14	06	10	03	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	300	520				—	300	520
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	14	07	10	03	Gestion des espaces paysagers et urbains	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	—	20.360	19.020	0	0	0	—	20.360	19.020

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	73 01	11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	4.000	7.050				—	4.000	7.050
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	*i*	73 10	11	03	Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et des infrastructures de télégestion du trafic	—	5.500	4.100				—	5.500	4.100
					Dont arrêté(s) de transfert		-3.000	-3.000					-3.000	-3.000
LU		73 15	11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	120	180				—	120	180
LU	*i*	73 25	11	03	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	55	124				—	55	124
LU		74 01	00	03	Achats de biens meubles durables	—	320	310				—	320	310
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Totaux pour le Titre II.	—	9.995	11.764	0	0	0	—	9.995	11.764
					Totaux pour le programme 13.03.	—	30.355	30.784	0	0	0	—	30.355	30.784
					Dont programme d'investissement	—	9.555	11.274	—	—	—	—	9.555	11.274
					Dont fonds organiques	—	700	700	—	—	—	—	700	700
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.620	1.705	—	—	—	—	1.620	1.705
					Programme 13.11. **Infrastructures sportives.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN		01 01	00	11	Fonds organique : Fonds relatif au sport équestre									
					Solde au 1er janvier	0	0	800				0	0	800
					Recettes de l'année en cours	0	800	800				0	800	800
					Disponible pour l'année	0	800	1.600				0	800	1.600
					Dépenses à charge du Fonds	0	800	800				0	800	800
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	0	800				—	0	800
AN		12 02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	101	—	—				101	—	—
AN		12 09	00	11	Développement de l'application informatique "Cadasport"	—	0	200				—	0	200
AN		31 01	00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	900	—	—				900	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	33	02	00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	1.200	—	—				1.200	—	—
AN	33	03	00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	175	—	—				175	—	—
AN	33	04	00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.571	—	—				3.571	—	—
AN	41	01	40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	—	558	310				—	558	310
AN	43	01	00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	8.347	—	—				8.347	—	—
					Totaux pour le Titre I.	14.294	1.358	1.310	0	0	0	14.294	1.358	1.310
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	52	06	10	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	—	15.000	13.000				—	15.000	13.000
AN	63	08	21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	—	300	500				—	300	500
AN	63	09	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.	—	15.801	11.949				—	15.801	11.949
AN	63	10	21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen	—	0	0				—	0	0
AN	63	11	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	—	3.000	2.500				—	3.000	2.500
AN	74	01	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	5	5				—	5	5
AN	74	02	00	11	Achat de matériel sportif pour équiper la salle de gymnastique du CA SPW, Boulevard du Nord	—	10	10				—	10	10
AN	74	03	22	11	Rénovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes	—	100	100				—	100	100
					Totaux pour le Titre II.	0	34.216	28.064	0	0	0	0	34.216	28.064
					Totaux pour le programme 13.11.	14.294	35.574	29.374	0	0	0	14.294	35.574	29.374
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	800	800	—	—	—	—	800	800
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	800	—	—	—	—	—	800

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 13.12. **Travaux subsidiés**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
FU		12	02 00	12	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	0	—	—				0	—	—
FU		12	03 11	12	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	—	185	185				—	185	185
FU		12	06 00	12	Achat de biens meubles non durables	5	—	—				5	—	—
FU		33	01 00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	0	—	—				0	—	—
FU		33	02 00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	—	95	95				—	95	95
FU		43	01 00	12	Subventions et indemnités - secteur public	0	—	—				0	—	—
FU		43	02 30	12	Subventions et indemnités - secteur public	—	95	95				—	95	95
FU		43	04 10	12	Partenariat projets sécuritaires avec les Gouverneurs	—	0	0				—	0	0
FU		43	15 22	12	Subventions dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	5	375	375	0	0	0	5	375	375
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU		51	01 11	12	(Nouveau) Subvention à l'Intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments	—	0	0				—	0	0
FU		52	01 10	12	Subventions d'investissements à des associations menant des actions d'éducation permanente et de soutien à l'économie sociale	—	0	0				—	0	0
FU	*i*	63	01 21	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	—	475	44				—	475	44
					Dont arrêté(s) de réallocation		0	-536					0	-536
FU	*i*	63	02 21	12	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque	—	25.000	8.366				—	25.000	8.366
					Dont arrêté(s) de réallocation		0	+629					0	+629
FU		63	04 21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	—	6.594	5.350				—	6.594	5.350
FU	*i*	63	05 21	12	Fonds des Calamités	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
FU	*i*	63 06 00		12	Subvention aux admininistrations publiques subordonnées pour des travaux d'entretiens des voiries suite aux dégâts d'hiver 2008-2009	—	0	9.840				—	0	9.840
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU		63 07 21		12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	—	100	7				—	100	7
					Dont arrêté(s) de réallocation		0	-93					0	-93
FU		63 09 21		12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du Fonds européen de Développement régional (Phasing out)	—	0	0				—	0	0
FU	*i*	63 10 21		12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries.	—	15.500	15.500				—	15.500	15.500
FU		63 11 21		12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional	—	900	5.900				—	900	5.900
					Dont arrêté(s) de transfert									
FU		63 12 21		12	Plan air-climat : éclairage public	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU		63 14 21		12	Versement au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	—	30.000	30.000				—	30.000	30.000
FU		63 15 21		12	Subvention au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	—	0	0				—	0	0
FU		73 01 00		12	Réalisation de pistes d'habileté et de sécurité sur le domaine de la Région wallonne	—	0	0				—	0	0
FU		74 06 00		12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	95	—	—				95	—	—
					Totaux pour le Titre II.	95	78.569	75.007	0	0	0	95	78.569	75.007
					Totaux pour le programme 13.12.	100	78.944	75.382	0	0	0	100	78.944	75.382
					Dont programme d'investissement	—	40.975	33.750	—	—	—	—	40.975	33.750
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 13.	114.610	426.326	414.734	—	—	-570	114.610	426.326	414.164
					Dont programme d'investissement	—	212.231	199.046	—	—	—	—	212.231	199.046
					Dont fonds organiques	—	65.520	65.520	—	—	—	—	65.520	65.520
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	7.733	14.776	—	—	—	—	7.733	14.776

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec	LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement												
				Division organique 14.									
				Mobilité et voies hydrauliques									
				Programme 14.01.									
				Fonctionnel									
				Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	69.698	—	—				69.698	—	—
NO	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	106	—	—				106	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	-7	—	—				-7	—	—
				Dépenses années antérieures	(7)	—	—				(7)	—	—
				Dont arrêté(s) de réallocation	+7	—	—				+7	—	—
LU	12	02	00	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques - Electromécanique	—	40	400				—	40	400
				Dont arrêté(s) de transfert		0	+100					0	+100
HE	12	03	00	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Mobilité	—	97	277				—	97	277
				Dont arrêté(s) de transfert									
HE	12	04	30	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an	0	—	—				0	—	—
				Totaux pour le Titre I.	69.811	137	677	0	0	0	69.811	137	677
				Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	30	—	—				30	—	—
LU	74	02	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	—	190	210				—	190	210
				Dont arrêté(s) de transfert		+30	+50					+30	+50
LU	74	03	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique	—	0	20				—	0	20

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	74	04	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Mobilité	0	—	—				0	—	—
AN	74	05	22	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	33	—	—				33	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Totaux pour le Titre II.	63	190	230	0	0	0	63	190	230
					Totaux pour le programme 14.01.	69.874	327	907	0	0	0	69.874	327	907
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.02.									
					Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	—	50	30				—	50	30
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	01	02	00	02	Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement d'entreprises	—	350	350				—	350	350
HE	01	03	00	02	Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacement scolaires	—	350	350				—	350	350
HE	01	04	00	02	Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable	350	—	—				350	—	—
HE	01	05	00	02	Actions visant à concrétiser les chartes communales de mobilité et à l'élaboration de plans communaux de mobilité durable et études complémentaires	—	1.229	700				—	1.229	700
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	02	00	02	Etudes et actions de soutien en matière de marketing de la mobilité et de politique cyclable	386	—	—				386	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-4						-4		
					Dépenses années antérieures	(4)						(4)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+4						+4		
HE	12	03	00	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	—	250	350				—	250	350
HE	12	04	00	02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	—	21	300				—	21	300

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	05	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions relatifs au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité et à la promotion des voies navigables	300	—	—				300	—	—
HE	33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	—	2.000	1.800				—	2.000	1.800
HE	33	02	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable	220	—	—				220	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(5)	—	—				(5)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	41	01	00	02	Subvention au secteur public en faveur d'actions privilégiant le développement du transport ferroviaire	0	—	—				0	—	—
HE	41	02	40	02	Dépense de toute nature pour la définition, la collecte et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	—	100	50				—	100	50
HE	43	01	00	02	Dépense de toute nature pour favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en RW	—	900	405				—	900	405
HE	43	02	00	02	Subvention aux Communes pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des politiques cyclables	156	—	—				156	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.421	5.250	4.335	0	0	0	1.421	5.250	4.335
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	01	06	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre du Phasing out dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut	—	0	0				—	0	0
HE	01	07	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre de l'Objectif 2	—	0	25				—	0	25
					Dont arrêté(s) de réallocation			+25						+25
HE	01	09	00	02	Dépenses de toutes nature relative à la mise en oeuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	0	442				—	0	442
					Dont arrêté(s) de transfert									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	01	10	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013	—	62	65				—	62	65
HE	01	11	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre d'un programme de sécurisation et de facilitation des déplacements à vélo	—	3.854	5.354				—	3.854	5.354
HE	52	01	00	02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité (Contrat d'avenir)	—	7	7				—	7	7
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité (Contrat d'avenir)	—	7.049	7.594				—	7.049	7.594
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Dont arrêté(s) de réallocation			-25						-25
HE	63	02	00	02	Subvention aux pouvoirs locaux et aux exploitants de taxis pour l'achat de véhicules propres	—	0	115				—	0	115
HE	63	03	00	02	(Nouveau) Subvention pour un bateau école au bénéfice de la Province de Liège	0	—	—				0	—	—
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	100	—	—				100	—	—
					Totaux pour le Titre II.	100	10.972	13.602	0	0	0	100	10.972	13.602
					Totaux pour le programme 14.02.	1.521	16.222	17.937	0	0	0	1.521	16.222	17.937
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.03. **Transport urbain, interurbain et scolaire**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
HE	01	01	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains et interurbains (Contrat d'avenir)	60	—	—				60	—	—
HE	01	02	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite (Contrat d'avenir)	261	—	—				261	—	—
HE	01	03	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	—	8.810	8.810				—	8.810	8.810
HE	01	05	00	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants	—	1.284	1.284				—	1.284	1.284
HE	12	01	30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	4.948	—	—				4.948	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(197)	—	—				(197)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	147	—	—				147	—	—
HE	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	12	—	—				12	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—				(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	04	00	03	(Nouveau) Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-250						-250		
HE	31	01	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	—	334.734	333.784				—	334.734	333.784
					Dont arrêté(s) de réallocation		0	+950					0	+950
HE	31	02	22	03	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon)	—	0	0				—	0	0
HE	31	03	22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes TEC	—	0	0				—	0	0
HE	31	06	22	03	Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilté réduite (Contrat d'avenir)	—	0	0				—	0	0
HE	31	07	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	—	41.521	41.521				—	41.521	41.521
HE	31	08	22	03	Intervention financière de la Région dans la prise en charge des primes d'intéressement à la réalisation des objectifs des contrats de gestion de la SRWT et des TEC	—	1.000	1.950				—	1.000	1.950
					Dont arrêté(s) de réallocation		0	+950					0	+950
HE	31	09	22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	—	0	0				—	0	0
HE	31	10	00	03	Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	250	—	—				250	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+250						+250		
HE	41	01	40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	192	192				—	192	192
HE	41	02	03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	0	—	—				0	—	—
HE	42	02	00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive	0	—	—				0	—	—
HE	43	01	22	03	Subventions aux villes de Mons, de Namur et de Liège afin de leur permettre de mettre en oeuvre une politique de transport cohérente au centre ville (A.A.)	0	—	—				0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE		45 01	21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	—	—				75	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.953	387.541	387.541	0	0	0	5.953	387.541	387.541
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE		01 04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en œuvre de modes de transport structurants	0	—	—				0	—	—
HE	*i*	51 01	11	03	Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes	—	500	3.500				—	500	3.500
HE	*i*	51 02	11	03	Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	—	12.485	10.059				—	12.485	10.059
HE	*i*	51 03	11	03	Investissements en infrastructure - Objectif 2 Meuse Vesdre et du Phasing out de l'objectif 2	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	51 04	11	03	Subvention à la SRWT dans le cadre du Plan Air - Climat (Bus propres)	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	51 05	11	03	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	—	—				0	—	—
HE	*i*	51 06	11	03	Investissement infrastructures (objectif 1 - Hainaut)	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	51 07	11	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport	32.128	—	—				32.128	—	—
HE	*i*	51 08	11	03	Complément de la région au programme d'investissement de la SRWT	2.129	—	—				2.129	—	—
HE	*i*	51 09	11	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	—	6.254	6.254				—	6.254	6.254
HE	*i*	51 10	11	03	Investissements infrastructures - Compétitivité et emploi 2007-2013	—	0	182				—	0	182
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	*i*	73 01	41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	—	1.500	3.500				—	1.500	3.500
HE		74 06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	69	—	—				69	—	—
HE		81 01	41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	243	—	—				243	—	—
					Totaux pour le Titre II.	34.569	20.739	23.495	0	0	0	34.569	20.739	23.495
					Totaux pour le programme 14.03.	40.522	408.280	411.036	0	0	0	40.522	408.280	411.036
					Dont programme d'investissement	34.257	20.739	23.495	—	—	—	34.257	20.739	23.495
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 14.04. **Aéroports et aérodromes régionaux.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	01	05	00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	266	—	—				266	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-63						-63		
					Dépenses années antérieures	(75)	—	—				(75)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+63						+63		
AN	12	01	00	04	Contrats de services en relation avec la sûreté et la sécurité des aéroports wallons	—	0	0				—	0	0
AN	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	50	—	—				50	—	—
AN	12	03	11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	—	—				90	—	—
AN	12	04	00	04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	—	6.600	6.600				—	6.600	6.600
AN	12	05	11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	—	0	60				—	0	60
AN	12	07	00	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	119	—	—				119	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(6)	—	—				(6)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	12	08	00	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	35	—	—				35	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	12	10	11	04	(Nouveau) Ouvrage sur l'histoire des aéroports wallons	100	—	—				100	—	—
AN	14	01	10	04	Entretien et gestion des aérodromes	40	—	—				40	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(30)	—	—				(30)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	14	02	10	04	Dépenses d'entretien du matériel spécifique et des locaux des aéroports	133	—	—				133	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-24						-24		
					Dépenses années antérieures	(19)	—	—				(19)	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	14	04	10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	—	—	—				—	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	31	01	22	04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	200	—	—				200	—	—
AN	31	02	22	04	Subvention accordée aux sociétés de gestion des aérodromes en exécution des conventions de concessions entre celles-ci et la Région.	0	—	—				0	—	—
AN	31	04	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	6.148	—	—				6.148	—	—
AN	31	07	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre SAB et la Région	6.730	—	—				6.730	—	—
AN	31	10	00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	—	21.231	21.231				—	21.231	21.231
AN	31	12	00	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité	—	7.956	7.956				—	7.956	7.956
AN	33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	225	—	—				225	—	—
AN	41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	38	8				—	38	8
					Totaux pour le Titre I.	14.266	35.825	35.855	0	0	0	14.266	35.825	35.855
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN		01	06	00	04	Dépenses de toutes natures portant sur des mesures d'encadrement destinées à assurer l'intégration du développement aéroportuaire dans son environnement immédiat	—	0	0				—	0	0
AN	*i*	51	03	12	04	Subvention à la SAB lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	—	—				10.353	—	—
AN	*i*	51	04	12	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	—	—				10.353	—	—
AN		74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	36	—	—				36	—	—
						Dont arrêté(s) de transfert								
						Dont arrêté(s) de réallocation	+24						+24		
						Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation								
AN		74	07	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	56	—	—				56	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation								
						Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
						Dont arrêté(s) de réallocation								
AN		81	01	00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	—	16.655	16.655				—	16.655	16.655

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Totaux pour le Titre II.	20.801	16.655	16.655	0	0	0	20.801	16.655	16.655
					Totaux pour le programme 14.04.	35.067	52.480	52.510	0	0	0	35.067	52.480	52.510
					Dont programme d'investissement	20.706	—	—	—	—	—	20.706	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 14.11. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	*i*	01	02	00	11 Fonds organique : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)									
					Solde au 1er janvier	—	17.997	19.940				—	17.997	19.940
					Recettes de l'année en cours	—	2.500	2.500				—	2.500	2.500
					Disponible pour l'année	—	20.497	22.440				—	20.497	22.440
					Dépenses à charge du Fonds	—	2.500	2.500				—	2.500	2.500
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	17.997	19.940				—	17.997	19.940
LU		12	01	30	11 Achats de biens et services (SOFICO)	—	12.100	12.100				—	12.100	12.100
LU		12	02	00	11 Relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	—	100	70				—	100	70
					Dont arrêté(s) de transfert		0	-50					0	-50
LU		12	03	30	11 Etudes	—	800	750				—	800	750
LU		12	04	11	11 Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques, et frais divers des services	1.910	—	—				1.910	—	—
LU		12	05	11	11 Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	—	140	90				—	140	90
					Dont arrêté(s) de transfert		0	-50					0	-50
LU		12	10	11	11 Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	—	209	315				—	209	315
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU		14	03	10	11 Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	—	5.130	7.923				—	5.130	7.923
					Dont arrêté(s) de réallocation			+1.100						+1.100
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.000	+1.500					+2.000	+1.500
LU		31	01	22	11 Intervention dans le cadre des frais de personnel du port autonome de Liège	—	0	0				—	0	0
LU		33	02	00	11 Subventions à des organismes belges ou étrangers	—	43	43				—	43	43
					Dont arrêté(s) de réallocation									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont arrêté(s) de transfert		+7	+7					+7	+7
LU	34	02	41	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	—	650	714				—	650	714
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	41	01	55	11	Subvention à l'ISSEP	—	866	1.120				—	866	1.120
					Dont arrêté(s) de réallocation		+250	+670					+250	+670
					Dont arrêté(s) de transfert		+16						+16	
LU	41	02	55	11	Subvention à l'ITB dns le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Strasbourg	—	18	18				—	18	18
LU	45	01	40	11	Intervention dans les frais de fonctionnement du Fonds belge de déchirage	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	1.910	22.556	25.643	0	0	0	1.910	22.556	25.643
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i* 51	14	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	—	3.690	4.500				—	3.690	4.500
LU	*i* 51	15	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006 - Phasing out	—	0	0				—	0	0
LU	51	16	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	—	2.500	2.500				—	2.500	2.500
LU	51	17	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	—	0	2.287				—	0	2.287
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	61	01	00	11	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	—	0	0				—	0	0
LU	61	02	00	11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013	—	0	2.310				—	0	2.310
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	73	01	21	11	Rénovation et réhabilitation des ponts	—	2.125	1.830				—	2.125	1.830
					Dont arrêté(s) de réallocation			-1.170						-1.170
					Dont arrêté(s) de transfert		-2.000	-500					-2.000	-500
HE	73	02	21	11	Dragage de rivière set canaux, y compris dragague proprement dit , traitement, séchage et valorisation	—	26.260	16.700				—	26.260	16.700
LU	*i* 73	03	21	11	Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	—	5.977	6.966				—	5.977	6.966
					Dont arrêté(s) de réallocation		-250						-250	

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	*i*	73 04	21	11	Sécurisation, aménagement et équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs, adductions et bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains	—	413	250				—	413	250
					Dont arrêté(s) de transfert		-37	-200					-37	-200
LU	*i*	73 05	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	—	0	0				—	0	0
LU		73 06	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union Européenne (programmation 2007-2013)	—	3.172	895				—	3.172	895
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	*i*	73 08	21	11	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	—	6	34				—	6	34
LU	*i*	73 09	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	—	809	1.024				—	809	1.024
					Dont arrêté(s) de réallocation			-600						-600
					Dont arrêté(s) de transfert		-1.000	-400					-1.000	-400
LU	*i*	73 10	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	—	0	0				—	0	0
LU	*i*	73 21	21	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	—	10.058	9.300				—	10.058	9.300
					Dont arrêté(s) de transfert		+2.000	0					+2.000	0
LU		73 22	21	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	300	—	—				300	—	—
LU		74 01	00	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	—	600	850				—	600	850
					Dont arrêté(s) de transfert		0	+150					0	+150
LU		81 01	00	11	Intervention dans le capital de la SOFICO	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	300	55.610	49.446	0	0	0	300	55.610	49.446
					Totaux pour le programme 14.11.	2.210	78.166	75.089	0	0	0	2.210	78.166	75.089
					Dont programme d'investissement	—	23.453	24.574	—	—	—	—	23.453	24.574
					Dont fonds organiques	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	17.997	19.940	—	—	—	—	17.997	19.940
					Programme 14.12. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU		12 02	00	12	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	—	25	41				—	25	41
LU		12 03	11	12	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	—	60	60				—	60	60

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU		14 03 10		12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	655	—	—				655	—	—
LU		14 04 10		12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	—	3.045	3.119				—	3.045	3.119
LU		14 05 10		12	Dépenses énergétiques	—	4.355	3.450				—	4.355	3.450
					Dont arrêté(s) de transfert		0	-550					0	-550
LU		14 06 10		12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	—	80	80				—	80	80
					Totaux pour le Titre I.	655	7.565	6.750	0	0	0	655	7.565	6.750
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	*i*	73 01 21		12	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	—	4.259	6.000				—	4.259	6.000
LU		73 15 11		12	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	—	0	0				—	0	0
LU	*i*	73 19 21		12	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	—	4.145	4.200				—	4.145	4.200
					Dont arrêté(s) de transfert		-1.000	0					-1.000	0
LU		73 25 11		12	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	—	50	50				—	50	50
LU		74 01 00		12	Achat de biens meubles durables spécifiques	—	90	33				—	90	33
					Dont arrêté(s) de transfert		0	-57					0	-57
					Totaux pour le Titre II.	—	8.544	10.283	0	0	0	—	8.544	10.283
					Totaux pour le programme 14.12.	655	16.109	17.033	0	0	0	655	16.109	17.033
					Dont programme d'investissement	—	8.404	10.200	—	—	—	—	8.404	10.200
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 14.	149.849	571.584	574.512	—	—	—	149.849	571.584	574.512
					Dont programme d'investissement	54.963	52.596	58.269	—	—	—	54.963	52.596	58.269
					Dont fonds organiques	—	2.500	2.500	—	—	—	—	2.500	2.500
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	17.997	19.940	—	—	—	—	17.997	19.940

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 15									
					Agriculture, ressources naturelles et environnement									
					Programme 15.01. **Fonctionnel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	98.423	—	—				98.423	—	—
NO	11	04	11	01	Rémunérations des agents de l'AWAC	1.335	—	—				1.335	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
HE	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	398	—	—				398	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-2						-2		
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+2						+2		
HE	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	—	560	630				—	560	630
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an (Agriculture et Ruralité)	8.633	—	—				8.633	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	05	30	01	Projets informatiques spécifiques à plus d'un an (agriculture et ruralité)	—	0	2.090				—	0	2.090
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Totaux pour le Titre I.	108.806	560	2.720	0	0	0	108.806	560	2.720
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
HE	74	02	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Environnement)	—	30	30				—	30	30
LU	74	03	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	30	30	0	0	0	10	30	30
					Totaux pour le programme 15.01.	108.816	590	2.750	0	0	0	108.816	590	2.750
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 15.02. **Coordination des politiques agricole et environnementale**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	01	30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	634	—	—				634	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1						-1		
					Dépenses années antérieures	(5)	—	—				(5)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	535	—	—				535	—	—
HE	12	03	00	02	Etudes et contrats de services - dépenses pluriannuelles	—	0	0				—	0	0
LU	12	04	30	02	Frais de fonctionnement relatifs aux services des Conseillers agricoles	10	—	—				10	—	—
LU	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	—	1.159	388				—	1.159	388
					Dont arrêté(s) de réallocation		+62	0					+62	0
HE	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	10	—	—				10	—	—
LU	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	90	90				—	90	90
LU	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP	—	35	25				—	35	25
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	12	10	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Agriculture et Ruralité)	115	—	—				115	—	—
LU	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	800	—	—				800	—	—
LU	12	13	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.673	—	—				1.673	—	—
HE	12	14	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen (Environnement)	—	0	148				—	0	148
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	15	11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	100	211				—	100	211
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	12	16	00	02	Démarche qualité	—	89	139				—	89	139
					Dont arrêté(s) de réallocation		+39	+39					+39	+39
HE	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	425	—	—				425	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	—	—				0	—	—
HE	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments	427	—	—				427	—	—
HE	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	310	—	—				310	—	—
LU	12	29	00	02	Frais liés à la présience de l'UE	—	5	278				—	5	278
					Dont arrêté(s) de réallocation		-28	-31					-28	-31
HE	12	30	00	02	Frais liés à la présidence de l'UE	—	16	111				—	16	111
					Dont arrêté(s) de réallocation		-39	-39					-39	-39
HE	12	31	11	02	Frais liés à la présidence de l'UE	0	—	—				0	—	—
LU	12	32	00	02	Frais liés à la présidence de l'UE	0	—	—				0	—	—
HE	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	—	25	25				—	25	25
HE	30	03	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'environnement	10	—	—				10	—	—
LU	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	—	15	15				—	15	15
LU	30	05	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'agriculture et de ruralité	15	—	—				15	—	—
LU	31	10	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	882	1.193				—	882	1.193
					Dont arrêté(s) de réallocation		-82						-82	
HE	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	0	326				—	0	326
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	0				—	0	0
LU	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	866	1.377				—	866	1.377
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec la DGARNE	—	250	231				—	250	231
					Dont arrêté(s) de réallocation		+80						+80	
HE	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	98	—	—				98	—	—
HE	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	—	30	30				—	30	30
LU	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	86	—	—				86	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1						+1		
LU	40	01	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	—	0	217				—	0	217
					Dont arrêté(s) de transfert									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	40	02	00	02	Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	—	0	0				—	0	0
HE	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen	—	88	436				—	88	436
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	—	—				0	—	—
LU	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	—	1.163	369				—	1.163	369
LU	41	03	40	02	Subvention pour la réalisation des missions du CSWAAA	0	—	—				0	—	—
LU	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	—	0	1				—	0	1
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	—	661	509				—	661	509
LU	45	01	40	02	Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	—	50	50				—	50	50
					Totaux pour le Titre I.	5.153	5.524	6.169	0	0	0	5.153	5.524	6.169
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	51	01	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	—	22	43				—	22	43
					Dont arrêté(s) de réallocation		+2	+2					+2	+2
LU	51	02	00	02	Aides à l'investissement dans les secteurs de la production et de la transformation des produits de la pêche	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation		-2	-1					-2	-1
LU	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	71	121				—	71	121
					Dont arrêté(s) de transfert		- 9						- 9	
LU	52	02	10	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	—	0	0				—	0	0
HE	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen (environnement)	—	0	2.664			-1.500	—	0	1.164
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	61	02	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen	—	166	1.657				—	166	1.657
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	—	0	756				—	0	756
					Dont arrêté(s) de transfert									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	—	208	230				—	208	230
					Dont arrêté(s) de réallocation		-32	+30					-32	+30
LU	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	50	—	—				50	—	—
HE	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	375	—	—				375	—	—
HE	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	35	—	—				35	—	—
LU	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achatis de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	610	—	—				610	—	—
LU	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	1.070	467	5.471	0	0	- 1.500	1.070	467	3.971
					Totaux pour le programme 15.02.	6.223	5.991	11.640	0	0	0	6.223	5.991	11.640
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 15.03. **Développement et Etude du milieu** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.958	—	—				1.958	—	—
LU	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	—	386	345				—	386	345
					Dont arrêté(s) de réallocation			-61						-61
HE	12	06	11	03	Etudes et contrats de services pluriannuels (Environnement)	—	35	9				—	35	9
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	630	—	—				630	—	—
HE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	1.050	—	—				1.050	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	572	523				—	572	523
LU	12	12	00	03	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEMNA	—	1.129	938				—	1.129	938
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	26	00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	530	—	—				530	—	—
HE	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	—	49	49				—	49	49

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	—	533	533				—	533	533
LU	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	1.500	1.500				—	1.500	1.500
LU	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	—	72	72				—	72	72
LU	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	—	—	600				—	—	600
LU	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	1.136	—	—				1.136	—	—
HE	31	09	00	03	(Nouveau) Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation à la SCRL EcoTechnoPôle Wallonie	—	370	370				—	370	370
LU	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	—	9	121				—	9	121
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	—	—	16				—	—	16
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	971	—	—				971	—	—
LU	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1.760	—	—				1.760	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	—	825	881				—	825	881
					Dont arrêté(s) de réallocation			+61						+61
LU	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	445	—	—				445	—	—
LU	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	215	—	—				215	—	—
LU	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	125	—	—				125	—	—
LU	33	18	00	03	Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement	965	—	—				965	—	—
HE	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre (Environnement)	1.547	—	—				1.547	—	—
HE	33	21	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière d'information et d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la sensibilisation et de la protection environnementale	0	—	—				0	—	—
HE	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	4.243	—	—				4.243	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	8.603	—	—				8.603	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	41	01	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	—	0	0				—	0	0
LU	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	18.394	—	—				18.394	—	—
LU	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	—	1.500	1.500				—	1.500	1.500
LU	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5.345	—	—				5.345	—	—
LU	41	05	00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	135	—	—				135	—	—
HE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	17.281	—	—				17.281	—	—
LU	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	—	7.000	6.000				—	7.000	6.000
LU	41	08	00	03	Subventions au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissements y compris études	—	—	—				—	—	—
LU	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	—	335	301				—	335	301
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	43	02	00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	90	—	—				90	—	—
HE	43	03	22	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.432	—	—				1.432	—	—
HE	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	—	140	158				—	140	158
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre I.	66.855	14.455	13.916				66.855	14.455	13.916
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	01	00	03	Fonds organique : fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret programme du 18 décembre 2003)									
					Solde au 1er janvier	—	1.660	2.030				—	1.660	2.030
					Recettes de l'année en cours	—	617	617				—	617	617
					Disponible pour l'année	—	2.277	2.647				—	2.277	2.647
					Dépenses à charge du Fonds	—	617	617				—	617	617
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.660	2.030				—	1.660	2.030
LU	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	—	150	150				—	150	150
HE	51	02	00	03	Subventions pour la rénovation du bâtiment où sera implanté le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises	—	0	60				—	0	60
LU	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	25	—	—				25	—	—
LU	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	150	80				—	150	80

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	52	04	10	03	Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissement dans le domaine de la sensibilisation à l'environnement	—	0	0				—	0	0
LU	61	02	00	03	(Nouveau) Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	—	2.050	2.050				—	2.050	2.050
HE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1.825	—	—				1.825	—	—
HE	63	01	21	03	Subventions pour la création de centres régionaux d'initiation à l'environnement (CRIE)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	—	150	802				—	150	802
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	—	410	142				—	410	142
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	44	—	—				44	—	—
LU	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	75	—	—				75	—	—
LU	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)	25	—	—				25	—	—
HE	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	44	—	—				44	—	—
HE	81	01	00	03	(Nouveau) Participation de la Région-SCRL Eco TechnoPôle Wallonie	—	967	967				—	967	967
					Totaux pour le Titre II.	2.038	4.494	4.868	0	0	0	2.038	4.494	4.868
					Totaux pour le programme 15.03.	68.893	18.949	18.784	0	0	0	68.893	18.949	18.784
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	617	617	—	—	—	—	617	617
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	1.660	2.030	—	—	—	—	1.660	2.030

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 15.04. **Aides à l'Agriculture** *Titre I. - Dépenses courantes*									
LU	12	02	00	04	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	20	—	—				20	—	—
LU	12	03	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	270	335				—	270	335
LU	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	786	475				—	786	475
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	12	05	11	04	Achat de biens et services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	152	—	—				152	—	—
LU	12	06	00	04	Achat de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	10	—	—				10	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	1.000	—	—				1.000	—	—
LU	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles	—	3.800	12.637				—	3.800	12.637
					Dont arrêté(s) de réallocation		-3.000	0					-3.000	0
LU	31	02	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR	—	50	3.800				—	50	3.800
LU	31	03	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR	—	20	1.800				—	20	1.800
					Dont arrêté(s) de réallocation			+500						+500
LU	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	19.500	9.500				—	19.500	9.500
					Dont arrêté(s) de réallocation		+4.500						+4.500	
LU	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	4.000	2.500				—	4.000	2.500
					Dont arrêté(s) de réallocation		-1.000	0					-1.000	0
LU	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement	—	100	100				—	100	100
					Dont arrêté(s) de réallocation		-500	-500					-500	-500
LU	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	—	16.219	17.950				—	16.219	17.950
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	—	6.568	6.568				—	6.568	6.568
LU	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	—	0	0				—	0	0
LU	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	—	200	200				—	200	200
LU	31	12	32	04	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	506	—	—				506	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	—	200	200				—	200	200
LU	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	—	974	974				—	974	974
LU	34	02	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	210	—	—				210	—	—
LU	34	03	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	638	—	—				638	—	—
LU	41	01	00	04	Subvention au Centre wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (SIGEC) ou à d'autres institutions (études ou expertises)	0	—	—				0	—	—
LU	41	02	00	04	Subvention au Centre wallon de Recherches Agronomiques de Gembloux (SIGEC) ou à d'autres institutions (études ou expertises)	—	0	0				—	0	0
LU	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	—	460	460				—	460	460
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	—	500	500				—	500	500
LU	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	350	—	—				350	—	—
LU	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	692	—	—				692	—	—
LU	45	02	00	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	3.578	53.647	57.999	0	0	0	3.578	53.647	57.999
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	04	00	04	Fonds organique : Fonds en matière de S.I.G.E.C.									
					Solde au 1er janvier	—	434	463				—	434	463
					Recettes de l'année en cours	—	272	272				—	272	272
					Disponible pour l'année	—	706	735				—	706	735
					Dépenses à charge du Fonds	—	272	272				—	272	272
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	434	463				—	434	463
LU	51	01	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR	—	0	0				—	0	0
LU	51	02	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR 2007 - 2013	—	0	0				—	0	0
LU	51	03	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR	150	—	—				150	—	—
LU	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	5.000	—	—				5.000	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1.500						-1.500		
LU	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	500	—	—				500	—	—
LU	51	06	00	04	Aides pour la mise en conformités des infrastructures de stockage des effluents d'élevage - Cofinancement PDR	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	51	07	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	3.500	—	—				3.500	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1.500						+1.500		
LU	51	08	12	04	Subventions aux exploitations agricoles pour la mise en conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage (CAW)	—	0	0				—	0	0
LU	61	01	00	04	Prélèvement pour non recouvrement sur le Fonds des quotas laitiers	—	—	—				—	—	—
LU	63	02	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	—	2.000	1.278				—	2.000	1.278
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles	—	2.000	500				—	2.000	500
LU	74	01	22	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	14	—	—				14	—	—
LU	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	9.164	4.272	2.050	0	0	0	9.164	4.272	2.050
					Totaux pour le programme 15.04.	12.742	57.919	60.049	0	0	0	12.742	57.919	60.049
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	272	272	—	—	—	—	272	272
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	434	463	—	—	—	—	434	463
					Programme 15.11. **Nature, Forêt, Chasse-pêche**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse … ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	867	—	—				867	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5						-5		
					Dépenses années antérieures	(22)	—	—				(22)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	12	03	30	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	—	985	1.300				—	985	1.300
LU	12	04	50	11	Conventions d'études et contrats de service - Cofinancement européen - PDR	—	0	73				—	0	73
LU	12	05	30	11	(Modifié) Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	—	727	700				—	727	700
LU	12	06	11	11	Lutte sanitaire en forêt wallonne	0	—	—				0	—	—
LU	12	07	11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	—	162	300				—	162	300
					Dont arrêté(s) de réallocation			+100						+100

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	12	08	30	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	—	389	429				—	389	429
LU	12	09	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	980	—	—				980	—	—
LU	12	10	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	185	—	—				185	—	—
LU	33	01	00	11	(Modifié) Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	1.264	1.262				—	1.264	1.262
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	03	00	11	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	—	81	54				—	81	54
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	04	00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	85	—	—				85	—	—
LU	33	05	00	11	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	684	—	—				684	—	—
LU	33	07	00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	460	—	—				460	—	—
LU	33	10	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	359	—	—				359	—	—
LU	33	11	00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	596	—	—				596	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	12	00	11	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	—	117	70				—	117	70
LU	34	01	41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	95	—	—				95	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5						-5		
					Dépenses années antérieures	(85)	—	—				(85)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	34	04	00	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	—	10	5				—	10	5
LU	41	01	40	11	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse	500	—	—				500	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(51)	—	—				(51)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	43	01	00	11	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	—	350	685				—	350	685
					Dont arrêté(s) de réallocation			+185						+185

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	43	02	00	11	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique destinée à la mise en œuvre de la mission déléguée relative à l'Office Economique wallon du Bois	—	300	300				—	300	300
					Dont arrêté(s) de réallocation		+300	+300					+300	+300
LU	43	03	22	11	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	—	0	0				—	0	0
LU	43	04	22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	2.190	—	—				2.190	—	—
LU	43	06	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	—	1.056	1.056				—	1.056	1.056
LU	43	07	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	600	—	—				600	—	—
LU	44	01	00	11	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable	684	—	—				684	—	—
LU	44	02	00	11	Subventions au secteur public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	8.443	5.441	6.234	0	0	0	8.443	5.441	6.234
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	01	02	00	11	Fonds organique : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)									
					Solde au 1er janvier	—	2.173	2.174				—	2.173	2.174
					Recettes de l'année en cours	—	165	165				—	165	165
					Disponible pour l'année	—	2.338	2.339				—	2.338	2.339
					Dépenses à charge du Fonds	—	165	165				—	165	165
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	2.173	2.174				—	2.173	2.174
LU	01	03	00	11	Fonds organique : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)									
					Solde au 1er janvier	—	768	768				—	768	768
					Recettes de l'année en cours	—	65	65				—	65	65
					Disponible pour l'année	—	833	833				—	833	833
					Dépenses à charge du Fonds	—	65	65				—	65	65
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	768	768				—	768	768
LU	52	01	10	11	(Modifié) Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	—	97	111				—	97	111
					Dont arrêté(s) de réallocation		+66						+66	
LU	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	—	911	998				—	911	998
LU	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	—	473	351				—	473	351
					Dont arrêté(s) de réallocation		-116	-205					-116	-205

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU		52 05 00		11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	100	30				—	100	30
LU		53 01 10		11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, …)	—	250	250				—	250	250
					Dont arrêté(s) de réallocation		+30						+30	
LU		53 04 10		11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000	—	255	100				—	255	100
					Dont arrêté(s) de réallocation			-50						-50
LU		53 05 10		11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	300	70				—	300	70
LU		63 01 21		11	(Modifié) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	—	120	1.460				—	120	1.460
LU		63 04 21		11	Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, d'espaces verts publics, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	—	0	0				—	0	0
LU		63 05 21		11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	—	285	326				—	285	326
LU		63 06 21		11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	—	505	135				—	505	135
					Dont arrêté(s) de réallocation		-180	-230					-180	-230
LU		63 07 21		11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	—	300	80				—	300	80
					Dont arrêté(s) de réallocation		-100	-100					-100	-100
LU		70 01 10		11	(Modifié) Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	—	690	861				—	690	861
LU		70 02 10		11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales - cofinancement européen - LIFE	—	234	229				—	234	229
LU		70 03 10		11	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	—	162	207				—	162	207
LU		70 04 00		11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	497	—	—				497	—	—
LU	*i*	71 01 10		11	(Modifié) Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	—	150	250				—	150	250
LU		71 02 10		11	Acquisition de la Région de terrains - cofinancement européen - LIFE	—	0	0				—	0	0
LU		71 03 10		11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	—	300	320				—	300	320

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	74	06	00	11	(Modifié) Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	370	—	—				370	—	—
LU	74	07	22	11	Achat de biens meubles durables pour Natura 2000	—	0	17				—	0	17
LU	74	08	00	11	Achat de biens meubles durables - cofinancement européen - LIFE	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	867	5.362	6.025	0	0	0	867	5.362	6.025
					Totaux pour le programme 15.11.	9.310	10.803	12.259	0	0	0	9.310	10.803	12.259
					Dont programme d'investissement	—	150	250	—	—	—	—	150	250
					Dont fonds organiques	—	230	230	—	—	—	—	230	230
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.941	2.942	—	—	—	—	2.941	2.942
					Programme 15.12. **Espace rural et naturel**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	02	00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes…	905	—	—				905	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	12	03	30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	—	3.693	3.387				—	3.693	3.387
LU	12	05	30	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux	—	3.959	4.715				—	3.959	4.715
					Dont arrêté(s) de réallocation			+900						+900
LU	12	08	00	12	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	200	—	—				200	—	—
LU	31	02	00	12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	—	1.200	1.225				—	1.200	1.225
LU	31	03	00	12	Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	—	400	300				—	400	300
LU	33	01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	1.060	990				—	1.060	990
					Dont arrêté(s) de réallocation		+325	+325					+325	+325
LU	33	02	23	12	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	33	03	00	12	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre	1.601	—	—				1.601	—	—
LU	33	04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	2.964	—	—				2.964	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	33	05	00	12	Subvention à l'asbl Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnemementale et valorisation des matières organiques	352	—	—				352	—	—
LU	33	06	00	12	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	76	38				—	76	38
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	07	00	12	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	—	15	230				—	15	230
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	09	00	12	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	—	200	175				—	200	175
LU	33	10	00	12	Subventions à la FGW pour ses actions en matière de développement rural	—	50	25				—	50	25
LU	41	01	00	12	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	—	60	60				—	60	60
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	41	02	00	12	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	—	390	240				—	390	240
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	41	03	00	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	—	1.200	1.200				—	1.200	1.200
LU	41	04	00	12	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	120	—	—				120	—	—
LU	41	05	00		Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (PROJET GISER)	—	175	100				—	175	100
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	41	06	00		Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	—	175	100				—	175	100
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	43	01	00	12	Subventions au secteur public en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	290	300				—	290	300
LU	43	02	00	12	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	194	210				—	194	210
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	43	03	30	12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	—	25	170				—	25	170
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	44	03	00	12	Subventions pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et de sylviculture	25	—	—				25	—	—
LU	45	01	23	12	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre I.	6.168	13.162	13.465	0	0	0	6.168	13.162	13.465

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU		01	02 00	12	Fonds organique : Fonds en matière de politique foncière									
					Solde au 1er janvier	—	4.396	4.433				—	4.396	4.433
					Recettes de l'année en cours	—	565	565				—	565	565
					Disponible pour l'année	—	4.961	4.998				—	4.961	4.998
					Dépenses à charge du Fonds	—	565	565				—	565	565
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	4.396	4.433				—	4.396	4.433
LU		51	01 12	12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	—	100	80				—	100	80
LU		52	01 10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	—	160	125				—	160	125
					Dont arrêté(s) de réallocation			+25						+25
LU		52	06 10	12	Subventions pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques	125	—	—				125	—	—
LU		53	03 10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques	—	130	115				—	130	115
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU		53	04 10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	—	0	117				—	0	117
LU	*i*	63	01 21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	3.230	2.175				—	3.230	2.175
					Dont arrêté(s) de réallocation		-370	-425					-370	-425
LU	*i*	63	04 21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole	—	3.500	2.000				—	3.500	2.000
LU		63	05 21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	—	181	130				—	181	130
LU	*i*	63	06 21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	—	17.089	10.639				—	17.089	10.639
					Dont arrêté(s) de réallocation		-325	-325					-325	-325
LU		63	07 21	12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)	—	0	0				—	0	0
LU		63	08 21	12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	—	200	150				—	200	150
LU		63	09 12	12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	—	1.010	835				—	1.010	835
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU		70	01 10	12	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	—	1.770	1.320				—	1.770	1.320
LU		71	02 10	12	Acquisitions de terrains par la Région	—	1.285	1.515				—	1.285	1.515

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont arrêté(s) de réallocation		+370						+370	
LU	*i*	73 01	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de wateringues, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	—	2.310	1.968				—	2.310	1.968
					Dont arrêté(s) de réallocation			-500						-500
LU		73 02	00	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part subsidiable	—	2.400	1.800				—	2.400	1.800
LU		73 03	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de wateringues pour l'amélioration des habitats aquatiques	—	200	220				—	200	220
LU		74 06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	308	—	—				308	—	—
LU		74 08	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	100	100				—	100	100
LU		85 01	34	12	Règlement des soldes créditeurs des comptes des propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	74	—	—				74	—	—
LU		85 02	34	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part non subsidiable avances remboursables	—	2.091	1.491				—	2.091	1.491
					Totaux pour le Titre II.	507	36.321	25.345	0	0	0	507	36.321	25.345
					Totaux pour le programme 15.12.	6.675	49.483	38.810	0	0	0	6.675	49.483	38.810
					Dont programme d'investissement	—	26.129	16.782	—	—	—	—	26.129	16.782
					Dont fonds organiques	—	565	565	—	—	—	—	565	565
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	4.396	4.433	—	—	—	—	4.396	4.433
					Programme 15.13. **Prévention et Protection : Air, Eau, Sol** *Titre I. - Dépenses courantes*									
HE		12 01	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.150	—	—				1.150	—	—
HE		12 02	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	55	—	—				55	—	—
HE		12 03	30	13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	—	1.574	1.460				—	1.574	1.460
HE		12 04	30	13	Etudes dans des zones pilotes des conséquences de remontées des nappes aquifères - Réseau de mesure concernant les orages exceptionnels et les changements climatiques	—	0	59				—	0	59
HE		12 05	30	13	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA	—	600	281				—	600	281
HE		12 10	11	13	Dotation au CESRW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des stations d'épuration individuelles et de la Commission des eaux de surface	450	—	—				450	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	14	00	13	Elaboration et encadrement des plans de gestion par sous-bassin hydrologique et exécution de la directive cadre sur l'eau	—	0	0				—	0	0
HE	31	02	22	13	Dotation spécifique à l'Office régional wallon des Déchets pour la gestion des déchets animaux en Région wallonne	2.822	—	—				2.822	—	—
HE	31	03	22	13	Dotation à la SPAQuE	—	18.861	18.861				—	18.861	18.861
HE	31	20	22	13	Subventions aux Intercommunales et Communes pour couvrir les dépenses de démergement	—	0	0				—	0	0
HE	33	01	00	13	Subventions au secteur autre que public en matière de gestion des déchets	0	—	—				0	—	—
LU	33	02	00	13	Subventions contrats de rivière	—	1.610	1.590				—	1.610	1.590
LU	33	05	00	13	Subvention au secteur autre que public en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	—	0	0				—	0	0
HE	33	07	00	13	Subventions au secteur autre que public	—	0	100				—	0	100
HE	33	08	00	13	Subventions et indemnités	—	0	0				—	0	0
DE	35	02	40	13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	185	—	—				185	—	—
HE	40	01	00	13	Dotation de fonctionnement à l'Agence de l'Air ("Plan Air-Climat")	5.110	—	—				5.110	—	—
HE	40	02	01	13	(Nouveau) Subvention exceptionnelle à l'Agence de l'Air ("Plan Air-Climat") pour l'acquisition de quotas gaz à effet de serre (EUA)				7.000			7.000	—	—
HE	41	07	40	13	Dotation spécifique à l'Office wallon des Déchets	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	9.772	22.645	22.351	7.000	0	0	16.772	22.645	22.351
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	01	01	00	13	Fonds organique : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)									
					Solde au 1er janvier	—	48.228	55.380				—	48.228	55.380
					Recettes de l'année en cours	—	23.752	23.752				—	23.752	23.752
					Disponible pour l'année	—	71.980	79.132				—	71.980	79.132
					Dépenses à charge du Fonds	—	23.752	23.752				—	23.752	23.752
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	48.228	55.380				—	48.228	55.380
HE	01	02	00	13	Fonds organique : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques									
					Solde au 1er janvier	—	112	112				—	112	112
					Recettes de l'année en cours	—	100	100				—	100	100
					Disponible pour l'année	—	212	212				—	212	212
					Dépenses à charge du Fonds	—	100	100				—	100	100
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	112	112				—	112	112
HE	*i*	01	03	00	13	Fonds organique : Fonds pour la protection de l'environnement								
					Solde au 1er janvier	—	22.533	30.949				—	22.533	30.949
					Recettes de l'année en cours	—	15.791	15.791				—	15.791	15.791
					Disponible pour l'année	—	38.324	46.740				—	38.324	46.740
					Dépenses à charge du Fonds	—	15.791	15.791				—	15.791	15.791
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	22.533	30.949				—	22.533	30.949

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	*i*	01 04 00		13	Fonds organique : Fonds de solidarité international pour l'eau									
					Solde au 1er janvier	—	500	500				—	500	500
					Recettes de l'année en cours	—	501	501				—	501	501
					Disponible pour l'année	—	1.001	1.001				—	1.001	1.001
					Dépenses à charge du Fonds	—	501	501				—	501	501
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	500	500				—	500	500
HE	*i*	51 04 00		13	Subventions spécifiques pour travaux et études de démergement	—	0	0				—	0	0
HE		51 08 12		13	Subventions aux infrastructures touristiques en matière d'épuration des eaux usées	—	100	100				—	100	100
HE		52 02 10		13	Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements dans le secteur de l'eau	—	0	0				—	0	0
HE		53 01 10		13	Subventions en matière d'épuration individuelle	2.000	—	—				2.000	—	—
HE		63 01 00		13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	10	—	—				10	—	—
HE		63 06 21		13	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements dans le cadre du Plan Wallon des Déchets (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	73 01 41		13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	—	20	20				—	20	20
HE		74 06 00		13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE	50	—	—				50	—	—
HE		74 07 00		13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme ("Plan Air-Climat")	—	0	0				—	0	0
HE		74 08 00		13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DPA	5	—	—				5	—	—
HE		81 04 41		13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	12.347	—	—				12.347	—	—
					Totaux pour le Titre II.	14.412	40.264	40.264	0	0	0	14.412	40.264	40.264
					Totaux pour le programme 15.13.	24.184	62.909	62.615	7.000	0	0	31.184	62.909	62.615
					Dont programme d'investissement	—	16.312	16.312	—	—	—	—	16.312	16.312
					Dont fonds organiques	—	40.144	40.144	—	—	—	—	40.144	40.144
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	71.373	86.941	—	—	—	—	71.373	86.941
					Programme 15.14.									
					Police et contrôle									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU		12 01 00		14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB et de la Direction des Contrôles	105	—	—				105	—	—
HE		12 02 00		14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	459	—	—				459	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(27)	—	—				(27)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	03	30	14	Etudes et contrats de services pluriannuels	—	79	221				—	79	221
HE	12	04	30	14	Frais d'intervention d'urgence avancés par la Région en vue de remédier à une pollution	0	—	—				0	—	—
HE	12	20	10	14	Intervention de la DGARNE dans la réhabilitation des dépotoires en exécution de jugements, dans les interventions d'urgence en vue de remédier à une pollution et dans les interventions de sécurité liées à la police des mines	100	—	—				100	—	—
					Totaux pour le Titre I.	691	79	221	0	0	0	691	79	221
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	74	01	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB et de la Direction des Contrôles	116	—	—				116	—	—
HE	74	06	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	90	—	—				90	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	74	07	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	—	0	160				—	0	160
					Totaux pour le Titre II.	206	0	160	0	0	0	206	0	160
					Totaux pour le programme 15.14.	897	79	381	0	0	0	897	79	381
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 15.	237.740	206.723	207.288	7.000	—	-1.500	244.740	206.723	205.788
					Dont programme d'investissement	—	42.591	33.344	—	—	—	—	42.591	33.344
					Dont fonds organiques	—	41.828	41.828	—	—	—	—	41.828	41.828
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	80.804	96.809	—	—	—	—	80.804	96.809

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 16.									
					Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie									
					Programme 16.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	41.071	—	—				41.071	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département de l'Energie	0	—	—				0	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département de l'Energie	—	0	0				—	0	0
HE	12	04	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	0	—	—				0	—	—
HE	12	05	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	—	0	0				—	0	0
NO	12	11	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département du Logement	155	—	—				155	—	—
NO	12	12	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département du Logement	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	41.241	0	0	0	0	0	41.241	0	0
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 16.01.	41.251	0	0	0	0	0	41.251	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.02. **Aménagement du territoire et urbanisme.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
HE	01	01	01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	773	—	—				773	—	—
HE	12	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	60	—	—				60	—	—
HE	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions (CAW)	1.458	—	—				1.458	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(17)	—	—				(17)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	03	30	02	Etudes (CAW)	—	110	1.200				—	110	1.200
HE	12	04	30	02	Opérationalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information) (CAW)	—	1.510	1.189				—	1.510	1.189
HE	12	05	30	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens (CAW)	—	0	31				—	0	31
HE	12	06	30	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	0	—	—				0	—	—
HE	12	07	30	02	Etudes et publications relatives au Ravel (CAW)	—	0	42				—	0	42
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	08	30	02	Aide aux Villes et Communes pour la mise en œuvre de la politique du cadre de vie	—	0	0				—	0	0
HE	12	09	11	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	—	380	180				—	380	180
HE	12	10	11	02	Honoraires d'avocats, d'experts judiciaires et de personnes étrangères à l'administration	934	—	—				934	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(21)	—	—				(21)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	12	11	11	02	Dotation au CESRW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	506	—	—				506	—	—
					Dépenses années antérieures	(57)	—	—				(57)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	12	12	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques – programme à moins d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	284	—	—				284	—	—
HE	12	13	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques – programme de plus d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	—	200	158				—	200	158
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	30	01	00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	1.219	—	—				1.219	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(40)	—	—				(40)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	33	01	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	33	02	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (CAW)	—	0	309				—	0	309
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	33	03	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	—	1.475	2.286				—	1.475	2.286
HE	33	04	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	—	0	46				—	0	46
HE	33	05	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	—	0	152				—	0	152
HE	33	06	00	02	Subventions de fonctionnment aux parc naturels pour les missions d'aménagment du territoire	—	300	300				—	300	300
HE	41	01	00	02	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	—	12	12				—	12	12
HE	41	02	00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (CAW)	—	88	126				—	88	126
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	41	03	00	02	Subventions aux organismes universitaires	—	3.250	3.439				—	3.250	3.439

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE	41	04	60	02	Subventions Observatoire developpement territorial	—	150	150				—	150	150
HE	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire (CAW)	—	1.416	1.242				—	1.416	1.242
HE	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	—	5.563	5.056				—	5.563	5.056
HE	43	04	22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de plans communaux d'aménagement, de rapports d'incidences sur les plans commuanux d'aménagement et de rapports urbanistiques et environnementaux-PCA RUE RIE	—	500	400				—	500	400
					Totaux pour le Titre I.	5.369	14.954	16.318	0	0	0	5.369	14.954	16.318
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme (CAW)	—	140	252				—	140	252
HE	63	02	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	—	250	250				—	250	250
HE	71	01	00	02	Acquisition par la Région de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	—	—				10	—	—
					Dépenses années antérieures	13	—	—				13	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
HE	74	07	00	02	Achat de matériel informatique spécifique	10	—	—				10	—	—
HE	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables pour les commissions établies en matière d'aménagement du territoire	10	—	—				10	—	—
HE	74	09	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques à la CDT	—	10	10				—	10	10
HE	85	01	32	02	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article 155, § 4 du CWATUP - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	125	—	—				125	—	—
HE	85	02	00	02	Acquisition par les pouvoirs locaux de parcelles dans le cadre du plan Habitat permanent et de la mise en œuvre des ZAC - Avances récupérables	0	—	—				0	—	—
HE	85	03	00	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	168	400	512	0	0	0	168	400	512
					Totaux pour le programme 16.02.	5.537	15.354	16.830	0	0	0	5.537	15.354	16.830
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.03. **Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
HE	12	02	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	397	—	—				397	—	—
HE	12	03	30	03	Etudes (CAW)	—	700	360				—	700	360
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU	12	04	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	30	—	—				30	—	—
FU	12	05	30	03	(Modifié) Etudes, organisation de séminaires et colloques	—	70	70				—	70	70
FU	12	06	30	03	Etudes géomatiques	—	0	0				—	0	0
FU	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	—	5	5				—	5	5
HE	12	08	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	—	10	10				—	10	10
HE	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
HE	31	02	22	03	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux SAED à réhabiliter	—	0	0				—	0	0
HE	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	—	1.017	1.017				—	1.017	1.017
FU	43	02	22	03	Subventions aux communes permettant la création et le fonctionnement des Régies de Quartier de rénovation urbaine ainsi que la prise en charge des chefs de projets affectés exclusivement à la gestion d'opérations de rénovation urbaine	—	300	1.027				—	300	1.027
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	—	100	75				—	100	75
HE	43	04	00	03	Subventions au secteur public dans le cadre de l'Interreg / Objectif 3	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	427	2.202	2.564	0	0	0	427	2.202	2.564

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
HE		01 01 00		03	Fonds organique: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale									
					Solde au 1er janvier	—	435	435				—	435	435
					Recettes de l'année en cours	—	100	100				—	100	100
					Disponible pour l'année	—	535	535				—	535	535
					Dépenses à charge du Fonds	—	100	100				—	100	100
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	435	435				—	435	435
HE		01 02 00		03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	0	—	—				0	—	—
HE		01 03 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	—	2.000	2.000				—	2.000	2.000
HE		01 04 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	6.282	6.282				—	6.282	6.282
HE		01 05 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	18.618	18.618				—	18.618	18.618
HE		01 06 00		03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	51 03 11		03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager (CAW)	—	—	980				—	—	980
HE		51 04 11		03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	—	0	0				—	0	0
HE	*i*	51 05 11		03	Fonds organique : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)									
					Solde au 1er janvier	—	1.660	1.690				—	1.660	1.690
					Recettes de l'année en cours	—	128	128				—	128	128
					Disponible pour l'année	—	1.788	1.818				—	1.788	1.818
					Dépenses à charge du Fonds	—	128	128				—	128	128
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	1.660	1.690				—	1.660	1.690

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
HE		51 06 11		03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		51 07 11		03	Subventions aux entreprises publiques en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires	—	0	0				—	0	0
FU		53 03 00		03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour les travaux de rénovation et d'embellissement extérieur d'immeubles d'habitation	—	1.250	1.759				—	1.250	1.759
FU	*i*	63 01 21		03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	—	9.644	4.500				—	9.644	4.500
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU	*i*	63 02 21		03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	—	6.000	6.000				—	6.000	6.000
HE	*i*	63 03 21		03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	—	791	1.241				—	791	1.241
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU		63 04 21		03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	—	0	0				—	0	0
HE		63 05 21		03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	—	0	0				—	0	0
HE		63 08 21		03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		63 09 21		03	Subventions aux communes en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires	—	0	0				—	0	0
FU		63 11 21		03	Subventions en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "phasing out - objectifs 1 et 2"	—	0	0				—	0	0
HE		63 12 00		03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE		63 13 00		03	Réceptacle des engagements relatifs au programme objectif 2 et phasing out objectif 2 - programmation 2000-2006 (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		63 14 21		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000-2006	—	0	0				—	0	0
FU		63 15 00		03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	—	0	400				—	0	400
HE		63 16 00		03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	—	0	6.400			-300	—	0	6.100
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE		63 17 00		03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence	—	0	1.980			-900	—	0	1.080
					Dont arrêté(s) de transfert									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
FU		63 18 00		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013	—	0	2.783				—	0	2.783
					Dont arrêté(s) de transfert									
FU		63 19 00		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013	—	0	4.744			-1.000	—	0	3.744
					Dont arrêté(s) de transfert									
HE	*i*	71 01 32		03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région (CAW)	—	200	200				—	200	200
HE	*i*	71 02 32		03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	—	—				0	—	—
HE		71 03 12		03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (CAW)	—	0	0				—	0	0
HE		71 04 32		03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 1 (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		71 05 32		03	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements	—	0	0				—	0	0
HE		71 06 32		03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel objectif 2	—	0	0				—	0	0
HE		71 07 32		03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux d'assainissement et d'aménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 2 et phasing out Objectif 2 Programmation 2000 - 2006 (CAW)	—	0	0				—	0	0
FU		74 01 00		03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	—	10	10				—	10	10
HE		74 06 00		03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	50	—	—				50	—	—
					Totaux pour le Titre II.	50	45.023	58.125	0	0	- 2.200	50	45.023	55.925
					Totaux pour le programme 16.03.	477	47.225	60.689	0	0	- 2.200	477	47.225	58.489
					Dont programme d'investissement	—	16.763	13.049	—	—	—	—	16.763	13.049
					Dont fonds organiques	—	228	228	—	—	—	—	228	228
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	2.095	2.125	—	—	—	—	2.095	2.125

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.11. **Logement : secteur privé.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	11	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière de logement (secteur privé)	—	0	0				—	0	0
NO	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	505	—	—				505	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-30						-30		
					Dépenses années antérieures	(85)	—	—				(85)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+30						+30		
NO	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement	290	—	—				290	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(30)	—	—				(30)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	04	11	11	Centre de recherche en habitat durable	980	—	—				980	—	—
NO	32	01	00	11	Aide à la location	—	161	161				—	161	161
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	835	—	—				835	—	—
					Dépenses années antérieures	(15)	—	—				(15)	—	—
NO	33	02	00	11	Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	9.548	—	—				9.548	—	—
NO	33	03	00	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - cofinancement	—	0	54				—	0	54
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Dont arrêté(s) de réallocation			+45						+45
NO	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	8.400	—	—				8.400	—	—
NO	34	06	12	11	Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	4.850	—	—				4.850	—	—
NO	34	07	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt jeunes"	16.300	—	—				16.300	—	—
NO	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	4.800	—	—				4.800	—	—
NO	34	10	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenu en faveur des locataires	0	—	—				0	—	—
NO	34	11	41	11	Allocations de déménagement octroyées aux locataires sociaux dans le cadre de l'accompagnement social du PEI	300	—	—				300	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	34	12	79	11	Bonification d'intérêts accordés aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	60	—	—				60	—	—
NO	34	13	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	3.120	—	—				3.120	—	—
NO	43	03	00	11	Subventions relatives aux programme et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (organismes publics - cofinancement)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Dont arrêté(s) de réallocation			- 45						- 45
NO	45	01	00	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	50	—	—				50	—	—
					Totaux pour le Titre I.	50.168	161	215	0	0	0	50.168	161	215
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	51	01	11	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	—	1.409	1.409				—	1.409	1.409
NO	51	03	30	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	—	628	628				—	628	628
NO	51	04	11	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	—	2.250	1.800				—	2.250	1.800
NO	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	—	32.200	32.200				—	32.200	32.200
NO	51	06	11	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements conventionnés	—	—	—				—	—	—
NO	51	08	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés par les opérateurs immobiliers	—	2.027	1.712				—	2.027	1.712
NO	51	09	10	11	Exécution de la garantie octroyée par la Région au remboursement de prêts hypothécaires	0	—	—				0	—	—
NO	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	—	1.000	500				—	1.000	500
NO	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	—	1.100	1.100				—	1.100	1.100
NO	52	02	10	11	Subventions aux personnes morales pour la démolition de bâtiments non améliorables	—	0	0				—	0	0
NO	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	—	728	700				—	728	700
NO	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	—	420	154				—	420	154

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	31.000	—	—				31.000	—	—
NO	81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	1.000	2.050				—	1.000	2.050
NO	81	02	00	11	Intervention remboursable de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	31.000	42.762	42.253	0	0	0	31.000	42.762	42.253
					Totaux pour le programme 16.11.	81.168	42.923	42.468	0	0	0	81.168	42.923	42.468
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.12. **Logement : secteur public.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	12	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière de logement (secteur public)	—	0	0				—	0	0
NO	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	691	—	—				691	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(9)	—	—				(9)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	03	00	12	Audit des SLSP	0	—	—				0	—	—
NO	31	01	22	12	Intervention régionale dans un fonds de mutualisation des charges communes des SLSP	1.000	—	—				1.000	—	—
NO	31	02	22	12	Subvention loyer aux SLSP	3.500	—	—				3.500	—	—
NO	31	03	22	12	Aide à la gestion des SLSP	500	—	—				500	—	—
NO	31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	9.847	—	—				9.847	—	—
NO	31	05	22	12	Aide au remembrement	0	—	—				0	—	—
NO	31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	7.945	—	—				7.945	—	—
NO	31	09	22	12	Subvention PST 3 - Axe rénovation	0	—	—				0	—	—
NO	31	10	22	12	Projets expérimentaux d'accompagnement social dans les SLSP	2.500	—	—				2.500	—	—
NO	31	11	22	12	Subvention aux SLSP pour études de conception et de faisabilité de projets d'ancrage communaux	—	—	—				—	—	—
NO	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1.372	—	—				1.372	—	—
NO	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	—	781	367				—	781	367
NO	41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	4.250	—	—				4.250	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO		41 05 40		12	Subvention complémentaire P.E.I.	1.750	—	—				1.750	—	—
NO		41 06 40		12	Annuité complémentaire CRAC	0	—	—				0	—	—
NO		43 01 22		12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	199	—	—				199	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO		43 02 22		12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	200	—	—				200	—	—
					Totaux pour le Titre I.	33.763	781	367	0	0	0	33.763	781	367
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	*i*	51 01 10		12	Equipement d'ensemble de logement	—	20	20				—	20	20
NO		51 05 11		12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	—	0	1.000				—	0	1.000
NO		51 06 11		12	Primes en capital relatives à l'acquisition, la rénovation, la réhabilitation et la construction de logements sociaux par les sociétés agréées par la Société régionale wallonne du Logement	—	0	500				—	0	500
NO		51 08 11		12	Dotations à la SWL	—	0	100				—	0	100
NO		51 10 11		12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	—	38.694	32.637				—	38.694	32.637
NO		51 11 11		12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	—	29.542	29.542				—	29.542	29.542
NO		51 12 11		12	Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	36.000	—	—				36.000	—	—
NO		51 14 11		12	Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	0	0				—	0	0
NO		51 15 11		12	Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	—	1.000	500				—	1.000	500

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	—	3.100	3.800				—	3.100	3.800
NO	63	02	21	12	Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	—	3.700	2.400				—	3.700	2.400
NO	63	03	51	12	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	—	200	500				—	200	500
NO	63	04	21	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	—	300	200				—	300	200
NO	63	05	00	12	Aide au partenariat	—	200	600				—	200	600
NO	63	07	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	—	1.500	900				—	1.500	900
NO	63	09	00	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	—	1.000	546				—	1.000	546
NO	72	01	10	12	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	—	5	5				—	5	5
NO	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	74	—	—				74	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-1						-1		
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+1						+1		
NO	81	01	00	12	Avances remboursables aux opérateurs immobiliers pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	—	0	0				—	0	0
NO	81	02	41	12	Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés de logement de service public, des guichets du crédit social et de la SWL	1	—	—				1	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	81	03	00	12	Avances remboursables aux pouvoirs publics en vue de l'équipement de terrains	—	300	400				—	300	400
NO	81	06	00	12	Avances remboursables pour construction	—	0	0				—	0	0
NO	81	07	41	12	Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	—	15.000	7.000				—	15.000	7.000
					Totaux pour le Titre II.	36.076	94.561	80.650	0	0	0	36.076	94.561	80.650
					Totaux pour le programme 16.12.	69.839	95.342	81.017	0	0	0	69.839	95.342	81.017
					Dont programme d'investissement	—	20	20	—	—	—	—	20	20
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.21. **Monuments, sites et fouilles.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	01	02	00	21	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	—	550	400				—	550	400
LU	01	03	00	21	Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	—	750	762				—	750	762
LU	12	02	00	21	Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	186	—	—				186	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(14)	—	—				(14)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	12	04	30	21	Inventaire du Patrimoine architectural	140	—	—				140	—	—
LU	12	07	11	21	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	50	—	—				50	—	—
LU	12	09	00	21	Frais de gestion et de fonctionnement de la Division du Patrimoine	449	—	—				449	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(1)	—	—				(1)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	12	10	11	21	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations objets et fouilles)	1.738	—	—				1.738	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(12)	—	—				(12)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	12	12	30	21	Etudes géomatiques	—	50	50				—	50	50
LU	12	13	00	21	Etudes	—	800	800				—	800	800
LU	33	03	00	21	Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnement	—	300	300				—	300	300
LU	33	05	00	21	Subventions liées au programme européen Leader 2007-2013	—	0	30				—	0	30
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	33	08	00	21	Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	—	650	650				—	650	650
LU	33	09	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2000-2006 (cofinancement) - secteur privé	—	0	0				—	0	0
LU	33	10	00	21	Subventions au secteur public liées aux programmes et initiatives communautaires Interreg, EQUAL, LEADER +	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
LU	33	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (cofinancement) - secteur privé	—	0	0				—	0	0
LU	41	01	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	100	—	—				100	—	—
LU	41	02	00	21	Quote-part dans le financement du programme d'aide à la promotion de l'emploi APE	—	0	0				—	0	0
LU	41	03	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	—	400	400				—	400	400
LU	41	04	40	21	Subvention à l'Institut du Patrimoine wallon	—	6.862	6.862				—	6.862	6.862
LU	41	05	00	21	Subventions au secteur public liées, notamment, aux programmes et initiatives communautaires Interreg, EQUAL, LEADER +	—	0	0				—	0	0
LU	41	06	40	21	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	—	101	101				—	101	101
LU	41	07	40	21	Dotation au C.E.S.R.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F.	361	—	—				361	—	—
LU	41	08	40	21	Subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon	2.138	—	—				2.138	—	—
LU	41	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (cofinancement) - secteur public	—	93	40				—	93	40
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	45	01	21	21	Dotation à la Communauté germanophone	2.014	—	—				2.014	—	—
					Totaux pour le Titre I.	7.203	10.556	10.395	0	0	0	7.203	10.556	10.395
					Titre II. - Dépenses de capital									
LU	53	11	10	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	—	5.800	5.370				—	5.800	5.370
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	53	15	10	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites cofinancés par l'Union européenne	—	0	0				—	0	0
LU	63	11	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles, à l'exclusion des monuments relatifs aux cultes	—	5.000	6.400				—	5.000	6.400
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	63	12	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts aux cultes - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	—	5.000	3.400				—	5.000	3.400
					Dont arrêté(s) de réallocation									
LU	63	13	21	21	Subventions liées aux «accords-cadres» pour la restauration des biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public et cultes	—	0	0				—	0	0
LU	63	14	21	21	Subvention pour la restauration de la cathédrale de Tournai	—	3.000	3.000				—	3.000	3.000
LU	63	19	21	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites classés cofinancés par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006	—	0	0				—	0	0
LU	63	21	21	21	Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2007-2013	—	0	5.681				—	0	5.681

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont arrêté(s) de transfert									
LU	63	22	22	21	Mise en œuvre des accords de coopération	—	2.800	2.800				—	2.800	2.800
LU	70	01	00	21	Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux, classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région, y compris les fouilles	—	4.939	4.689				—	4.939	4.689
LU	74	06	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	250	—	—				250	—	—
LU	85	02	32	21	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	250	26.539	31.340	0	0	0	250	26.539	31.340
					Totaux pour le programme 16.21.	7.453	37.095	41.735	0	0	0	7.453	37.095	41.735
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 16.31. **Energie.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	31	Fonds organique: Fonds Energie									
					Solde au 1er janvier	—	18.139	32.259				—	18.139	32.259
					Recettes de l'année en cours	—	13.500	13.500				—	13.500	13.500
					Disponible pour l'année	—	31.639	45.759				—	31.639	45.759
					Dépenses à charge du Fonds	—	13.500	13.500				—	13.500	13.500
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	18.139	32.259				—	18.139	32.259
NO	01	03	00	31	Dépenses de toute nature relatives aux Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Programme mobilisateur)	—	0	1.080				—	0	1.080
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	11	00	31	Provision "Primes énergie"	0	—	—				0	—	—
NO	01	12	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière d'énergie durable	—	0	0				—	0	0
NO	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	1.181	—	—				1.181	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(12)	—	—				(12)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	03	30	31	Etudes	—	3.625	2.142				—	3.625	2.142
NO	12	04	30	31	Conventions avec des prestataires spécialisés pour la réalisation d'actions visant au renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (contrat d'avenir)	—	0	750				—	0	750

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	—	2.266	2.299				—	2.266	2.299
NO	32	02	51	31	Projets Leader	—	9	123				—	9	123
NO	35	02	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IEPF)	250	—	—				250	—	—
NO	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	—	2.921	2.665				—	2.921	2.665
					Totaux pour le Titre I.	1.443	22.321	22.559	0	0	0	1.443	22.321	22.559
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	01	04	00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	—	9.000	9.000				—	9.000	9.000
NO	01	07	00	31	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers-investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable	0	—	—				0	—	—
NO	01	08	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	—	0	375				—	0	375
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	09	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	—	0	249				—	0	249
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	10	00	31	Projets Interreg	—	139	272				—	139	272
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	51	01	00	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	—	500	125				—	500	125
NO	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	—	1.600	2.430				—	1.600	2.430
NO	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (Y compris Plan Air - Climat)	—	10.153	10.670				—	10.153	10.670
NO	53	02	10	31	Primes Energie	43.319	—	—				43.319	—	—
NO	53	03	10	31	Primes Energie	—	0	0				—	0	0
NO	53	04	10	31	Primes Energie - Marshall 2.vert	—	5.000	5.000				—	5.000	5.000
NO	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	—	3.350	4.410				—	3.350	4.410
NO	63	03	21	31	Dossier UREBA - transferts budgétaires depuis la provision interdépartementales FIDER (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	0	200				—	0	200

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	63	04	32	31	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	—	3.000	1.500				—	3.000	1.500
NO	74	06	00	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	80	—	—				80	—	—
NO	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	—	400	360				—	400	360
NO	81	02	12	31	Participation de la Région au développement d'un mécanisme de tiers investissements	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	43.399	33.142	34.591	0	0	0	43.399	33.142	34.591
					Totaux pour le programme 16.31.	44.842	55.463	57.150	0	0	0	44.842	55.463	57.150
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	13.500	13.500	—	—	—	—	13.500	13.500
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	18.139	32.259	—	—	—	—	18.139	32.259
					Programme 16.41. **Première Alliance Emploi - Environnement.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	41	Première alliance emploi - environnement : Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	01	02	00	41	Actions visant l'établissement d'un plan pluriannuel - Marshall 2.vert	—	695	620				—	695	620
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	03	00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	—	760	510				—	760	510
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	04	00	41	Actions destinées à la valorisation des projets de recherche dans les secteurs des économies d'énergie et de la construction durable - Marshall 2.vert	—	350	218				—	350	218
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	05	00	41	Actions de communication destinées au soutien des investissements durables dans l'habitat - Marshall 2.vert	—	800	500				—	800	500
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	06	00	41	Financement de la mise en œuvre d'autres Alliances - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	01	07	00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédicacé au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	01	08	00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	—	5.000	1.500				—	5.000	1.500

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	01	09	00	41	Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et label "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	—	200	200				—	200	200
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	11	00	41	Comité de suivi de la première Alliance : actions, études et frais de gestion - Marshall 2.vert	—	230	230				—	230	230
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	12	00	41	Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	01	13	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	—	40	40				—	40	40
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	14	00	41	Mise en œuvre d'une stratégie wallonne des Investissements Socialement Responsables (ISR) - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	41	01	00	41	Soutien au développement du système de tiers-investisseur - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	41	02	00	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	41	03	00	41	Financement des chaufferies collectives et des facilitateurs thermiques solaires dans le parc de logements publics - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	41	04	00	41	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA) - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	41	05	00	41	Soutien à la réalisation de projets pilotes en éco-construction et éco-rénovation - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	—	8.075	3.818	0	0	0	—	8.075	3.818
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	01	10	00	41	Financement de partenariats d'innovation technologique (PIT) dans le secteur de la construction durable - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 16.41.	—	8.075	3.818	0	0	0	—	8.075	3.818
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 16.42. **Développement durable** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	42	Initiatives en matière de Développement durable	123	—	—				123	—	—
NO	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, politiques d'achat durable et de gestion environementale - Marshall 2.vert	—	25	25				—	25	25
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	03	00	42	Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert	—	265	175				—	265	175
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	04	00	42	Mise en place d'une cellule d'avis "Développement Durable" - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	01	05	00	42	Actions de sensibisation au Développement Durable du personnel du SPW - Marshall 2.vert	—	25	25				—	25	25
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	06	00	42	Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall 2.vert	—	200	150				—	200	150
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	07	00	42	(Nouveau) Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	—	4.877	2.377				—	4.877	2.377
					Totaux pour le Titre I.	123	5.392	2.752	0	0	0	123	5.392	2.752
					Totaux pour le programme 16.42.	123	5.392	2.752	0	0	0	123	5.392	2.752
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 16.	250.690	306.869	306.459	—	—	-2.200	250.690	306.869	304.259
					Dont programme d'investissement	—	16.783	13.069	—	—	—	—	16.783	13.069
					Dont fonds organiques	—	13.728	13.728	—	—	—	—	13.728	13.728
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	20.234	34.384	—	—	—	—	20.234	34.384

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 17.									
					Pouvois locaux, action sociale et santé									
					Programme 17.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	21.801	—	—				21.801	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	85	—	—				85	—	—
FU	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	—	250	138				—	250	138
					Dont arrêté(s) de transfert									
TI	12	03	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	—	80	42				—	80	42
					Dont arrêté(s) de transfert		0	+42					0	+42
NO	12	04	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	—	8	8				—	8	8
					Totaux pour le Titre I.	21.886	338	188	0	0	0	21.886	338	188
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 17.01.	21.896	338	188	0	0	0	21.896	338	188
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 17.02. **Affaires intérieures** *Titre I. - Dépenses courantes*									
FU	11	03	00	02	Rémunérations et allocations du personnel de la cellule de vérification des compatibilité des mandats	649	—	—				649	—	—
FU	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	233	—	—				233	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-200						-200		
FU	12	03	00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	—	400	190				—	400	190
					Dont arrêté(s) de réallocation		+260	+50					+260	+50
FU	12	04	30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	—	300	300				—	300	300
FU	12	05	30	02	Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	—	181	275				—	181	275
FU	12	06	30	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	—	384	705				—	384	705
FU	12	08	00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2012	875	—	—				875	—	—
FU	12	09	00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	60	—	—				60	—	—
FU	31	01	11	02	(Nouveau) Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	0	—	—				0	—	—
FU	33	01	00	02	Subventions et indemnités	450	—	—				450	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+200						+200		
FU	33	03	00	02	Subventions et indemnités	—	200	310				—	200	310
					Dont arrêté(s) de réallocation		+200	+160					+200	+160
FU	33	05	00	02	Subvention à l'ASBL T.R.W. Organisation dans le cadre de l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne	140	—	—				140	—	—
FU	33	07	00	02	Subventions pour les ADL	—	629	629				—	629	629
FU	33	09	00	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des Plans de développement rural axe 4 : LEADER (FEOGA)	—	99	15				—	99	15
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU	41	01	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	0	—	—				0	—	—
FU	41	02	40	02	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	2.592	—	—				2.592	—	—
FU	41	03	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	805	—	—				805	—	—
FU	41	04	40	02	Programme de transition professionnelle	—	1.587	1.587				—	1.587	1.587
FU	43	01	22	02	Subventions et indemnités	138	—	—				138	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dépenses années antérieures	(12)	—	—				(12)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU	43	02	11	02	Fonds des provinces	142.673	—	—				142.673	—	—
FU	43	04	21	02	Fonds des communes	1.004.229	—	—				1.004.229	—	—
FU	43	05	22	02	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	3.207	—	—				3.207	—	—
FU	43	06	11	02	Intervention complémentaire en faveur des provinces	—	0	0				—	0	0
FU	43	07	23	02	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	—	46.731	46.731				—	46.731	46.731
FU	43	08	11	02	Intervention complémentaire en faveur des provinces	200	—	—				200	—	—
FU	43	09	11	02	Convention sectorielle 2005-2006	—	7.000	7.000				—	7.000	7.000
FU	43	10	22	02	Subventions pour les plans e-communes dans les entités locales	—	561	1.060				—	561	1.060
					Dont arrêté(s) de réallocation		+70	+50					+70	+50
FU	43	11	22	02	Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	—	430	384				—	430	384
					Dont arrêté(s) de réallocation		-530	-260					-530	-260
FU	43	12	22	02	Subvention à l'association de communes Qualicité (GIEI) dans le cadre du plan e-communes	—	855	767				—	855	767
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU	43	13	22	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	—	424	760				—	424	760
					Dont arrêté(s) de transfert									
FU	43	14	22	02	Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	—	6.631	4.552				—	6.631	4.552
					Dont arrêté(s) de transfert									
FU	43	17	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	—	20.000	19.000				—	20.000	19.000
FU	43	18	22	02	Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	43.671	—	—				43.671	—	—
FU	43	20	00	02	PAP-APW Financement complémentaire aux pouvoirs locaux	—	17.500	0				—	17.500	0
FU	43	26	00	02	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	31.436	—	—				31.436	—	—
FU	43	27	00	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	55.517	—	—				55.517	—	—
FU	43	28	00	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	359	—	—				359	—	—
FU	43	31	21	02	Subventions complémentaires - communes de la communauté germanophone	0	—	—				0	—	—
FU	45	02	23	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	22.782	—	—				22.782	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.310.028	103.912	84.265	0	0	0	1.310.028	103.912	84.265

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
FU	61	01	41	02	Subvention au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne pour l'achat de biens meubles durables	0	—	—				0	—	—
FU	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	157	—	—				157	—	—
FU	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
FU	63	01	00	02	Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	—	—	520				—	—	520
					Dont arrêté(s) de réallocation									
FU	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—				0	—	—
FU	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	20	—	—				20	—	—
					Totaux pour le Titre II.	187	0	520	0	0	0	187	0	520
					Totaux pour le programme 17.02.	1.310.215	103.912	84.785	0	0	0	1.310.215	103.912	84.785
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.11.									
					Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	35.294	—	—				35.294	—	—
TI	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	310	—	—				310	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(2)	—	—				(2)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
TI	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	350	—	—				350	—	—
TI	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le sida	150	—	—				150	—	—
TI	41	01	00	11	APE et PTP dans les services d'accueil et d'aide aux personnes (Marshall 2.vert)	—	500	500				—	500	500

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	43	01	00	11	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1.360	—	—				1.360	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
TI	43	02	00	11	Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	130	—	—				130	—	—
TI	45	02	40	11	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Générale de Politique en matière de Drogues"	23	—	—				23	—	—
					Totaux pour le Titre I.	37.619	500	500	0	0	0	37.619	500	500
					Totaux pour le programme 17.11.	37.619	500	500	0	0	0	37.619	500	500
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.12. **Santé**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	01	00	12	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	1.042				—	0	1.042
					Dont arrêté(s) de transfert									
TI	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	339	—	—				339	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-11						-11		
					Dépenses années antérieures	(11)						(11)		
					Dont arrêté(s) de réallocation	+11						+11		
TI	12	03	00	12	Dépenses liées à la mise en œuvre dun observatoire de la santé	39	—	—				39	—	—
TI	31	02	00	12	Interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai	250	—	—				250	—	—
TI	31	03	22	12	Subventions au "centre de recherche de la Défense sociale" du Centre Hospitalier Psychiatrique "Les Marronniers"	202	—	—				202	—	—
TI	33	01	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale	440	—	—				440	—	—
TI	33	02	00	12	Subventions aux centres de télé-accueil	1.061	—	—				1.061	—	—
TI	33	03	00	12	Subventions à des associations ou groupements qui participent, par leurs actions, à la diffusion d'informations relatives à la santé	50	—	—				50	—	—
TI	33	04	00	12	Subventions aux associations de santé intégrée (CAW - F48)	2.344	—	—				2.344	—	—
TI	33	05	00	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur privé	19.005	—	—				19.005	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	33	06	00	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur privé	3.641	—	—				3.641	—	—
					Dépenses années antérieures	(14)	—	—				(14)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
TI	33	07	00	12	Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins	1.323	—	—				1.323	—	—
TI	33	09	00	12	Subventions en matière de soins palliatifs	857	—	—				857	—	—
TI	33	10	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale	611	—	—				611	—	—
TI	33	12	00	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude	2.793	—	—				2.793	—	—
TI	33	13	00	12	Subventions pour des actions menées dans le cadre du commissariat santé environnement	196	—	—				196	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert									
TI	33	14	00	12	Subventions pour la coordination, l'analyse et le redéploiement de l'offre hospitalière	495	—	—				495	—	—
TI	33	17	00	12	Plan wallon de nutrition - santé et bien-être	329	—	—				329	—	—
TI	33	18	00	12	Plan Alzheimer	253	—	—				253	—	—
TI	34	02	03	12	Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique	327	—	—				327	—	—
TI	41	01	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	30.005	30.005				—	30.005	30.005
TI	41	02	40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social	—	9.140	9.140				—	9.140	9.140
TI	41	03	40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	—	—				0	—	—
TI	41	04	40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (CAW - Mesure 11)	—	46	24				—	46	24
TI	41	05	40	12	Subvention au profit de l'IWEPS dans le cadre de la mise en œuvre d'un observatoire de la santé	105	—	—				105	—	—
TI	43	02	52	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur public	10.019	—	—				10.019	—	—
TI	43	03	52	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur public	420	—	—				420	—	—
					Totaux pour le Titre I.	45.124	39.191	40.211	0	0	0	45.124	39.191	40.211

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51	04	22	12	Exécution de la garantie du Fonds de constructions d'institutions hospitalieres et médico-sociales	—	0	0				—	0	0
TI	51	05	22	12	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—				0	—	—
TI	51	06	12	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés	—	1.696	924				—	1.696	924
TI	51	07	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement du centre hospitalier psychiatrique de Tournai	—	1.775	1.687				—	1.775	1.687
TI	51	08	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux publics	—	2.415	721				—	2.415	721
TI	52	02	10	12	Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.	0	—	—				0	—	—
TI	52	82	10	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur privé	0	—	—				0	—	—
TI	63	83	51	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur public	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	0	5.886	3.332	0	0	0	0	5.886	3.332
					Totaux pour le programme 17.12.	45.124	45.077	43.543	0	0	0	45.124	45.077	43.543
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.13.									
					Action sociale.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	204				—	0	204
					Dont arrêté(s) de transfert									
TI	12	02	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	143	—	—				143	—	—
FU	12	03	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques frais de réunions	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-20						-20		

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	614	—	—				614	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(15)	—	—				(15)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
TI	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	150	—	—				150	—	—
TI	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution (CAW - F44)	100	—	—				100	—	—
TI	33	04	00	13	Subventions en matières d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CAW - F45)	2.044	—	—				2.044	—	—
TI	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	3.193	—	—				3.193	—	—
TI	33	06	00	13	Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants	328	—	—				328	—	—
TI	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	20.710	—	—				20.710	—	—
TI	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1.519	—	—				1.519	—	—
TI	33	11	00	13	Exécution de garantie envers l'asbl "Osiris-Crédal-Plus"	100	—	—				100	—	—
FU	33	12	00	13	Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	40	—	—				40	—	—
TI	33	13	00	13	Subventions à l'ASBL "Osiris-Crédal-Plus"	300	—	—				300	—	—
TI	33	16	00	13	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	451	—	—				451	—	—
TI	33	17	00	13	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	200	—	—				200	—	—
TI	33	18	00	13	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	175	—	—				175	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(25)	—	—				(25)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
TI	33	19	00	13	Subventions aux centres de service social	6.659	—	—				6.659	—	—
TI	33	20	00	13	Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes (Contrat d'avenir - Fiche n°46)	360	—	—				360	—	—
TI	33	22	00	13	Subventions aux services d'aides aux justiciables (C.A.W.F-44)	2.069	—	—				2.069	—	—
TI	33	23	00	13	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	901	—	—				901	—	—
TI	33	25	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	—	0	73				—	0	73
TI	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	—	965	733				—	965	733
TI	43	01	52	13	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1.354	—	—				1.354	—	—
FU	43	02	00	13	Soutien à des initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS	90	—	—				90	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+20						+20		
TI	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3.217	—	—				3.217	—	—
TI	43	05	00	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	7.937	—	—				7.937	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	43	06	52	13	Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	408	—	—				408	—	—
TI	43	07	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	—	0	0				—	0	0
TI	43	08	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	9.544	—	—				9.544	—	—
TI	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	1.973	—	—				1.973	—	—
TI	43	11	00	13	Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	450	—	—				450	—	—
					Totaux pour le Titre I.	65.069	965	1.010	0	0	0	65.069	965	1.010
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	52	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	—	—				75	—	—
TI	52	83	10	13	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	35	—	—				35	—	—
TI	62	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	—	—				0	—	—
TI	63	01	03	13	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	136	—	—				136	—	—
TI	63	02	03	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	—	100	50				—	100	50
					Totaux pour le Titre II.	246	100	50	0	0	0	246	100	50
					Totaux pour le programme 17.13.	65.315	1.065	1.060	0	0	0	65.315	1.065	1.060
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 17.14. **Famille et Troisième âge.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
TI	12	02	00	14	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	157	—	—				157	—	—
TI	33	01	00	14	Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et du troisième âge	247	—	—				247	—	—
TI	33	02	00	14	Subvention aux espaces - rencontres	2.503	—	—				2.503	—	—
TI	33	04	00	14	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	615	—	—				615	—	—
TI	33	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur privé	304	—	—				304	—	—
TI	33	65	00	14	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé	115.562	—	—				115.562	—	—
TI	33	66	00	14	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale	11.009	—	—				11.009	—	—
TI	33	68	00	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé (CAW - F50)	150	—	—				150	—	—
TI	33	69	04	14	Formation continue des travailleurs sociaux des services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées (CAW - F48)	250	—	—				250	—	—
TI	41	01	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	4.700	4.700				—	4.700	4.700
TI	41	02	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III	—	0	0				—	0	0
TI	41	03	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	—	3.290	3.290				—	3.290	3.290
TI	41	04	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale	—	6.750	6.750				—	6.750	6.750
NO	41	05	00	14	Investissements dans les crèches - Marshall 2.vert	0	—	—				0	—	—
TI	41	06	12	14	Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	0	—	—				0	—	—
TI	43	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur public	304	—	—				304	—	—
TI	43	65	52	14	Subventions aux centres agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public	41.232	—	—				41.232	—	—
TI	43	67	52	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur public (CAW - F50)	165	—	—				165	—	—
TI	43	68	52	14	Subsides à l'accompagnement par des pouvoirs publics de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux	567	—	—				567	—	—
TI	45	01	00	14	Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	18	—	—				18	—	—
					Totaux pour le Titre I.	173.083	14.740	14.740	0	0	0	173.083	14.740	14.740

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51	05	22	14	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—				0	—	—
NO	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	—	1.205	1.335				—	1.205	1.335
					Dont arrêté(s) de réallocation		-260	0					-260	0
TI	51	07	12	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des ASBL	—	2.564	1.075				—	2.564	1.075
					Dont arrêté(s) de transfert		0	-42					0	-42
TI	52	02	10	14	Subvention d'investissement dans le domaine de la famille et du 3ème âge	15	—	—				15	—	—
TI	52	03	00	14	Subventions de capital à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	0	—	—				0	—	—
NO	63	01	51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	—	1.260	600				—	1.260	600
					Dont arrêté(s) de réallocation		+260	0					+260	0
TI	63	02	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de logements pour le troisième âge à l'initiative des pouvoirs publics	—	395	195				—	395	195
TI	63	03	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des pouvoirs publics	—	3.064	1.983				—	3.064	1.983
TI	63	04	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le cadre de l'accueil extra scolaire	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	15	8.488	5.188	0	0	0	15	8.488	5.188
					Totaux pour le programme 17.14.	173.098	23.228	19.928	0	0	0	173.098	23.228	19.928
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 17.15.									
					Personnes handicapées.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
TI	01	06	00	15	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	—	0	186				—	0	186
					Dont arrêté(s) de transfert									
TI	12	02	00	15	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	183	—	—				183	—	—
TI	33	01	30	15	Dépenses de toute nature dans le domaine de la mobilité des personnes handicapées	34	—	—				34	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
TI	33	03	00	15	Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	184	—	—				184	—	—
TI	33	05	00	15	Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées	906	—	—				906	—	—
TI	33	06	00	15	Soutien à des initiatives dans le domaine de la langue des signes (C.A.W.-F47)	350	—	—				350	—	—
TI	33	07	00	15	Subventions aux services agréés non subventionnés	0	—	—				0	—	—
TI	41	01	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC	—	0	0				—	0	0
TI	41	02	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale	—	820	820				—	820	820
TI	41	03	40	15	Dotation à l'AWIPH	526.165	—	—				526.165	—	—
TI	41	04	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC - Fonds AWIPH	—	0	0				—	0	0
TI	41	05	40	15	Dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale	0	—	—				0	—	—
TI	45	01	00	15	Intervention en faveur de la Commission communautaire française en application de l'accord de coopération du 19 avril 1995 visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	527.822	820	1.006	0	0	0	527.822	820	1.006
					Titre II. - Dépenses de capital									
TI	51	01	12	15	Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées	—	0	0				—	0	0
TI	51	02	12	15	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées	—	0	0				—	0	0
TI	51	03	12	15	Subventions à l'investissement en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	0	—	—				0	—	—
TI	51	05	22	15	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	—	—				0	—	—
TI	52	02	10	15	Subvention d'investissement dans le domaine de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées	163	—	—				163	—	—
					Totaux pour le Titre II.	163	0	0	0	0	0	163	0	0
					Totaux pour le programme 17.15.	527.985	820	1.006	0	0	0	527.985	820	1.006
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 17.	2.181.252	174.940	151.010	—	—	—	2.181.252	174.940	151.010
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 18.									
					Entreprises, emploi et recherche									
					Programme 18.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	25.589	—	—				25.589	—	—
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an (Recherche)	40	—	—				40	—	—
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an (Recherche)	—	0	0				—	0	0
MA	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	—	502	400				—	502	400
AN	12	06	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques specifiques - projets à moins d'un an	358	—	—				358	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-83						-83		
					Dépenses années antérieures	(83)	—	—				(83)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+83						+83		
LU	12	07	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques - projets à moins d'un an	+150	—	—				+150	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	+150						+150		
					Totaux pour le Titre I.	26.235	502	400	0	0	0	26.235	502	400
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 18.01.	26.245	502	400	0	0	0	26.245	502	400
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.02.									
					Expansion économique.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	02	10	00	02	Provisionnement pour le démantèlement du site Nordion	775	—	—				775	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
MA	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	144	—	—				144	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-6						-6		
MA	12	05	30	02	Frais liés aux conventions du dossier NORDION	—	75	75				—	75	75
MA	16	01	00	02	Remboursement de loyers indus	6	—	—				6	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+6						+6		
MA	31	01	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	—	0	1.872				—	0	1.872
					Dont arrêté(s) de transfert			+400						+400
MA	31	02	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	—	0	1.478				—	0	1.478
					Dont arrêté(s) de transfert			+200						+200
MA	31	03	00	02	Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	125	—	—				125	—	—
MA	31	04	32	02	Subventions pour la promotion de l'expansion économique	10	—	—				10	—	—
MA	31	05	32	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement du potentiel endogène et stimulation de l'action économique en réseau (Phasing out)	—	0	0				—	0	0
MA	31	06	32	02	Subventions à la s.a. GELIGAR en couverture des frais de gestion de sa mission déléguée	0	—	—				0	—	—
MA	31	07	32	02	Quote-part de la Région wallonne dans le coût des déchets produits par NORDION	531	—	—				531	—	—
MA	31	08	02	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg IV - Programmation 2007-2013	—	630	1.424				—	630	1.424
					Dont arrêté(s) de transfert		+630	+174					+630	+174
MA	31	09	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR	—	313	206				—	313	206
					Totaux pour le Titre I.	1.591	1.018	5.055	0	0	0	1.591	1.018	5.055

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
						Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	51	01	12	02	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	252	—	—				252	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
MA	51	02	00	02	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	—	44.000	18.585				—	44.000	18.585
					Dont arrêté(s) de réallocation			+5.300						+5.300
MA	51	03	00	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	—	49.000	15.500				—	49.000	15.500
					Dont arrêté(s) de réallocation			-1.500						-1.500
MA	51	04	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	—	—	—				—	—	—
MA	51	05	12	02	Action investissement-développement-emploi (AIDE) et action investissement-création-emploi (AICE), cofinancées par le FEDER (Nouvelle programmation)	—	0	0				—	0	0
MA	51	06	12	02	Primes à l'investissement en application de la loi du 30 décembre 1970, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992, y compris la mise en oeuvre de l'article 42	—	0	3.700				—	0	3.700
					Dont arrêté(s) de réallocation			-3.800						-3.800
MA	51	07	12	02	Fonds organique : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)									
					Solde au 1er janvier	—	101	101				—	101	101
					Recettes de l'année en cours	—	0	0				—	0	0
					Disponible pour l'année	—	101	101				—	101	101
					Dépenses à charge du Fonds	—	0	0				—	0	0
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	101	101				—	101	101
MA	51	08	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	—	0	0				—	0	0
MA	51	09	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	—	0	1.409				—	0	1.409
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	10	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales)	—	0	0				—	0	0
MA	51	11	00	02	Objectif Convergence (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	—	7.000	8.007				—	7.000	8.007
					Dont arrêté(s) de transfert			+348						+348

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	51	12	00	02	Objectif Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	—	900	775				—	900	775
					Dont arrêté(s) de transfert			+75						+75
MA	51	13	00	02	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales).	—	0	264				—	0	264
MA	51	14	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	—	1.000	0				—	1.000	0
MA	51	15	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - zones franches rurales (Marshall 2.vert - axe IV)	—	0	0				—	0	0
MA	74	01	00	02	Acquisition de biens meubles durables	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre II.	252	101.900	48.240	0	0	0	252	101.900	48.240
					Totaux pour le programme 18.02.	1.843	102.918	53.295	0	0	0	1.843	102.918	53.295
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	101	101	—	—	—	—	101	101
					Programme 18.03. **Restructuration et développement.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	12	03	00	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'hononaires	1.043	—	—				1.043	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(8)	—	—				(8)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
MA	31	01	32	03	Intervention dans les coûts des plans sociaux d'entreprises en difficulté ou en restructuration	—	813	813				—	813	813
MA	31	02	32	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses de fonctionnement (Marshall 2.vert - Axe V)	—	300	300				—	300	300
					Totaux pour le Titre I.	1.051	1.113	1.113	0	0	0	1.051	1.113	1.113

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	51	01	00	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses d'investissement (Marshall 2.vert - Axe V)	—	200	200				—	200	200
MA	51	02	12	03	Mise en place d'une culture de la seconde chance (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	200	200				—	200	200
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	03	22	03	Renforcement des dispositifs régionaux de garantie (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	3.550	3.550				—	3.550	3.550
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	04	12	03	Subvention à la SOWALFIN - Faciliter la transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	500	500				—	500	500
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	05	12	03	Garanties de crédits et de prêts subordonnés (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	1.000	1.000				—	1.000	1.000
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	07	12	03	Soutien à l'entrepreneuriat féminin (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	400	400				—	400	400
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	74	05	00	03	Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	50	—	—				50	—	—
MA	81	02	00	03	Octroi des moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des PME wallonnes	—	15.000	15.000				—	15.000	15.000
MA	81	03	00	03	Octrois de crédits et participations aux entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	—	52.000	52.000				—	52.000	52.000
MA	81	06	00	03	Octroi de crédits de participations dans le cadre du développement économique - cofinancement européen (programmation 2007-2013)	—	0	0				—	0	0
MA	81	07	00	03	Participation de la Région wallonne dans le projet START	—	0	0				—	0	0
MA	81	08	00	03	Octroi de crédits et participations - Pôle de l'Image	—	3.000	3.000				—	3.000	3.000
MA	81	09	42	03	Renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFIPOLE (Marshall 2.vert - Axe II)	—	25.000	25.000				—	25.000	25.000
MA	81	10	42	03	Renforcement du soutien aux indépendants et professions libérales (Marshall 2.vert -Axe IV)	—	10.000	10.000				—	10.000	10.000
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	81	11	42	03	Renforcement du soutien financier aux technologies environnementales (Marshall 2.vert - Axe V)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	81	12	42	03	Mise en place de moyens financiers spécifiques pour renforcer la capacité des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	—	15.000	15.000				—	15.000	15.000

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	81	13	42	03	Participation des outils financiers dans les réseaux et partenariats (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	5.000	5.000				—	5.000	5.000
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	81	14	42	03	Renforcement de l'axe développement durable dans les incubateurs thématiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	400	400				—	400	400
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	81	15	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SOWALFIN) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0				—	0	0
MA	81	16	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SRIW) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	50	131.250	131.250	0	0	0	50	131.250	131.250
					Totaux pour le programme 18.03.	1.101	132.363	132.363	0	0	0	1.101	132.363	132.363
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.04.									
					Zonings.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	01	04	00	04	Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité économique	—	1.000	1.120				—	1.000	1.120
MA	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	870	—	—				870	—	—
MA	33	01	00	04	Subventions en vue du développement durable des zones d'activité économique	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	870	1.000	1.120	0	0	0	870	1.000	1.120
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	01	01	00	04	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	0	—	—				0	—	—
MA	01	02	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	—	2.000	2.000				—	2.000	2.000
MA	01	03	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	—	11.800	11.800				—	11.800	11.800

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA		01 05 00		04	Expériences pilotes de créations d'éco-zonings - Soutien aux études de faisabilité (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.500	1.500				—	2.500	1.500
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	*i*	51 03 11		04	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	—	470	2.724				—	470	2.724
MA	*i*	51 05 11		04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	—	24.000	23.134				—	24.000	23.134
MA		51 06 11		04	Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	—	5.960	4.989				—	5.960	4.989
MA		51 07 11		04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.3)	—	0	3.314				—	0	3.314
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA		51 08 11		04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques en zones rurales (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.4)	—	0	4.311				—	0	4.311
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA		51 09 11		04	Infrastructures d'acceuil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER dans le cadre d'Interreg IIIA - Wallonie - Lorraine - Luxembourg)	—	0	0				—	0	0
MA		51 10 11		04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Compétitivité régionale et Emploi	—	0	1.000				—	0	1.000
					Dont arrêté(s) de transfert			- 315						- 315
MA		51 11 11		04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Convergence régionale et Emploi	—	0	2.164			-1.000	—	0	1.164
					Dont arrêté(s) de transfert			- 439						- 439
MA		51 12 00		04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Coopération territoriale (INTERREG IV)	—	0	82				—	0	82
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA		51 13 00		04	Equipement des zones d'activités économiques - Expériences pilotes d'éco-zonings (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA		51 14 00		04	(Nouveau) Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	—	1.000	—				—	1.000	—
					Totaux pour le Titre II.	0	47.730	57.018	0	0	- 1.000	0	47.730	56.018
					Totaux pour le programme 18.04.	870	48.730	58.138	0	0	- 1.000	870	48.730	57.138
					Dont programme d'investissement	—	24.470	25.858	—	—	—	—	24.470	25.858
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.05.									
					Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides									
					Titre I. - Dépenses courantes									
MA	12	02	00	05	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	726	—	—				726	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(51)	—	—				(51)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
MA	12	03	00	05	Diffusion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	350	—	—				350	—	—
MA	12	04	30	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	—	300	1.000				—	300	1.000
MA	12	05	00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe 1)	—	0	0				—	0	0
MA	12	07	11	05	Dépenses de toute nature en relation avec la Présidence belge du Conseil européen - Compétitivité, volet Industrie assuré par la Région wallonne	0	—	—				0	—	—
					Dépenses années antérieures	23	—	—				23	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
MA	12	08	11	05	Soutien au développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de consultance (Marshall 2.vert - Axe II)	—	250	525				—	250	525
MA	12	09	11	05	Etude des mécanismes d'économie écosystémique (Marshall 2.vert -Axe V)	400	—	—				400	—	—
MA	12	11	11	05	Evaluation des zones franches rurales et urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	—	—				—	—	—
MA	31	01	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité PAP-AW	—	0	0				—	0	0
MA	31	02	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise	—	0	0				—	0	0
MA	31	03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	—	2.208	1.267				—	2.208	1.267
MA	31	04	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - Axe II)	—	7.221	1.821				—	7.221	1.821
MA	31	05	00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	550	—	—				550	—	—
MA	31	06	00	05	Subvention à l'ASBL Groupement Régional Economique	1.250	—	—				1.250	—	—
MA	31	07	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV programmation 2007-2013)	—	887	115				—	887	115

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	31	10	22	05	Subvention à l'ASE-Faciliter l'entrepreneuriat (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.000	2.000				—	2.000	2.000
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	31	11	40	05	Subvention à l'ASE - Promotion de l'esprit d'entreprendre et encouragement de la création d'activités (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	2.000	2.000				—	2.000	2.000
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	31	12	00	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le financement de ses missions de base	1.180	—	—				1.180	—	—
MA	31	13	32	05	Actions de sensibilisation à l'éco-conception (Marshall 2.vert-Axe V)	—	300	200				—	300	200
MA	35	01	00	05	Cotisations à des Associations de Régions européennes axées sur des problématiques industrielles	25	—	—				25	—	—
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	—	0	44				—	0	44
MA	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	—	252	126				—	252	126
					Totaux pour le Titre I.	4.555	15.418	9.098	0	0	0	4.555	15.418	9.098
					Totaux pour le programme 18.05.	4.555	15.418	9.098	0	0	0	4.555	15.418	9.098
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.06. **P.M.E. et Classes moyennes.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	500	—	—				500	—	—
MA	31	01	00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	600	—	—				600	—	—
MA	31	02	00	06	Agences de développement local (secteur privé)	—	580	555				—	580	555
MA	31	04	00	06	Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	—	2.561	2.561				—	2.561	2.561
MA	31	05	32	06	(Modifié) Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	945	—	—				945	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-5						-5		
					Dépenses années antérieures	(5)	—	—				(5)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+5						+5		
MA	31	06	32	06	(Modifié) Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	—	1.707	1.253				—	1.707	1.253
					Dont arrêté(s) de réallocation		-610	-306					-610	-306
MA	31	07	00	06	Subvention complémentaire à la Sowalfin	1.100	—	—				1.100	—	—
MA	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur de petites ou moyennes entreprises	23.200	—	—				23.200	—	—
MA	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	3.000	2.300				—	3.000	2.300
MA	31	10	00	06	Primes à la qualité octroyées en excécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	100	50				—	100	50
MA	31	11	00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	375	—	—				375	—	—
MA	31	12	32	06	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'économie sociale marchande (nouvelle programmation)	—	0	0				—	0	0
MA	31	13	00	06	Primes à l'emploi en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	—	0	0				—	0	0
MA	31	14	00	06	(Nouveau) Subvention à l'ASBL Wallonie Design	250	—	—				250	—	—
MA	31	15	32	06	Subvention à la Sowalfin en vue de favoriser le micro-crédit	—	0	0				—	0	0
MA	31	16	00	06	Subvention au bureau d'accueil de tournage wallon	350	—	—				350	—	—
MA	31	17	22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	714	—	—				714	—	—
MA	31	18	22	06	(Modifié) Soutien à la SOWALFIN - médiation de crédits (Marshall 2.vert - axe IV)	—	250	250				—	250	250
MA	31	19	22	06	Subvention à la SOWACCESS - développement des actions en matière de transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	—	250	250				—	250	250
MA	31	20	00	06	Subvention à l'ASBL Bio-Logistic	—	400	400				—	400	400
MA	31	21	00	06	Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	0	—	—				0	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	31	22	00	06	Subvention à la S.A. SOWAFORE	100	—	—				100	—	—
MA	31	23	37	06	Subvention à la S.A.B.E.Fin	—	0	0				—	0	0
MA	31	24	22	06	Soutien au management des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	—	1.200	1.200				—	1.200	1.200
MA	31	25	32	06	Subvention de fonctionnement à la S.A. ST'ART	118	—	—				118	—	—
MA	31	26	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Convergence" (Programmation 2007-2013)	—	730	15				—	730	15
					Dont arrêté(s) de transfert		-400	-305					-400	-305
MA	31	27	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Compétitivité régionale et emploi" (Programmation 2007-2013)	—	900	15				—	900	15
					Dont arrêté(s) de transfert		-230	-305					-230	-305
MA	32	01	00	06	Création de TPE innovantes - Bourses de préactivité	—	0	200				—	0	200
MA	32	02	00	06	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le soutien à la création d'activités au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovation	—	2.500	2.500				—	2.500	2.500
MA	41	02	00	06	Programme de transition professionnelle	—	424	299				—	424	299
MA	41	02	00	06	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de créativité de conduite de projets et d'innovation	—	259	130				—	259	130
					Dont arrêté(s) de réallocation		+259	+130					+259	+130
MA	41	02	00	06	Subvention à l'Université de Liège dans le cadre de la politique de soutien aux PME visant à developper les réseaux d'innovation	—	351	176				—	351	176
					Dont arrêté(s) de réallocation		+351	+176					+351	+176
MA	43	02	22	06	Agences de développement local (secteur public)	—	646	700				—	646	700
					Totaux pour le Titre I.	28.257	15.858	12.854	0	0	0	28.257	15.858	12.854
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	51	03	12	06	Primes à l'investissement en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992 en ce compris l'économie sociale marchande	—	0	6.000				—	0	6.000
					Dont arrêté(s) de réallocation			-8.000						-8.000
MA	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises.	—	99.073	78.199				—	99.073	78.199
					Dont arrêté(s) de réallocation			+8.000						+8.000
MA	51	05	12	06	Aide aux PME et aux TPE dans le cadre de la politique économique de télécommunication	—	2.900	1.600				—	2.900	1.600
MA	51	06	12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	7.562				—	0	7.562
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	07	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	—	4.500	2.700				—	4.500	2.700
MA	51	09	12	06	Soutien aux filières de développement économique (dont notamment "bois", "pierre" et "agroalimentaire")	—	0	0				—	0	0
MA	51	10	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	—	0	13				—	0	13
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	—	1.000	7.044				—	1.000	7.044
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	100	2.641				—	100	2.641
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	51	13	00	06	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagé (actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	—	0	264				—	0	264
MA	51	14	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	—	10.000	0				—	10.000	0
MA	51	15	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert - Axe II)	—	4.000	0				—	4.000	0
MA	51	16	11	06	Couverture par la Région des sinistres intervenus dans l'activité Prêt/Garantie de la SOWALFIN	—	2.500	2.500				—	2.500	2.500
MA	61	01	00	06	Subvention en vue de promouvoir l'expansion économique	—	0	800				—	0	800
MA	63	01	49	06	Subvention à la Province de Liège en vue de couvrir des dépenses relatives à la construction d'un bateau-école dans le cadre du soutien aux modes de transport alternatifs à la route	—	0	0				—	0	0
MA	74	06	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	—	—				0	—	—
MA	81	01	12	06	Octroi de crédits et participations - PME et Classes moyennes	—	0	0				—	0	0
MA	81	02	00	06	Octroi de crédits et participations - Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation	1.500	—	—				1.500	—	—
					Totaux pour le Titre II.	1.500	124.073	109.323	0	0	0	1.500	124.073	109.323
					Totaux pour le programme 18.06.	29.757	139.931	122.177	0	0	0	29.757	139.931	122.177
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.11. **Promotion de l'Emploi.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	210	—	—				210	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	31	01	32	11	Subventions d'actions en matière d'emploi	—	0	0				—	0	0
AN	31	02	32	11	Accompagnement et sensibilisation des entreprises au management de la diversité	22	—	—				22	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(3)	—	—				(3)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	31	04	32	11	Actions dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail	—	0	0				—	0	0
AN	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	513	—	—				513	—	—
AN	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	—	2.193	2.904				—	2.193	2.904
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	3.225	—	—				3.225	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	33	03	00	11	Subventions complémentaires des missions régionales pour l'emploi dans le cadre du plan inclusion sociale	—	0	20				—	0	20
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	33	04	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	347	176				—	347	176
					Dont arrêté(s) de transfert		+347						+347	
AN	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	—	109	193				—	109	193
AN	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2.740	—	—				2.740	—	—
AN	33	10	00	11	Conventions de premier emploi - secteur privé	—	5.950	5.550				—	5.950	5.550
AN	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	—	589	556				—	589	556
AN	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	225	—	—				225	—	—
AN	33	13	00	11	Subventions diverses aux asbl en matière d'emploi	—	0	691				—	0	691
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	33	16	00	11	(Nouveau) SAACE (vert)	—	0	0				—	0	0
AN	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	32	—	—				32	—	—
AN	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	—	50	143				—	50	143
					Dont arrêté(s) de réallocation									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	41	04	40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	291	0				—	291	0
					Dont arrêté(s) de transfert		+291						+291	
AN	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	—	650	252				—	650	252
AN	41	06	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	25	—	—				25	—	—
AN	41	07	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	—	0	0				—	0	0
AN	41	31	00	11	Soutien aux actions de recherche menées par les Universités	—	0	0				—	0	0
AN	41	32	00	11	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la Cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	—	0	0				—	0	0
AN	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	—	90	90				—	90	90
AN	43	01	12	11	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière d'emploi	—	0	54				—	0	54
AN	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	—	674	700				—	674	700
AN	43	03	00	11	Conventions de premier emploi - secteur public	—	1.510	1.550				—	1.510	1.550
AN	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	12.618	—	—				12.618	—	—
AN	45	02	00	11	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles	—	1.850	1.850				—	1.850	1.850
AN	45	03	00	11	Primes aux SAACE pour tout projet d'accompagnement à la création d'entreprise, aboutie, active dans les domaines de l'isolation, des performances énergétiques, et des énergies vertes (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
AN	45	04	00	11	Projets pilotes "Emploi des jeunes au départ de quartiers prioritaires (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	19.613	14.303	14.729	0	0	0	19.613	14.303	14.729
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—				5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	0	0	—	—	—	5	0	0
					Totaux pour le programme 18.11.	19.618	14.303	14.729	—	—	—	19.618	14.303	14.729
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.12.									
					Forem.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	01	40	12	Fonds organique : Fonds budgétaire en matière d'emploi									
					Solde au 1er janvier	—	70	70				—	70	70
					Recettes de l'année en cours	—	0	0				—	0	0
					Disponible pour l'année	—	70	70				—	70	70
					Dépenses à charge du Fonds	—	0	0				—	0	0
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	70	70				—	70	70
AN	41	03	40	12	Aides à la recherche d'emploi pour les travailleurs du P.T.P.	—	0	0				—	0	0
AN	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	—	48.498	48.498				—	48.498	48.498
AN	41	05	40	12	Espace ressources emploi	—	0	0				—	0	0
AN	41	06	40	12	Plan formation - Insertion	—	0	0				—	0	0
AN	41	07	40	12	Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0				—	0	0
AN	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	—	91.401	91.401				—	91.401	91.401
AN	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	—	2.726	2.726				—	2.726	2.726
AN	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	—	4.984	4.984				—	4.984	4.984
AN	41	13	40	12	Subventions aux comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation	—	3.470	3.470				—	3.470	3.470
AN	41	14	40	12	(Modifié) Promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques (CEFO) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	1.084	1.084				—	1.084	1.084
					Dont arrêté(s) de transfert									
AN	41	15	40	12	(Modifié) Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert -axe 1-3)	—	4.175	4.175				—	4.175	4.175
AN	41	16	40	12	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	—	359	359				—	359	359
AN	41	17	40	12	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1re alliance - Marshall 2.vert - axe 5.5	—	0	0				—	0	0
AN	41	18	40	12	Développer les bassins de vie et pôles de synergies - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	0	0				—	0	0
AN	41	19	40	12	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	510	510				—	510	510
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Totaux pour le Titre I.	0	157.207	157.207	0	0	0	0	157.207	157.207

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	01	00	12	Subvention pour les investissements du FOREM	—	300	300				—	300	300
					Totaux pour le Titre II.	0	300	300	0	0	0	0	300	300
					Totaux pour le programme 18.12.	0	157.507	157.507	0	0	0	0	157.507	157.507
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	70	70	—	—	—	—	70	70
					Programme 18.13. **Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	01	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	—	3.133	3.133				—	3.133	3.133
AN	41	02	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 19 mai 1994 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets au bénéfice de petites et moyennes entreprises	—	0	0				—	0	0
AN	41	03	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base de l'arrêté royal N° 258 du 31 décembre 1983 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'assistance aux petites et moyennes entreprises	—	0	0				—	0	0
AN	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	—	15.975	15.975				—	15.975	15.975
AN	41	05	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi programme du 30 décembre 1988	—	0	0				—	0	0
AN	41	06	40	13	Réforme du PRC	—	557.335	557.335				—	557.335	557.335
AN	41	07	40	13	Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0				—	0	0
AN	41	08	40	13	Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0				—	0	0
AN	41	09	40	13	Mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs - Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon	—	0	0				—	0	0
AN	41	10	40	13	APE Marchands et APE Jeunes (Marshall 2.vert - axe 1.2)	—	21.000	21.000				—	21.000	21.000

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	41	11	40	13	APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshall 2.vert - axe 6.1)	—	40.200	40.200				—	40.200	40.200
AN	41	12	40	13	APE et PTP nouvelle mesure dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - Marshall 2.vert - axe 6.1	—	0	0				—	0	0
AN	41	15	40	13	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1re alliance - Marshall 2.vert - Axe 5.5	—	0	0				—	0	0
AN	41	17	40	13	(Nouveau) Créer de l'emploi APE marchand	—	0	0				—	0	0
AN	41	18	40	13	(Nouveau) Job Coaching (Plan Marshall 2.vert)	—	607	607				—	607	607
					Totaux pour le Titre I.	0	638.250	638.250	0	0	0	0	638.250	638.250
					Totaux pour le programme 18.13.	0	638.250	638.250	0	0	0	0	638.250	638.250
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.14.									
					Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	33	01	00	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Conventions 170 et 260	—	0	0				—	0	0
AN	43	01	22	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de l'arrêté royal N° 474 du 28 octobre 1986	0	—	—				0	—	—
AN	43	02	52	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Convention 170	—	0	0				—	0	0
AN	43	03	22	14	Réforme du PRC	0	—	—				0	—	—
AN	45	01	23	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 18.14.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.15. **Economie sociale** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions	200	—	—				200	—	—
MA	12	03	00	15	Promotion du dispositif IDESS dans le cadre des actions prioritaires pour l'Avenir wallon	—	0	0				—	0	0
MA	12	04	11	15	Etudes relatives à la création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.Vert - Axe V)	—	82	82				—	82	82
					Dont arrêté(s) de réallocation	—	0	0				—	0	0
MA	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	—	10.290	10.290				—	10.290	10.290
MA	31	02	32	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	0	—	—				0	—	—
MA	31	03	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	—	0	259				—	0	259
					Dont arrêté(s) de transfert			+52						+52
MA	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	—	300	509				—	300	509
MA	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	—	338	338				—	338	338
MA	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	—	648	786				—	648	786
					Dont arrêté(s) de réallocation		-2	-2					-2	-2
MA	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	210	—	—				210	—	—
MA	31	08	32	15	(Modifié) Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion	—	1.321	1.321				—	1.321	1.321
MA	31	10	00	15	Subventions complémentaires pour la Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé) (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
MA	31	11	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	—	0	110				—	0	110
					Dont arrêté(s) de transfert			+55						+55
MA	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	—	160	120				—	160	120
MA	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	—	200	120				—	200	120
MA	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	—	120	240				—	120	240
MA	31	16	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	—	1.295	640				—	1.295	640
					Dont arrêté(s) de réallocation		-100	-100					-100	-100
MA	31	17	00	15	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2007-2013	—	300	400				—	300	400
					Dont arrêté(s) de réallocation		+100	+100					+100	+100

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	31	18	00	15	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg IV - Programmation 2007-2013	—	0	137				—	0	137
					Dont arrêté(s) de transfert			+60						+60
MA	31	19	00	15	Création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.vert - Axe V)	—	—	—				—	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	—	—	—				—	—	—
MA	31	20	32	15	Subvention au groupement d'entreprises visant à développer la collaboration entre les entreprises d'économie sociale et les autres entreprises	600	—	—				600	—	—
MA	41	06	00	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale (secteur public)	—	2	2				—	2	2
					Dont arrêté(s) de réallocation		+2	+2					+2	+2
MA	43	02	00	15	Subventions complémentaires pour la Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public) (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
MA	43	03	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	—	1.510	895				—	1.510	895
					Totaux pour le Titre I.	1.010	16.566	16.249	0	0	0	1.010	16.566	16.249
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	74	06	22	15	Acquisition de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
MA	81	01	00	15	Octroi de prêts pour des projets d'économie sociale - mission déléguée à la SOWECSOM	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	10	0	0	0	0	0	10	0	0
					Totaux pour le programme 18.15.	1.020	16.566	16.249	0	0	0	1.020	16.566	16.249
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.21. **Formation professionnelle**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	12	01	11	21	(Nouveau) Plateforme d'apprentissage des langues accessible à tout citoyen wallon	—	1.200	960				—	1.200	960
AN	12	22	00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	105	—	—				105	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+35						+35		
AN	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	230	—	—				230	—	—
					Dépenses années antérieures	20	—	—				20	—	—
AN	31	21	00	21	Subvention pour les chèques création	1.057	—	—				1.057	—	—
AN	33	04	00	21	Cofinancement régional de projets de la CEE	—	0	0				—	0	0
AN	33	10	00	21	Subventions en vue de couvrir les frais relatifs à la validation des compétences	225	—	—				225	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	1.402	—	—				1.402	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(78)	—	—				(78)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	33	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	—	35.346	34.816				—	35.346	34.816
					Dont arrêté(s) de réallocation		+4	+4					+4	+4
AN	33	13	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	—	760	900				—	760	900
AN	33	18	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	—	0	0				—	0	0
AN	33	19	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	0	—	—				0	—	—
AN	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	—	235	529				—	235	529
AN	33	22	00	21	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	0	—	—				0	—	—
AN	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	36	—	—				36	—	—
AN	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	—	1.638	2.942				—	1.638	2.942
					Dont arrêté(s) de réallocation		- 4	- 4					- 4	- 4
AN	33	33	00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	—	251	70				—	251	70
AN	33	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	20				—	0	20
					Dont arrêté(s) de réallocation			+20						+20
AN	33	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	544	566				—	544	566
					Dont arrêté(s) de transfert		+544						+544	
AN	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation	177	—	—				177	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-18						-18		
					Dépenses années antérieures	(23)	—	—				(23)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-17						-17		
AN	33	43	00	21	Subventions diverses aux asbl en matière de formation	—	337	772				—	337	772
AN	33	44	00	21	(Nouveau) Euroskills 2012	—	1.850	1.000				—	1.850	1.000
AN	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	10	—	—				10	—	—
AN	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	—	681	691				—	681	691
AN	41	14	40	21	Subvention au pôle de formation consacré aux motorisations propres - Plan Air-Climat	—	0	100				—	0	100
AN	41	15	00	21	Subvention pour le suivi du parcours d'insertion	0	—	—				0	—	—
AN	41	16	00	21	Subvention au CSERW	150	—	—				150	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	41	17	40	21	(Nouveau) Subvention pour la formation en alternance et l'autocréation d'activité	—	—	240				—	—	240
AN	41	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	79				—	0	79
					Dont arrêté(s) de réallocation			+79						+79
AN	41	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	95	161				—	95	161
					Dont arrêté(s) de transfert		+95						+95	
AN	43	01	12	21	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	—	0	125				—	0	125
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	43	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	—	1.698	2.020				—	1.698	2.020
AN	43	18	48	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	0	—	—				0	—	—
AN	43	42	00	21	Subvention pour la sensibilisation des acteurs socio-économiques	0	—	—				0	—	—
AN	45	01	30	21	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	—	140	194				—	140	194
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre I.	3.513	44.775	46.185	0	0	0	3.513	44.775	46.185
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	52	31	10	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation	—	0	0				—	0	0
AN	52	32	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	0				—	0	0
AN	52	33	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	2.056				—	0	2.056
					Dont arrêté(s) de transfert									
AN	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	—	63	2.063				—	63	2.063
AN	61	32	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	—	0	55				—	0	55
					Dont arrêté(s) de transfert									
AN	61	33	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	—	0	5.201			-100	—	0	5.101
					Dont arrêté(s) de transfert									
								- 99						- 99
AN	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	—	—				5	—	—
					Totaux pour le Titre II.	5	63	9.375	0	0	- 100	5	63	9.275
					Totaux pour le programme 18.21.	3.518	44.838	55.560	0	0	- 100	3.518	44.838	55.460
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.22. **Forem - Formation.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	01	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem	—	113.783	113.783				—	113.783	113.783
AN	41	02	40	22	Plan formation - insertion	—	0	0				—	0	0
AN	41	03	40	22	Financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle	—	0	0				—	0	0
AN	41	04	40	22	Financement du chèque formation	—	8.719	8.719				—	8.719	8.719
AN	41	05	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité (Actions prioritaires - mesure 1.4)	—	0	0				—	0	0
AN	41	06	40	22	Crédit adaptation	—	5.850	5.850				—	5.850	5.850
AN	41	07	40	22	Subvention en vue de promouvoir la formation des P.T.P.	—	0	0				—	0	0
AN	41	08	40	22	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	—	1.352	1.352				—	1.352	1.352
AN	41	09	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation confiées au Forem dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0				—	0	0
AN	41	10	40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	—	7.193	7.193				—	7.193	7.193
AN	41	11	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	—	1.254	1.254				—	1.254	1.254
AN	41	12	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0				—	0	0
AN	41	13	40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	—	533	533				—	533	533
AN	41	14	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	—	0	0				—	0	0
AN	41	15	40	22	Subvention en vue de promouvoir la mobilité interrégionale (mesure 5.4 du Plan d'Actions prioritaires)	—	0	0				—	0	0
AN	41	16	40	22	Subvention au FOREM pour l'organisation de réunions des Directeurs généraux de la formation professionnelle dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne	0	—	—				0	—	—
AN	41	17	40	22	(Modifié) Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	—	2.458	2.458				—	2.458	2.458
					Dont arrêté(s) de transfert									
AN	41	18	40	22	(Modifié) Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert - axe1-3)	—	6.422	6.422				—	6.422	6.422
					Dont arrêté(s) de transfert									
AN	41	19	40	22	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	—	5.873	5.873				—	5.873	5.873

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	41	20	40	22	(Modifié) Réponses aux besoins du marché : Plan Langues - (Plan Marshall 2.vert - axe 1-3)	—	6.422	6.422				—	6.422	6.422
					Dont arrêté(s) de transfert									
AN	41	21	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - (Marshall 2.vert - axe 2)	—	8.617	4.300				—	8.617	4.300
AN	41	22	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités	—	3.000	3.000				—	3.000	3.000
AN	41	23	40	22	Garantir l'accessibilité maximale des centres de compétences à l'Enseignement - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	2.458	2.458				—	2.458	2.458
					Dont arrêté(s) de transfert									
AN	41	24	40	22	Travailler en concertation avec le secteur professionnel - (Marshall 2.vert - Axe 5.1)	—	0	0				—	0	0
AN	41	25	40	22	Chèques Eco-Climat - petites entreprises - (Marshall 2.vert - Axe 5.5)	—	0	0				—	0	0
AN	41	26	40	22	(Nouveau) Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités (vert)	—	0	0				—	0	0
AN	41	27	40	22	(Nouveau) Pôles de compétitivité - Etudes prospectives des besoins	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	173.934	169.617	0	0	0	0	173.934	169.617
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	01	41	22	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	—	1.400	1.400				—	1.400	1.400
MA	61	02	41	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - investissement (actions prioritaires - mesure 1.4)	—	0	0				—	0	0
AN	61	03	42	22	Financement du volet de formation des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - axe II)	—	0	0				—	0	0
AN	72	01	00	22	(Nouveau) Centre de formation Saint-Hubert	—	500	500				—	500	500
					Totaux pour le Titre II.	0	1.900	1.900	0	0	0	0	1.900	1.900
					Totaux pour le programme 18.22.	0	175.834	171.517	0	0	0	0	175.834	171.517
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.23. **Formation agricole.**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
LU	12	02	00	23	Frais de Commission Formation agricole	5	—	—				5	—	—
LU	12	31	00	23	(Nouveau) Actions de sensibilisation, études et projets pilotes relatifs à la formation	0	—	—				0	—	—
					Dont arrêté(s) de transfert	-150						-150		
LU	33	02	00	23	Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	0	—	—				0	—	—
LU	33	03	00	23	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	0	—	—				0	—	—
LU	33	04	00	23	Subventions pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	0	—	—				0	—	—
LU	33	05	00	23	(Nouveau) Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	—	140	70				—	140	70
LU	33	06	00	23	(Nouveau) Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	—	1.222	611				—	1.222	611
LU	33	07	00	23	(Nouveau) Subvention pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	—	45	23				—	45	23
LU	34	01	41	23	Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	0	—	—				0	—	—
LU	41	01	00	23	(Nouveau) Subventions aux organisme d'intérêt public dans le cadre du programme wallon de développement rural 2007-2010 cofinancé par le FEADER	0	248	154				0	248	154
LU	41	16	00	23	(Nouveau) Subvention au CESRW	0	20	10				0	20	10
					Totaux pour le Titre I.	5	1.675	868	0	0	0	5	1.675	868
					Totaux pour le programme 18.23.	5	1.675	868	0	0	0	5	1.675	868
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.24. **IFAPME**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	41	02	40	24	Mise en ouvre des politiques de formation confiées à l'IFAPME dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0				—	0	0
AN	41	03	40	24	Financement du plan langues dans le cadre des formations en alternance (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	—	0	0				—	0	0
AN	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	—	15.270	15.270				—	15.270	15.270
AN	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	—	27.311	27.311				—	27.311	27.311
AN	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	—	1.096	1.096				—	1.096	1.096
AN	41	08	40	24	Développement des Filières en alternances et des Stages professionnalisants - (Marshall 2.vert -axe 1.3)	—	3.730	3.730				—	3.730	3.730
AN	41	09	40	24	Développement de l'offre de formation en alternance - Métiers Alliances Emploi Environnement et autres métiers verts - (Marshall 2.vert -axe 5.2)	—	1.627	1.627				—	1.627	1.627
AN	41	10	40	24	(Modifié) Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	—	161	161				—	161	161
AN	41	11	40	24	(Nouveau) Modules de formation dédiés à la construction durable	—	0	0				—	0	0
AN	41	12	40	24	(Nouveau) Subvention de fonctionnement d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	49.195	49.195	0	0	0	0	49.195	49.195
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	61	02	41	24	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	—	1.825	1.825				—	1.825	1.825
AN	61	03	41	24	(Nouveau) Subvention pour construction d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes	—	1.000	0				—	1.000	0
AN	72	01	10	24	Construction de bâtiments, achat de terrains et bâtiments	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	2.825	1.825	—	—	—	0	2.825	1.825
					Totaux pour le programme 18.24.	0	52.020	51.020	—	—	—	0	52.020	51.020
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.25. **Politiques croisées dans le cadre de la formation** *Titre I. - Dépenses courantes*									
AN	12	02	00	25	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	30	—	—				30	—	—
MA	12	03	30	25	Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cyberécoles et Cyberclasses	500	—	—				500	—	—
MA	12	05	11	25	Frais liés aux prestations de service du centre d'assistance dans le cadre du projet Cyberclasses	—	960	220				—	960	220
MA	14	07	10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et cyberclasses	—	150	150				—	150	150
MA	21	01	50	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Intérêts	762	—	—				762	—	—
AN	33	12	01	25	Subvention aux actions d'alphabétisation	—	1.190	1.019				—	1.190	1.019
					Dont arrêté(s) de réallocation			-23						-23
AN	33	14	00	25	Subvention pour la formation en alternance	—	2.800	3.800				—	2.800	3.800
AN	33	16	00	25	Subvention pour la formation en alternance dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	—	0	0				—	0	0
AN	33	17	00	25	Subvention pour la formation en alternance - Sortie ancien régime	—	4.000	4.000				—	4.000	4.000
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	33	18	00	25	Projets pilotes d'acculturation des aînés aux TIC - secteur ASBL	0	—	—				0	—	—
MA	33	19	00	25	Expériences pilotes de formation en alternance dans l'enseignement supérieur (Marshall 2.vert -Axe V)	—	250	250				—	250	250
AN	33	42	00	25	Subvention aux actions ponctuelles d'alphabétisation	—	0	23				—	0	23
					Dont arrêté(s) de réallocation			+23						+23
AN	41	01	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	—	195	195				—	195	195
AN	41	02	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	—	181	181				—	181	181
MA	43	01	00	25	Projets pilotes d'acculturation des aînés aux TIC - secteur pouvoirs locaux	0	—	—				0	—	—
MA	45	01	00	25	Projets pilotes d'acculturation des aînés aux TIC - secteur communauté française et germanophone	0	—	—				0	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.292	9.726	9.838	0	0	0	1.292	9.726	9.838

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	73	16	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses	—	10	10				—	10	10
AN	74	06	00	25	Achat de biens meubles durables	5	—	—				5	—	—
MA	91	01	70	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Capital	8.179	—	—				8.179	—	—
					Totaux pour le Titre II.	8.184	10	10	0	0	0	8.184	10	10
					Totaux pour le programme 18.25.	9.476	9.736	9.848	0	0	0	9.476	9.736	9.848
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.31.									
					Recherche.									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	—	0	8.666				—	0	8.666
					Dont arrêté(s) de transfert			+3.000						+3.000
NO	01	02	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	—	0	3.660				—	0	3.660
					Dont arrêté(s) de transfert			+1.016						+1.016
NO	01	03	00	31	Actions dans le cadre de l'objectif 1 - Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0				—	0	0
NO	01	04	00	31	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0				—	0	0
NO	01	05	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	—	0	770				—	0	770
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	06	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	—	0	823				—	0	823
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	07	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert en matière de recherche	—	0	0				—	0	0
NO	01	08	00	31	Programme "interreg" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens mesures 1.1, 1.2 et 1.3.	—	1.348	1.217				—	1.348	1.217
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	09	00	31	Action de soutien à l'établissement d'une stratégie de développement et d'investissement dans la Recherche - Marshall 2.vert	—	110	60				—	110	60
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	10	00	31	Soutien à la Construction et au développement des Ressources Humaines et moyens associés nécessaires à la Recherche d'excellence - Marshall 2.vert	—	0	700				—	0	700

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	01	11	00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2.vert	—	2.100	600				—	2.100	600
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	12	00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2.vert	—	1.050	550				—	1.050	550
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	13	00	31	Soutien à la mise en place de procédure d'évaluation ex-post - Marshall 2.vert	—	100	47				—	100	47
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	14	00	31	(Nouveau) Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	—	5.000	1.000				—	5.000	1.000
NO	31	01	40	31	Subvention à l'Agence wallone de Stimulation Technologique (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
NO	31	02	40	31	Subvention à l'Agence wallonne de Stimulation Technologique - Marshall 2.vert	—	2.000	2.000				—	2.000	2.000
NO	41	01	00	31	Subvention au Welbio - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2.860	—	—				2.860	—	—
NO	45	02	23	31	Subvention au FRIA (PAP-AW)	0	—	—				0	—	—
NO	45	03	23	31	Subvention au FRIA - Marshall 2.vert	—	1.910	1.910				—	1.910	1.910
NO	45	04	20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall 2.vert	—	—	—				—	—	—
NO	45	05	23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2.vert	—	50	50				—	50	50
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Totaux pour le Titre I.	2.860	13.668	22.053	0	0	0	2.860	13.668	22.053

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	51	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de projets de recherche, l'acquisition d'équipement et pour la fourniture de services de conseils technologiques	—	10.600	11.510				—	10.600	11.510
NO	61	01	00	31	Subventions à des universités, des établissements assimilés et des interfaces université-entreprises pour la diffusion et le développement des technologies nouvelles, la recherche industrielle de base, la multiplication et l'amélioration des relations entre les milieux industriels et les milieux universitaires	—	36.587	36.805				—	36.587	36.805
NO	61	03	00	31	Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	4.725				—	0	4.725
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	61	04	00	31	Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	2.824	3.420				—	2.824	3.420
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	61	05	00	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	61	06	00	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	—	0	1.500				—	0	1.500
NO	65	01	23	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	65	03	23	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	81	01	41	31	Intervention de la Région wallonne dans le capital de l'Agence de Stimulation Technologique (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	—	50.011	57.960	0	0	0	—	50.011	57.960
					Totaux pour le programme 18.31.	2.860	63.679	80.013	0	0	0	2.860	63.679	80.013
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES i = programme d'investissement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
					Programme 18.32. **Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	32	02	00	32	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologiques (aides aux PME)	—	7.800	8.006				—	7.800	8.006
NO	32	03	00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	262				—	0	262
					Totaux pour le Titre I.	—	7.800	8.268	0	0	0	—	7.800	8.268
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	01	01	00	32	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	—	5.344	1.918				—	5.344	1.918
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	02	00	32	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	—	4.344	2.024				—	4.344	2.024
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	03	00	32	Actions dans le cadre de l'objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0				—	0	0
NO	01	04	00	32	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	—	0	0				—	0	0
NO	01	07	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	—	14.804	38.445				—	14.804	38.445
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	08	00	32	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	—	0	3.026				—	0	3.026
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	01	09	00	32	Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	—	5.000	3.300				—	5.000	3.300
NO	01	10	00	32	Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2.vert	—	0	0				—	0	0
NO	01	11	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche - Marshall 2.vert	—	57.067	12.000				—	57.067	12.000
NO	01	12	00	32	Subsides octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	—	10.000	2.500				—	10.000	2.500

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	51	01	12	32	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle de base	—	20.200	15.158				—	20.200	15.158
NO	51	02	12	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim entreprises) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	—	0	0				—	0	0
NO	81	01	12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de recherche appliquée et de développement	—	50.000	54.508				—	50.000	54.508
NO	81	02	00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	—	973	862				—	973	862
					Dont arrêté(s) de transfert									
NO	81	03	00	32	Avances récupérables aux entreprises dans le cadre des programmes mobilisateurs (PAP-AW)	—	0	79				—	0	79
					Dont arrêté(s) de transfert									
					Totaux pour le Titre II.	—	167.732	133.820	0	0	0	—	167.732	133.820
					Totaux pour le programme 18.32.	—	175.532	142.088	0	0	0	—	175.532	142.088
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.33. **Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.** *Titre I. - Dépenses courantes*									
NO	01	01	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique dans le cadre de l'Objectif 1 - Hainaut (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	—	0	0				—	0	0
NO	01	02	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structurels européens hors Objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	—	0	22				—	0	22
					Dont arrêté(s) de transfert									

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
NO	12	02	00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts	980	—	—				980	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(20)	—	—				(20)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
NO	12	03	30	33	Etudes, actions de diffusion des sciences et des technologies	—	1.474	1.530				—	1.474	1.530
NO	12	04	00	33	Frais liés à la présidence belge de l'Union Européenne 2010	0	—	—				0	—	—
NO	32	01	00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	—	3.433	3.378				—	3.433	3.378
NO	43	01	40	33	Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	4.500	—	—				4.500	—	—
					Totaux pour le Titre I.	5.500	4.907	4.930	0	0	0	5.500	4.907	4.930
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	06	00	33	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	—	—				25	—	—
					Totaux pour le Titre II.	25	0	0	—	—	—	25	0	0
					Totaux pour le programme 18.33.	5.525	4.907	4.930	—	—	—	5.525	4.907	4.930
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 18.34. **Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation**									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	01	01	00	34	Fonds organique : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation									
					Solde au 1er janvier	—	13.818	40.105				—	13.818	40.105
					Recettes de l'année en cours	—	17.000	17.000				—	17.000	17.000
					Disponible pour l'année	—	30.818	57.105				—	30.818	57.105
					Dépenses à charge du Fonds	—	17.000	17.000				—	17.000	17.000
					Solde du fonds organique au 31 décembre	—	13.818	40.105				—	13.818	40.105
					Totaux pour le Titre I.	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
					Totaux pour le programme 18.34.	0	17.000	17.000	0	0	0	0	17.000	17.000
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	17.000	17.000	—	—	—	—	17.000	17.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	13.818	40.105	—	—	—	—	13.818	40.105

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Programme 18.35. **(Modifié) Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication** *Titre I. - Dépenses courantes*									
MA	01	01	00	35	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme Innovation	—	8.015	5.365				—	8.015	5.365
MA	12	02	00	35	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	450	—	—				450	—	—
MA	12	03	11	35	Frais d'exploitation à charge du SPW du réseau des fibres optiques de la Région wallonne	82	—	—				82	—	—
MA	12	04	11	35	Développement d'un plan stratégique pour l'innovation des entreprises wallonnes (Marshall 2.vert - Axe III)	—	800	600				—	800	600
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	31	01	40	35	Développement d'un plan stratégique pour l'innovation des entreprises wallonnes (Marshall 2.vert - Axe III)	—	0	0				—	0	0
					Dont arrêté(s) de transfert									
MA	31	02	32	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications	—	229	138				—	229	138
MA	31	03	22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL EURO GREEN IT INNOVATION CENTER	250	—	—				250	—	—
MA	31	04	22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	250	—	—				250	—	—
MA	32	01	00	35	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologique (aides aux PME)	—	0	0				—	0	0
MA	32	02	00	35	Subventions aux entreprises dans le cadre du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie	—	0	0				—	0	0
MA	32	05	00	35	Soutien aux initiatives favorisant la créativité et l'innovation en Wallonie (en entreprises et hors entreprises)	—	0	0				—	0	0
MA	32	06	00	35	Soutien aux nouvelles pratiques innovantes, en particulier la captation de tendances, le développement des écosystèmes innovants, la constitution de plateformes d'échanges	—	0	0				—	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
MA	40	02	22	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	—	225	300				—	225	300
MA	41	01	40	35	Financement des actions de développement et de promotion des télécommunications initiées par l'Agence wallonne des Télécommunications	—	2.267	2.267				—	2.267	2.267
MA	41	02	40	35	Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications permettant le développement de services aux entreprises	—	849	849				—	849	849
MA	41	03	00	35	(Nouveau) Subvention complémentaire à l'Agence Wallonne des Télécommunications	120	0	0				120	0	0
MA	45	01	23	35	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	—	—				75	—	—
					Totaux pour le Titre I.	1.227	12.385	9.519	0	0	0	1.227	12.385	9.519
					Titre II. - Dépenses de capital									
MA	01	02	00	35	Cofinancement européen en matière de télécommunication	—	0	0				—	0	0
MA	51	01	00	35	Subventions aux PME pour soutenir la mise sur le marché de prototypes innovants (produits services de processus)	—	0	0				—	0	0
MA	51	02	00	35	Soutien à l'Innovation	—	0	0				—	0	0
MA	51	03	00	35	Appel à projets dans le cadre des Technologies de l'image	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 18.35.	1.227	12.385	9.519	0	0	0	1.227	12.385	9.519
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 18.	107.620	1.824.094	1.744.569	—	—	-1.100	107.620	1.824.094	1.743.469
					Dont programme d'investissement	—	24.470	25.858	—	—	—	—	24.470	25.858
					Dont fonds organiques	—	17.000	17.000	—	—	—	—	17.000	17.000
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	13.989	40.276	—	—	—	—	13.989	40.276

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 1er feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Ajustements: Crédits non dissociés	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Ajustements: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits non dissociés	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'engagement	Crédits ajustés 2ème feuilleton: Crédits dissociés: Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 19									
					Fiscalité									
					Programme 19.01.									
					Fonctionnel									
					Titre I. - Dépenses courantes									
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	9.399	—	—				9.399	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	-26						-26		
					Dépenses années antérieures	(26)	—	—				(26)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation	+26						+26		
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	—	—				15	—	—
AN	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	—	—				0	—	—
AN	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programmes de plus d'un an	—	3.522	3.600				—	3.522	3.600
					Totaux pour le Titre I.	9.440	3.522	3.600	0	0	0	9.440	3.522	3.600
					Titre II. - Dépenses de capital									
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	—	—				10	—	—
AN	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	—	19	19				—	19	19
					Totaux pour le Titre II.	10	19	19	0	0	0	10	19	19
					Totaux pour le programme 19.01.	9.450	3.541	3.619	0	0	0	9.450	3.541	3.619
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Programme 19.02.									
					Fiscalité									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	02	(Nouveau) Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	290	—	—				290	—	—
AN	01	02	00	02	(Nouveau) Promotion pour l'utilisation de véhicules électriques et l'installation de bornes électriques de rechargement	—	125	125				—	125	125

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
AN	12	01	00	02	Achats de biens et services, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement	165	—	—				165	—	—
AN	12	02	00	02	Frais d'impression	770	—	—				770	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	12	03	00	02	Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats	749	—	—				749	—	—
AN	12	04	00	02	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	122	—	—				122	—	—
AN	34	01	31	02	Remboursements	40	—	—				40	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
AN	34	02	31	02	Versement des éco-bonus	15.000	—	—				15.000	—	—
					Totaux pour le Titre I.	17.136	125	125	0	0	0	17.136	125	125
					Titre II. - Dépenses de capital									
AN	74	01	00	02	Achat de biens meubles durables	36	—	—				36	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Dépenses années antérieures	(4)	—	—				(4)	—	—
					Dont arrêté(s) de réallocation									
					Totaux pour le Titre II.	40	0	0	0	0	0	40	0	0
					Totaux pour le programme 19.02.	17.176	125	125	0	0	0	17.176	125	125
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Totaux pour la division organique 19.	26.626	3.666	3.744	—	—	—	26.626	3.666	3.744
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 32									
					Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens									
					Programme 32.01.									
					Cofinancements européens 2007 - 2013									
					Titre I. - Dépenses courantes									
DE	01	01	00	01	Cofinancements européens 2007 - 2013	—	95.119	39.451		-7.000	-1.630	—	88.119	37.821
					Dont arrêté(s) de transfert		-2.786	-4.390					-2.786	-4.390
					Totaux pour le Titre I.	0	95.119	39.451	0	- 7.000	- 1.630	0	88.119	37.821
					Titre II. - Dépenses de capital									
DE	81	01	00	01	Intervention financière dans le cadre des cofinancements européens 2007 - 2013	—	0	0				—	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
					Totaux pour le programme 32.01.	0	95.119	39.451	0	- 7.000	- 1.630	0	88.119	37.821
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 32.	0	95.119	39.451	—	-7.000	-1.630	0	88.119	37.821
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits ajustés 1er feuilleton			Ajustements			Crédits ajustés 2ème feuilleton		
							Crédits dissociés			Crédits dissociés			Crédits dissociés	
						Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement	Crédits non dissociés	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
	i = programme d'investissement													
					Division organique 33									
					(Modifié) Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2.vert									
					Programme 33.01.									
					(Modifié) Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert									
					Titre I. - Dépenses courantes									
AN	01	01	00	01	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert	—	61	2.976				—	61	2.976
					Totaux pour le Titre I.	0	61	2.976	0	0	0	0	61	2.976
					Totaux pour le programme 33.01.	0	61	2.976	0	0	0	0	61	2.976
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
					Totaux pour la division organique 33.	0	61	2.976	—	—	—	0	61	2.976
					Dont programme d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Dont fonds organiques	—	—	—	—	—	—	—	—	—
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	—	—	—	—	—	—	—	—
									—	—	—			
									—	—	—			
									—	—	—			
					Totaux généraux	3.757.933	3.804.666	3.596.027	214.500	-7.000	-7.000	3.972.433	3.797.666	3.589.027
					Dont programme d'investissement	73.206	352.071	332.036	—	—	—	73.206	352.071	332.036
					Dont fonds organiques	—	145.506	145.506	—	—	—	—	145.506	145.506
					Solde des fonds organiques au 31 décembre	—	146.289	215.160	—	—	—	—	146.289	215.160
					Vu pour être annexé au projet de décret									